

Site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » FR 9101363

Document d'objectifs

Volume 1 – Etat des lieux de l'existant et objectifs de développement durable



Janvier 2014

Région Languedoc-Roussillon
Département de la Lozère



LE MOT DU PRESIDENT

« Après un travail rigoureux effectué par les techniciens du Parc national des Cévennes et à la suite de nombreuses réunions, le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente va voir le jour.

Ce travail a été effectué grâce à une collaboration étroite entre le comité de pilotage et tous les acteurs du territoire afin que chacun puisse donner son avis et que l'on en arrive à concilier les enjeux environnementaux et les enjeux économiques. Car nous avons déjà, et ceci grâce à nos ancêtres, une nature d'exception que nous nous devons de transmettre à nos enfants, sans pour autant faire de notre territoire un désert.

Le document d'objectif a été voté par le comité de pilotage sous réserve que l'Etat maintienne son engagement dans la compensation de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti. Cette problématique a été tout au long des discussions un point très important, car la baisse de cette compensation entraîne des pertes de revenus non négligeables pour nos communes.

Soyons tous attentif à notre environnement, poursuivons nos efforts vers une nature réfléchie et pourvoyeuse d'emplois. »

Henri Couderc, Président
du comité de pilotage

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Couderc', written in a cursive style.

SOMMAIRE

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs	6
Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du docob	7
Natura 2000 : Présentation générale	8
Fiche d'identité du site	10
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :	10
Introduction générale	13
Partie 1. DIAGNOSTICS	15
1.1. Données Administratives	17
1.1.1. Le statut de Parc National	23
1.1.2. La planification de la gestion de l'eau	23
1.1.3. Les démarches territoriales de développement durable	24
1.2. Caractéristiques générales du milieu	25
1.2.1. Géologie, Topographie, Relief	26
1.2.2. Climat	27
1.2.3. Pédologie	28
1.2.4. Étages de végétation	28
1.2.5. Hydrographie, Hydrologie, Qualité des eaux	29
1.3. Statuts de propriétés	33
1.3.1. Les milieux forestiers	35
1.3.2. Milieux agricoles	37
1.4. Activités humaines et occupation du sol	38
1.4.1. Préambule : la gestion de l'espace	41
1.4.2. Agriculture	42
1.4.3. Activité sylvicole	53
1.4.4. Urbanisme	64
1.4.5. Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)	67
1.4.6. Carrières et Mines	68
1.4.7. Pêche	70
1.4.8. Activité cynégétique	74
1.4.9. Tourisme	75
1.5. Description et analyse des Grands milieux observés	78
1.6. Milieux naturels et espèces : Diagnostic des enjeux patrimoniaux	86

1.6.1. Espèces d'intérêt patrimonial	86
1.6.2. Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)	92
1.6.3. Habitats naturels d'intérêt communautaire	100
Partie 2. HIERARCHISATION DES ENJEUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	113
2.1. Hiérarchisation des enjeux écologiques	115
2.1.1. Hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire	116
2.1.2. Hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire	120
2.1.3. Synthèse par grands types de milieux : lien entre habitats et espèces, état de conservation	124
2.2. Synthèse et priorisation	129
2.3. Objectifs de développement durable	131
2.3.1. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	131
Conclusion	134
Bibliographie	135
Liste des sigles utilisés	137
Sommaires des figures, tableaux et tableaux synthétiques	138

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Maître d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon
Suivi de la démarche : Dominique MEFFRAY-DAVAL (DDT 48) et Nathalie LAMANDE (DREAL LR)

Structure porteuse

Etablissement public du Parc national des Cévennes

Opérateur

Etablissement public du Parc national des Cévennes

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Etablissement public du Parc national des Cévennes : Sophie Giraud, Ségolène Dubois, Guilhem Susong, Kisito Cendrier

Contribution au diagnostic écologique et socio-économique : COPAGE (Anne COLIN), ONF (Olivier VINET, Thomas BARNOUIN), CRPF (Loïc MOLINES), ALEPE (Fabien SANE)

Contribution / Synthèse / Relecture : Etablissement public du Parc national des Cévennes, comité technique

Validation scientifique : Jocelyn FONDERFLICK (CSRPN)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels (2011) : CEN Lozère et ONF

Inventaire des populations d'*Osmoderma eremita* (2011) : ONF, Pôle national d'entomologie forestière

Inventaire des chiroptères (2011) : ALEPE, ONF

Crédits photographiques (couverture)

Plaine du Tarn à Bellecoste, Vallée du Tarnon : Guy GREGOIRE – Vallée de la Mimente : Michelle SABATIER

Référence à utiliser

Parc national des Cévennes : GIRAUD Sophie, DUBOIS Ségolène et SUSONG Guilhem (2014) - *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » FR9101363, Volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs. 139 pages.*

Avertissement : La méthode utilisée pour la rédaction et la mise en page du présent Document d'Objectifs est :

TERRAZ, L *et al.* (2008) – *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'Objectifs Natura 2000* - Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier, 2008, 56 pages.

L'objectif de ce choix méthodologique est de rendre son contenu plus accessible aux lecteurs.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Autres Collectivités	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Barre-des-Cévennes Bassurels Bédouès Cassagnas Cocurès Florac Fraissinet-de-Fourques Fraissinet-de-Lozère Ispagnac La Salle-Prunet Le Pont-de-Montvert Les Bondons Molezon Quézac Rousses Saint-Julien d'Arpaon Saint-Laurent de Trèves Saint-Martin de Lansuscle Saint-Maurice de Ventalon Vébron Vialas</p> <p>Les chargés de mission du Parc national des Cévennes</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Communautés de communes CC de la Cévenne des Hauts-Gardons CC de la Vallée de la Jonte CC des Cévennes au Mont Lozère CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses CC Cévenoles, Tarn-Mimente CC du Pays de Florac et Haut-Tarn</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Madame et Messieurs les Conseillers généraux des cantons de Barre-des-Cévennes, Florac, Meyrueis, Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain de Calberte.</p> <p>Pays Gorges Causses Cévennes Cévennes</p> <p>Autres Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses</p>	<p>La Sous-préfecture de Florac</p> <p>DREAL Languedoc-Roussillon</p> <p>DRAAF Languedoc-Roussillon</p> <p>DDT Lozère</p> <p>ONF Lozère Pôle national d'entomologie</p> <p>ONCFS Lozère</p> <p>ONEMA Lozère</p> <p>Autres services de l'Etat DDCSPP Lozère Agence de l'eau Adour-Garonne</p>	<p>Université Sup'Agro Florac</p> <p>CBN de Porquerolles</p> <p>CRPF Lozère</p> <p>Coopérative de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise</p> <p>Syndicat de la propriété privée rurale de Lozère</p> <p>FDAAPPMA Lozère</p> <p>Fédération des Chasseurs Lozère</p> <p>APN ALEPE Association de défense du Tarn</p> <p>Chambre d'Agriculture Lozère</p>	<p>Association des Amis de l'Aigoual du Bougès et du Lozère</p> <p>CEN Lozère</p> <p>CEN-LR</p> <p>Comité départemental de la randonnée pédestre 48</p> <p>Comité Départemental du Tourisme Lozère</p> <p>Confédération paysanne 48</p> <p>Coopérative de la forêt privée lozérienne et gardoise</p> <p>Coordination rurale 48</p> <p>COPAGE</p> <p>FDSEA 48</p> <p>Jeune Agriculteurs 48</p>

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

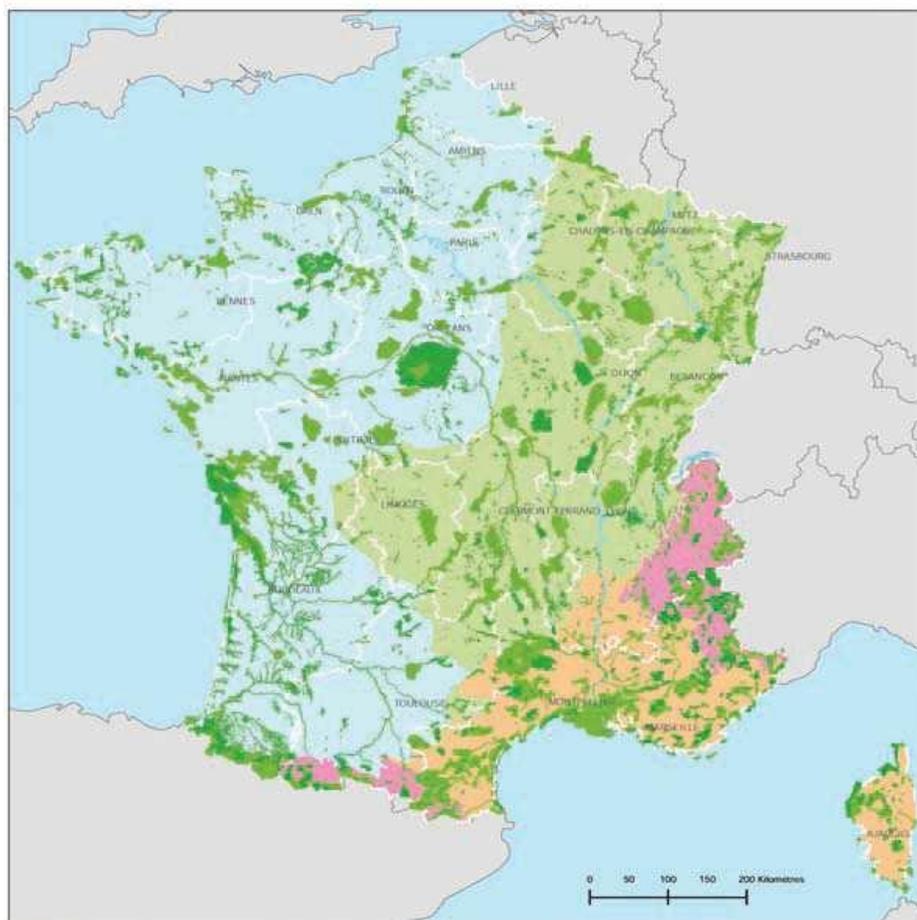
Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon compte 33 % de sa superficie en sites Natura 2000 (Directive « Oiseaux » : 24,6 %, Directive « Habitats » : 17,7 %). Avec 151 sites, dont 10 marins, elle se place en première position à l'échelle nationale. Cette forte proportion du territoire régional concernée par ce réseau européen s'explique par une diversité et une richesse écologique inégalées. Elle regroupe une grande partie des écosystèmes méditerranéens et marins présents en France d'une part, et des zones géographiques aux contextes variés d'autre part, incluant tant des zones de moyenne et haute montagne que des zones du littoral et marines de Méditerranée.

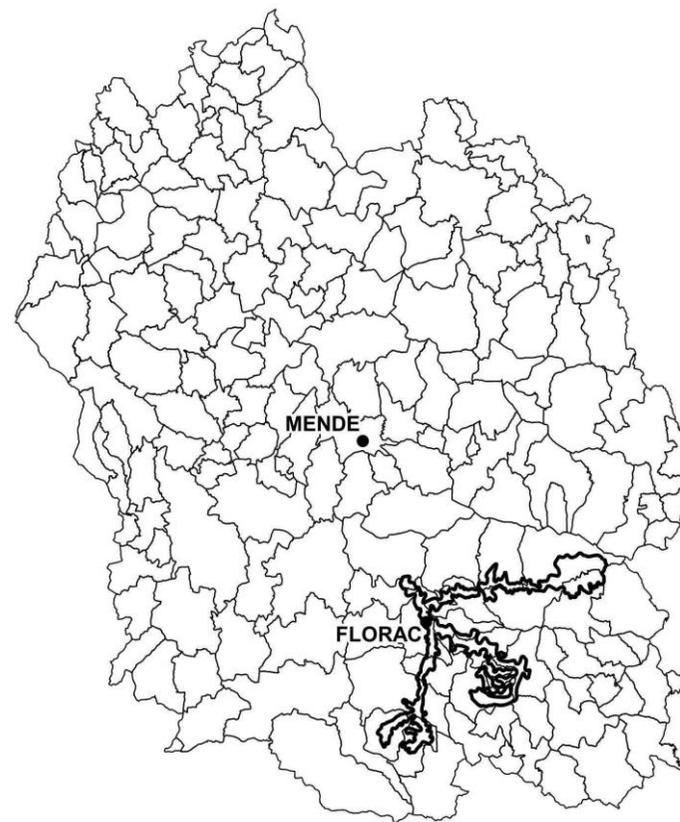


- ZPS
- SIC
- alpin
- atlantique
- continental
- méditerranéen

© Service du patrimoine naturel
D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, septembre 2007

Figure 1 : Représentation géographique du réseau des sites Natura 2000 en France (Source : Service du patrimoine naturel, 2007)

**Localisation du site Natura 2000
Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
FR9101363**



**Figure 2 : Localisation du site transmis dans le département de la Lozère
Localisation du site transmis dans le département de la Lozère**

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 (Cf. Annexe 1)	Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente
Désigné en Site d'Intérêt Communautaire	Proposé en SIC le 31 décembre 1998
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	SIC : 13 janvier 2012
Numéro officiel du site Natura 2000	FR 9101363
Localisation du site Natura 2000	Région Languedoc-Roussillon, département de la Lozère (48) <i>Cf. Carte 1</i>
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000	10 514 ha avec la projection EPSG 27572 "NTF(Paris)/Lambert II étendu"
Préfet coordinateur	M. le Préfet de la Lozère
Président du comité de pilotage du site Natura 2000	M. Henri COUDERC, Maire de Saint-Julien d'Arpaon
Structure porteuse	Parc national des Cévennes
Opérateur	Parc national des Cévennes
Prestataires techniques	COPAGE, ONF, CRPF, CEN Lozère, ALEPE
Commissions ou groupes de travail	Comité technique

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 :

(issu de l'article 1 de l'arrêté n°2010-322-0003 du 18 novembre 2010)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Le président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons ou son représentant,
- Le président de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte ou son représentant,
- Le président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère ou son représentant,
- Le président de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses ou son représentant,
- Le président de la communauté de communes Cévenoles Tarnon-Mimente ou son représentant,
- Le président de la communauté de communes du Pays de Florac et du Haut-Tarn ou son représentant,
- Le président du Pays Gorges-Causses-Cévennes ou son représentant
- Le président du Pays des Cévennes ou son représentant
- Le président du Conseil général de la Lozère ou son représentant,
- Le président du Conseil régional ou son représentant,
- Le maire de la commune de Barre-des-Cévennes ou son représentant,

- Le maire de la commune de Bassurel ou son représentant,
- Le maire de la commune de Bédouès ou son représentant,
- Le maire de la commune de Cassagnas ou son représentant,
- Le maire de la commune de Cocurès ou son représentant,
- Le maire de la commune de Florac ou son représentant,
- Le maire de la commune de Fraissinet-de-Fourques ou son représentant,
- Le maire de la commune de Fraissinet-de-Lozère ou son représentant,
- Le maire de la commune d'Ispagnac ou son représentant,
- Le maire de la commune de La Salle-Prunet ou son représentant,
- Le maire de la commune du Pont-de-Montvert ou son représentant,
- Le maire de la commune des Bondons ou son représentant,
- Le maire de la commune de Molézon ou son représentant,
- Le maire de la commune de Quézac ou son représentant,
- Le maire de la commune de Rousses ou son représentant,
- Le maire de la commune de Saint-Julien d'Arpaon ou son représentant,
- Le maire de la commune de Saint-Laurent-de-Trèves ou son représentant,
- Le maire de la commune de Saint-Martin de Lansuscle ou son représentant,
- Le maire de la commune de Saint-Maurice de Ventalon ou son représentant,
- Le maire de la commune de Vébron ou son représentant,
- Le maire de la commune de Vialas ou son représentant,
- Le président du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Représentants des acteurs socioprofessionnels et associatifs

- Le président de la chambre d'agriculture de la Lozère ou son représentant,
- Le président du COPAGE ou son représentant
- Le président de la fédération départementale des chasseurs de la Lozère ou son représentant,
- Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
- La présidente du syndicat de la propriété privée rurale de Lozère ou son représentant,
- La présidente de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ou son représentant,
- Le président de Lozère d'avenir – coordination rurale 48 ou son représentant,

- Le président de la confédération paysanne de Lozère ou son représentant,
- Le président des jeunes agriculteurs de Lozère ou son représentant,
- Le président du conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL) ou son représentant,
- Le président de l'association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (ALEPE) ou son représentant,
- Le président de la coopérative de la forêt privée lozérienne et gardoise ou son représentant,
- Le directeur du comité départemental du tourisme ou son représentant,
- Le président du comité départemental de la Lozère de la randonnée pédestre ou son représentant,
- Le président de l'association de défense du Tarn ou son représentant,
- Le président du comité départemental de vol libre ou son représentant,
- Le président de Cévennes évasion ou son représentant,
- Le président de l'association cynégétique du Parc national des Cévennes ou son représentant,

Représentants des services de l'état et établissements publics*

- Le préfet de la Lozère ou son représentant,
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts de la Lozère ou son représentant,
- Le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de la Lozère ou son représentant,
- Le chef de service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de la Lozère ou son représentant,
- Le directeur du Parc national des Cévennes ou son représentant,
- Le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant.

** Les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.*

Personnes qualifiées

- Le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ou son représentant.

INTRODUCTION GENERALE

Le site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » s'organise autour des 3 cours d'eau dont il porte le nom (**Cf. Carte 10a**) :

- **le Haut Tarn**, de 1500 à 500 m d'altitude : à l'amont, le site inclut un vaste secteur au relief moutonné, autour de la Plaine du Tarn comprenant des zones humides, de nombreux affluents du Tarn. Il n'inclut pas les sources du Tarn qui, elles, se situent dans le site Natura 2000 du Mont-Lozère. Puis, à partir du Pont-de-Montvert, le site se resserre autour du Tarn. Celui-ci s'écoule en contexte granitique, générant une vallée encaissée aux allures de gorges et des reliefs abrupts. Après la confluence avec le Tarnon et la Mimente, la vallée s'ouvre et permet le développement de milieux rivulaires et de surfaces planes de vallée. La limite aval du site se situe à Faux, sur le Tarn, à 500m d'altitude.
- **la Mimente**, de Cassagnas à sa confluence avec le Tarnon. Il n'inclut pas les sources. Par contre, il inclut les deux affluents principaux de la Mimente que sont le ruisseau de Malzac et le Rieutord, tout deux à intérêt écologique reconnu (voir ZNIEFF). L'amont du site sur la Mimente se situe à 1200 m d'altitude. Cette vallée est formée au sein d'un contexte géologique schisteux. Elle est très encaissée, dominée par une alternance de falaises et roches nues. Les milieux de fond de vallée sont peu développés et linéaires.
- **le Tarnon**, depuis le Col de Perjuret d'une part et le hameau des Roussets d'autre part, à sa confluence avec le Tarn. Il n'inclut pas les sources et notamment le Tapoul et le ruisseau de Massevaques. Cette vallée longe le Causse Méjean sur son flanc oriental. Elle compte donc d'un côté des versants relativement réguliers développés à partir de roches calcaires, et de l'autre les reliefs abrupts des paysages schisteux. Le fond de vallée est assez large, comparativement aux autres vallées, permettant le développement de milieux prairiaux et cultures.

Ainsi le site est caractérisé par une forte variabilité des conditions du milieu (altitude, substrat géologique, climat, topographie, chevelu hydrographique...). Ceci se traduit par une grande diversité des habitats naturels rencontrés sur le site Natura 2000 et en particulier des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que d'une grande richesse de la flore et de la faune associée.

Très linéaire, le site Natura 2000 concerne aussi de nombreuses communes, mais à des degrés très variables, selon la proportion du territoire communal incluse dans le site, la taille de la commune et l'intégration ou non dans le site de l'espace urbanisé de la commune. Plusieurs centre-bourgs, situés en fond de vallée, sont inclus dans le site.

Plusieurs statuts de protection (en particulier statut de parc national), classements, ou labels attestent de la forte valeur patrimoniale de ce site, lequel est le support de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, tourisme...).

Partie 1.
DIAGNOSTICS



1.1. Données Administratives

Le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente est intégralement situé dans le département de la Lozère (Cf. Figure 2). Très linéaire, il concerne donc de nombreuses communes (21 au total, Cf. **Annexe 2**), mais à des degrés très variables, selon la proportion du territoire communal incluse dans le site, la taille de la commune et l'intégration ou non dans le site de l'espace urbanisé de la commune. Ainsi, la commune de Cocurès est concernée à plus de 50 % par le site Natura 2000, mais du fait de sa petite taille, ne contribue qu'à hauteur de 1,7 % au site. La commune de Pont-de-Montvert possède 22,3 % de son territoire dans le site Natura 2000, et du fait de sa grande surface, contribue à hauteur de 19,1 % au site. Les communes de Bassurels, les Bondons, Molezon, Saint-Martin de Lansuscle et Vialas sont concernées à moins de 1 % de la surface de leur territoire communal, et contribuent donc très peu au site Natura 2000.

Plusieurs statuts de protection (en particulier statut de parc national), classements, ou labels attestent de la forte valeur patrimoniale de ce site, patrimoine en forte interaction avec les activités humaines. En effet, l'inscription au réseau mondial des Réserves de biosphère et, tout récemment, au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont basées sur ce constat d'équilibre particulier entre l'homme et une nature aménagée par les générations successives. Les objectifs de ces programmes sont de préserver cet équilibre permettant d'associer développement et préservation des milieux, espèces et paysages. Les collectivités traduisent cet objectif de développement durable conciliant les enjeux au travers de différents projets de territoires axés sur l'articulation entre développement local et protection du patrimoine naturel et culturel.

Tableau synthétique 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Régions	1 région	Languedoc Roussillon		
Départements	1 département	Lozère		Carte 1 : Présentation du site
Communes et EPCI	21 communes 6 communautés de communes 6 cantons 2 pays : Pays des Cévennes (30 %) et Pays Gorges Causses Cévennes (70 %).	Le site étant très linéaire, les communes sont concernées à des degrés très variables : <u>Sur 21 communes</u> : - 7 communes occupent plus des 2/3 du site Natura 2000 - 10 communes sont concernées à plus de 20% de la surface de leur territoire communal - 5 communes sont concernées à moins de 1% de la surface de leur territoire communal	9 communes (Pont-de-Montvert, Cocurès, Bédouès, Florac, la Salle-Prunet, Saint-Julien d'Arpaon, Vébron, Rousses, Fraissinet de Fourques) ont leur cœur principal inclus dans le site Natura 2000 : concentration des activités humaines, question de l'évaluation des incidences.	Carte 2a : Collectivités concernées par le site Natura 2000 Annexe 2 : Collectivités concernées par le site Natura 2000 : surface, importance vis-à-vis du site, population
Population	6 457 habitants dans les communes concernées par le site 8,8 hab/km ² en 2009.	Evolution positive de la population entre 1970 et 2006, notamment à partir des années 90		INSEE 2009 Annexe 2 Carte 3 : Implantation humaine, infrastructures

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Parcs nationaux	Parc national des Cévennes (Décret 2009-1677 du 29/12/2009)	- 49,81% en Cœur - 50,19% en Aire optimale d'adhésion	Contribution de Natura 2000 aux objectifs du PNC En cœur : protection réglementaire, régime d'autorisation et d'évaluation des incidences propre au PNC	Carte 4 à 6 : Statuts de protection et autres zonages
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBI, RBD, RNCFS...	Réserve Mondiale de Biosphère : Cévennes (1985) Patrimoine mondial de l'UNESCO (2011) : Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen	L'ensemble du site est concerné par ces deux statuts UNESCO	Territoire reconnu par 2 labels UNESCO mettant l'accent sur les interactions homme – nature : - objectifs MAB = gestion durable des territoires pour le maintien de la biodiversité - Patrimoine mondial : reconnaissance de l'importance des activités pastorales pour le maintien des milieux ouverts. Valeur paysagère et biodiversité.	Carte 4 à 6 : Statuts de protection et autres zonages
Sites classés/inscrits Monuments classés/inscrits	Pas de sites classés ou inscrits 4 monuments inscrits	Château de Salgas (Vébron) Château de Miral (Bédouès) Maison de la congrégation de la Présentation (Florac) Pont et tour à péage (le Pont-de-Montvert)	3 sites classés à proximité du site Natura 2000 : cascade de Rûnes (Fraissinet de Lozère), empreintes de pas de dinosauriens (Saint-Laurent de Trèves), Gorges du Tarn et de la Jonte (Ispagnac, Quézac)	Carte 4 à 6 : Statuts de protection et autres zonages

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	13 ZNIEFF de type 1 pour 1 736 ha soit 16,5 % du site	Concernent surtout les cours d'eau principaux et certains affluents de la Mimente, ainsi que les contreforts du Causse Méjean et les tourbières du Mont Lozère (Haut Tarn).	ZNIEFF : intérêt écologique des cours d'eau, de certains affluents de grand intérêt, des tourbières Voir Tableau synthétique n°6 et fiches-habitat pour le lien milieux – avifaune.	Carte 5 : ZNIEFF concernant le site Carte 6 : Autres sites Natura 2000 Annexe 3 : ZNIEFF et sites Natura 2000
	6 ZNIEFF de type 2 pour 10 257 ha soit 97,6 % du site	3 ZNIEFF principales respectivement sur les Gorges du Tarn, la Mimente et le Tarnon		
	1 ZPS concernant le site	ZPS « Les Cévennes » FR9110033 (92 044 ha) = cœur historique du PnC Opérateur : PnC		
	2 SIC jouxtant le site	SIC Mont Lozère / FR9101361 SIC Vallée du Gardon de Mialet / FR9101367		
Périmètre de protection AEP de captage	Mise en place progressive des périmètres de protection		Retard lié notamment à la multiplicité des ouvrages de captage, la majorité des prises sont en eau superficielle et donc difficiles à protéger	Schéma départemental de mise en valeur des milieux aquatiques de la Lozère - SDVMA 2011 Carte 10b : Gestion de l'eau
Réserves de pêche	6 réserves de pêche en 2012	Susceptibles de modifications annuelles	Cf. Chapitre 1.4.7	AP n°2011-347-0005
Réserves de chasse	En cœur du PNC, 2 zones de tranquillité (au sens du décret 2009-1677 du 29/12/2009) 969,7 ha dans le site	Zones de tranquillité du Mont Lozère et de Fontmort	Cf. Chapitre 1.4.8	Carte 9 : Organisation de la chasse

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Planification de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Document validés : 3 cartes communales 2 POS 2 PLU - Documents en cours : 6 PLU 1 SCOT 1 PLU intercommunal 	<p>14 communes sont au RNU</p> <p>7 communes ont un document d'urbanisme en vigueur. Parmi elles 4 communes ont un PLU en cours d'élaboration.</p> <p>2 communes supplémentaires ont un PLU en cours d'élaboration.</p> <p>4 communes en SCOT</p>	<p>Cf. Chapitre 1.4.4</p>	<p>Carte 2c : Documents d'urbanisme</p> <p>Annexe 4 : Documents d'urbanisme</p>
Planification de la gestion des eaux	<p>SAGE Adour Garonne</p> <p>SDAGE et contrat de rivière Tarn-amont</p>	<p>Site Natura 2000 intégralement situé dans le bassin Tarn-amont</p> <p>Le territoire du contrat de rivière s'étend sur 2 627 km² et concerne 69 communes réparties sur les départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.</p> <p>Opérateur : Syndicat mixte du Grand site des Gorges du Tarn et de la Jonte, composé de 19 communes. Seules 2 communes du site Natura 2000 (Quézac-Ispagnac) adhérentes.</p>	<p>Objectifs principaux du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux appréhender la qualité des eaux superficielles et souterraines - Lutter contre les pollutions domestiques - Préserver et/ou rétablir l'équilibre morphodynamique des cours d'eau - Instaurer une logique dans la gestion physique des cours d'eau - Assurer dans de meilleures conditions l'AEP - Communiquer, sensibiliser et informer pour impliquer la population 	<p>Documents de planification :</p> <p>SDAGE Adour-Garonne 2010-2015</p> <p>SAGE Tarn-Amont en cours de révision</p> <p>Contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014</p> <p>Carte 10a: Milieux aquatiques</p> <p>Cf. Chapitres 1.2, 1.4.4, 1.4.7</p>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Projets de territoire	2 Chartes de développement de Pays	<p><u>Pays des Cévennes</u> (2004) Promouvoir un mode de vie attractif pour le futur, ancré dans les valeurs cévenoles. Objectifs : Favoriser, soutenir et susciter des initiatives et projets locaux de développement et d'aménagement ; Assurer la promotion du Pays, de son patrimoine culturel, de ses ressources, et de ses habitants.</p> <p><u>Pays Gorges Causses Cévennes</u> (2008) Ambition : Permettre à chacun de vivre sur un territoire préservé, ouvert et solidaire. Exigence transversale : Agir ensemble pour l'accueil et l'excellence environnementale.</p>	<p>Un des critères favorables à l'éligibilité des projets est leur concours au « maintien ou amélioration de la protection de l'environnement ».</p> <p>L'objectif 4.2.2. de la charte est le « soutien des actions en faveur de la biodiversité » notamment dans le cadre des actions PNC et Natura 2000 (réalisation des inventaires, réhabilitation des habitats d'intérêt communautaire...).</p>	<p>Pays des Cévennes Pays Causses-Gorges-Cévennes Carte 2a et 2b: Projets de territoire</p>
	Comité de bassin d'emploi	Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes (toutes les communes du site sauf Fraissinet de Fourques et Quézac)	Stratégie locale plus ciblée sur l'emploi et le volet social selon 3 axes : Observer, Accompagner, Expérimenter/innover	<p>CBE Cévennes Carte 2a et 2b: Projets de territoire</p>
	Agenda 21 local	Quézac	Approche environnementale transversale	<p>Commune de Quézac Carte 2a et 2b: Projets de territoire Cf. SNDD, Déclaration de Rio 1992</p>
	Opération Grand Site	Le site des Gorges du Tarn et de la Jonte est engagé dans une opération Grand Site (communes d'Ispagnac et Quézac)	<p>Axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et requalification paysagère - Maîtrise de la fréquentation - Sauvegarde des activités économiques traditionnelles - Gestion pérenne du site 	<p>Syndicat Mixte du Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses Carte 2a et 2b : Projets de territoire</p>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Projets de territoire	Programme LEADER 2007-2013	GAL Terres de vie en Lozère (Pays des Sources + Pays Gorges-Causse-Cévennes)	Priorité ciblée : Dynamiser le territoire par l'accueil dans une perspective d'excellence territoriale	GAL Terres de vie en Lozère
		GAL Cévennes (Pays Cévennes + Pays Aigoual-Cévennes-Vidourle)	Priorité ciblée : Confortation et développement d'une économie de territoire durable, valorisant en priorité les ressources locales	GAL Cévennes
	2 Chartes forestières de territoire	1 charte validée : Pays des Cévennes, sur 30% du territoire	Développement d'une gestion forestière intégrant les enjeux environnementaux et source de développement local Objectifs : meilleure valorisation de la ressource forestière (accessibilité et exploitation, gestion forestière), adaptation à la demande locale, multifonctionnalité des espaces forestiers, ...	Pays des Cévennes
		1 projet en cours : Pays Gorges, Causse, Cévennes	Objectifs : meilleure valorisation de la ressource forestière, notamment celle disponible dans les espaces agricoles ou petite propriété privée (bois énergie, sylvopastoralisme, transformation locale, ...). Création d'activité locale.	Pays Causse-Gorges-Cévennes
Projet agricole départemental	2008-2013 Révision prévue en 2013	OS n°3 : Développer et valoriser la production d'environnement issue de l'agriculture. OP : Maintenir et restaurer la biodiversité, en vue d'atteindre les objectifs du réseau Natura 2000. Préserver l'état de la ressource en eau, pour atteindre ceux de la DCE.	DDT de la Lozère	

Synthèse

Trois politiques ont un lien fort et direct avec Natura 2000 : le statut de Parc national ; le schéma de planification de la gestion des eaux au travers du contrat de rivière ; la planification de l'aménagement de l'espace au travers des projets d'aménagement et de développement durable et des documents d'urbanisme. Rechercher la compatibilité des orientations et la complémentarité possible des actions doit constituer un objectif pour l'élaboration de ce DOCOB.

1.1.1. Le statut de Parc National

Le site Natura 2000 est inclus pour près de 50% de sa surface dans le cœur du Parc national des Cévennes et, pour le reste, dans l'aire optimale d'adhésion du parc. Les conséquences, pour ce qui concerne le site Natura 2000, sont les suivantes :

- Par leur adhésion à la charte du Parc national (phase d'adhésion en cours), les communes s'engagent dans un projet de préservation des richesses patrimoniales et de développement durable.
- Natura 2000 s'inscrit comme **un outil de mise en œuvre de la charte du Parc national**, permettant de contribuer à la préservation des milieux et espèces dans le cadre des activités pratiquées.
- La charte du parc assure la cohérence **avec trois statuts fortement liés à la présence du parc** : le statut de réserve mondiale de biosphère, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et la désignation de l'ensemble du cœur du parc national comme site Natura 2000 au titre de la directive oiseaux (ZPS Cévennes).
- Dans le cœur du parc, la plupart des travaux et activités ayant potentiellement un impact sur le milieu naturel, les espèces, les paysages, le patrimoine culturel, sont soumis à autorisation du directeur. La liste de ces travaux et activités est définie par le décret 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006. Lors de l'instruction de l'autorisation, **ces travaux ou activités feront l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs Natura 2000.**

Ainsi, sur près de 50% du site, les habitats et les espèces bénéficient déjà d'un bon outil de protection, au-delà des objectifs Natura 2000. Dans ce contexte particulier, l'outil Natura 2000 permet d'assurer une continuité d'action pour la préservation de milieux et espèces à fort enjeux dans l'aire optimale d'adhésion. Par ailleurs, il offre la possibilité de mise œuvre d'actions contractuelles et de processus d'indemnisation, contribuant aux objectifs du parc.

1.1.2. La planification de la gestion de l'eau

Les cours d'eau et milieux associés ont joué un rôle déterminant dans le classement des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente en site Natura 2000. Celui-ci est entièrement situé en tête du bassin du Tarn-amont (Cf. *Carte 10b*), lui-même situé en tête du bassin Adour-Garonne. Le SAGE et le Contrat de rivière afférents font état d'une qualité globalement satisfaisante des cours d'eau, ce qui n'exclut pas des dégradations ponctuelles de la qualité physico-chimique, bactériologique et écologique, auxquelles il convient de remédier afin de sécuriser les différents usages de l'eau (Cf. *Chapitres 1.2, 1.4.4, 1.4.7.*)

Le contrat de rivière du Tarn-amont, comme le SAGE éponyme, est porté par **le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses**, composé de 19 communes, toutes dans le bassin du Tarn-amont, basé à Sainte-Énimie en Lozère.

Même si le diagnostic et le programme d'actions ont été définis à l'échelle du bassin entier (Cf. Contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014), seules trois communes concernées par le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, Ispagnac, Quézac et Fraissinet-de-Fourques, sont adhérentes à l'opérateur du contrat de rivière, le Syndicat Mixte du Grand Site, ce qui ne facilite pas la gestion locale de l'eau. Un conventionnement avec les collectivités non-membres du syndicat mixte, mais appartenant au bassin du Tarn-amont, est actuellement à l'étude.

1.1.3. Les démarches territoriales de développement durable

Les collectivités du territoire portent le projet ambitieux d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant la qualité de l'environnement et l'identité de son territoire, sources de son attractivité. Ainsi, les communes concernées par le site Natura 2000 sont engagées dans un certain nombre de démarches territoriales, qui sont fortement orientées vers la notion de développement durable : Agenda 21 local en cours d'élaboration sur la commune de Quézac, chartes de Pays et chartes forestières de territoire des Pays Cévennes (Fraissinet de Lozère, le Pont de Montvert, Saint-Maurice de Ventalon, Vialas) et Gorges-Causse-Cévennes (toutes les autres communes du site Natura 2000), Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes (toutes les communes concernées par le site Natura 2000 sauf Quézac et Fraissinet de Fourques), Opération Grand Site (sont concernées les communes d'Ispagnac et de Quézac) (Cf. Carte 2b). Ces projets de territoire sont élaborés de manière concertée avec la population et présentent un certain nombre de thématiques communes autour de la préservation et de la valorisation du patrimoine local. L'accueil de nouvelles populations au sein d'un environnement préservé, gage du maintien de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire, dans un contexte économique dynamique, y occupe une place stratégique.

Les dynamiques impulsées par ces démarches de territoire recoupent largement les enjeux de la démarche Natura 2000. Des synergies sont donc à rechercher et à encourager dans la mise en œuvre de ces différents projets.

En termes de documents d'urbanisme, le taux de couverture des communes du site Tarn, Tarnon, Mimente par un document validé est encore faible, même si la tendance est au développement d'une planification urbaine de qualité (Cf. Carte 2c). 14 communes sur 21 sont aujourd'hui soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU). 3 communes (Ispagnac, le Pont de Montvert et la Salle-Prunet) ont une carte communale validée, 2 communes (Cocurès et Barre-des-Cévennes) ont un plan d'occupation des sols (POS) validé et 2 communes (Florac, Quézac) ont un plan local d'urbanisme (PLU) validé. L'élaboration par une commune d'un document de planification urbain implique une réflexion approfondie en termes de qualité patrimoniale et de cadre de vie. Le PLU constitue un outil particulièrement favorable pour élaborer ce type de projet. En effet, la carte communale est un outil de planification « binaire » qui permet uniquement de distinguer zones constructibles et non constructibles alors que le PLU est un outil plus complet, qui implique de définir un projet d'aménagement et de développement durable, et permet ensuite de le traduire notamment par des orientations d'aménagement et par la rédaction du règlement. 6 communes du site Natura 2000 sont engagées dans l'élaboration d'un PLU : Barre-des-Cévennes, Ispagnac, le Pont de Montvert, Fraissinet de Lozère, Bédouès et Cocurès.

Les réflexions à l'échelle intercommunale dans le domaine de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme sont encore rares : les communes de Fraissinet de Lozère, Pont de Montvert, Saint-Maurice de Ventalon et Vialas sont concernées à travers le SCOT porté par le syndicat mixte du Pays des Cévennes, en cours d'élaboration. La communauté de communes des Cévennes des Hauts Gardons (Bassurels, Molezon, Saint-Martin de Lansuscle) a amorcé la réflexion pour élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal.

À noter que les documents existants des communes concernées par le cœur du Parc national ou qui adhéreront à la charte du parc doivent être rendus compatibles à la charte du Parc national des Cévennes, dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation de celle-ci. Seuls ceux dont l'élaboration ou la mise en révision a été décidée avant le 15 avril 2006 (date de publication de la loi réformant les parcs nationaux) n'auront à être mis en compatibilité que lors de leur prochaine mise en révision (Cf. Annexe 4).

1.2. Caractéristiques générales du milieu

Le site Natura 2000 s'étend intégralement sur le bassin versant atlantique (**Cf. Carte 10a**). Cependant, la présence de trois contextes géologiques différents, se traduisant par des formes topographiques variées, ainsi que la variabilité altitudinale, induisent des conditions écologiques diversifiées à l'origine d'une grande richesse en termes de patrimoine naturel (habitats naturels, flore et faune associées) (**Cf. Chapitre 1.6**).

Tableau synthétique 2 : données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Géologie	Trois grands types de roches	Granite du Mont Lozère, Cévennes schisteuses, marnes et dolomies en bordure du Causse Méjean	Carte 12 : Géologie
Topographie	Altitude comprise entre 1555 m (flanc sud du Cassini sur le Mont Lozère) et 500 m (cours du Tarn à la limite aval du SIC).	Paysage moutonné du Haut-Tarn (plaine du Tarn) Relief abrupt dominant les vallées du Tarn et de la Mimente. Versants calcaires dominant le Tarnon, avec ressauts rocheux Vallées du Tarn et de la Mimente étroites ; fonds de vallées un peu plus large sur le Tarnon et le Tarn en aval de Florac	Carte 13a et 13b : Topographie
Climat	Température moyenne annuelle entre 6 et 12 °C Précipitations annuelles entre 1000 et 1600 mm	Macroclimat de type montagnard humide avec une sécheresse relative en juillet, maximum de précipitations en automne, influences méditerranéennes Mésoclimats (température, précipitation) variés en fonction du gradient altitudinal et de l'exposition	
Pédologie	Variabilité des sols en fonction de la nature du substrat et de la topographie	Partie supérieure des versants schisteux : sol très peu épais, roches affleurantes Fonds de vallées : accumulation des matériaux générant des sols plus profonds et riches en matière organique Plateaux granitiques : formation de sols profonds et perméables, forte acidité	
Étages de végétation	4 étages de végétation	Étages collinéen / supraméditerranéen, montagnard inférieur, montagnard moyen, montagnard supérieur	Carte 13c : Etages de végétation

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes et annexes associées
Hydrographie	201,7 km de cours d'eau soit une densité de 1,92 km de cours d'eau linéaire / km². Tarn : 34,1 km, Tarnon : 25,7 km Mimente: 16,3 km 89 affluents 142 zones humides, près de 70 ha sur le Mont Lozère	3 cours d'eau principaux : - Le Tarn, prenant sa source sur le Mont-Lozère - Le Tarnon, prenant sa source sur le Mont-Aigoual et affluent du Tarn à Florac - La Mimente, prenant sa source sous le Col de Jalcreste et affluent du Tarnon en amont de Florac. Avec 2 affluents importants : le Rieutort et le Ruisseau de Malzac Les sources des principaux cours d'eau ne sont pas incluses dans le site. De nombreuses zones humides sur terrain acide (Mont Lozère notamment), quelques zones humides alcalines	Carte 10a : Milieux aquatiques BD Carthage
Hydrologie, Qualité des eaux		SIC en totalité en tête du bassin versant Adour Garonne. Le régime hydrologique de la plupart de ces cours d'eau est de type pluvial cévenol , de type pluvio-nival cévenol dans la haute vallée du Tarn.	SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 SAGE Tarn-Amont en cours de révision Contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014 PDPG Lozère 2006 SDVMA 2011

SYNTHESE

1.2.1. Géologie, Topographie, Relief

Les conditions écologiques des 3 vallées constituant le site sont assez différentes.

Le Tarn prend sa source sur le Mont Lozère (hors site Natura 2000), à 1 541 m d'altitude. En limite aval du site Natura 2000, son cours est à 500 m d'altitude. La végétation s'étage ainsi du collinéen au montagnard supérieur. De ses sources jusqu'à Cocurès, le Tarn dévale le **granite** d'âge paléozoïque du Mont Lozère.

La présence de ce socle cristallin définit vers l'extrémité orientale du SIC, dans sa partie amont, un **paysage moutonné** formé de buttes, de cuvettes et de replats, voire de « plaines » (« la plaine du Tarn » par exemple, entre le Chaumadou et le Bois du Commandeur). Les sols y sont relativement profonds, mais acides. Cette topographie, ainsi que les conditions climatiques d'altitude, sont favorables à la formation de **nombreuses zones humides, voire tourbeuses**.

En aval du Pont-de-Montvert, la puissance érosive du Tarn a néanmoins sculpté une **vallée relativement encaissée** où affleurent par endroits des parois granitiques conférant à ce secteur des allures de gorges. Il se fraye un passage entre les massifs escarpés, schisteux ou granitiques du Bougès au sud et du Mont Lozère au Nord. Les versants sont constitués de rochers escarpés, de pierrailles croulantes et tombent à pic dans la rivière, parfois couverts d'une végétation ligneuse de feuillus chétifs,

installés sur des sols secs, acides et superficiels. Ponctuellement, la vallée s'élargit et permet le développement d'un lit plus important, aux sols plus riches, où se sont installés les cultures, prairies et villages.

En aval de Florac, il longe le flanc calcaire du causse Méjean et **son lit s'élargit**, ce qui favorise la présence de véritables complexes de **milieux rivulaires**, parfois sous influence des roches calcaires, **et l'implantation de prairies et cultures**.

La Mimente se fraye un passage entre les massifs escarpés et schisteux du Bougès au nord et des Cévennes au sud. Elle prend sa source sur le versant sud du massif du Bougès, sous le Col de Jalcreste, à environ 1 200 m d'altitude (hors site Natura 2000) et conflue avec le Tarnon en amont de Florac à 540 m d'altitude. Elle est rejointe à Cassagnas par ses deux affluents principaux que sont le Rieutord et le Ruisseau de Malzac, prenant leur source tous deux sous Barre des Cévennes.

La Mimente s'écoule principalement dans le domaine des **Cévennes schisteuses**, où dominent le micaschiste et d'autres roches métamorphiques également datées de l'ère primaire. Moins résistantes à l'érosion que le granite, les roches schisteuses induisent ici un **relief abrupt**, où alternent crêtes aiguës (les « serres ») et vallées profondes et pentues (les « valats »), pratiquement sans replats. Ainsi, sur l'ensemble de son cours, cette rivière forme une **vallée assez fortement encaissée, dominée par une alternance de falaises et roches nues**, et de formations végétales feuillues sous forme de taillis rabougris. Les **milieux de fond de vallée sont peu développés et linéaires**. Sur les quelques replats ou versants moins abrupts les sols sont plus profonds et riches, favorables à l'implantation de pelouses, prairies ou peuplements forestiers de qualité. Au niveau de Saint Julien d'Arpaon, la végétation de son versant gauche est sous influence des sédiments issus des roches calcaires de la Can de Balazuègnes.

Le Tarnon, affluent du Tarn à Florac, évolue du sud vers le nord depuis Rousses jusqu'à Florac, en délimitant le causse Méjean par son flanc oriental. Il se forme par confluence de nombreux cours d'eau dévalant le versant nord-est du Mont Aigoual. La limite altitudinale du site sur ce cours d'eau se situe à 750 m d'altitude. Il est rejoint, aux Vanel, par le Ruisseau de Fraissinet qui descend du col de Perjuret.

Le Tarnon s'écoule en limite de deux contextes géologiques différents :

- Il traverse de façon majoritaire le domaine des **Cévennes schisteuses**, à l'instar de la Mimente. Y dominant alors des **reliefs abrupts**, avec alternance de serres et valats pratiquement sans replats.
- En revanche, en rive gauche, il longe la bordure orientale du Causse Méjean, et intersecte ainsi le **domaine sédimentaire des Grands Causses**, principalement représenté par des **dolomies et marnes d'âge Jurassique**. Le périmètre du site Natura 2000 s'arrête sous les corniches du Causse Méjean. Il comprend ainsi peu de formations de falaises calcaires, et plutôt des versants de bas de pente forte à modérée, formés d'une alternance de sols profonds et de petits ressauts rocheux, couverts de pelouses parfois en voie de fermeture. Cette influence de roches calcaires induit un lit relativement large sur l'ensemble de son cours, propice à l'implantation de nombreuses prairies et cultures.

1.2.2. Climat

L'amplitude altitudinale et la diversité des expositions déterminent des mésoclimats variés qui, globalement, déclinent un **macroclimat de type montagnard humide avec une sécheresse relative en juillet et août** (aux altitudes les plus basses) **et un maximum des précipitations en automne**. Ces deux dernières caractéristiques témoignent d'une certaine influence méditerranéenne, selon un gradient s'atténuant d'est en ouest et du sud vers le nord.

La **pluviosité annuelle** augmente assez régulièrement d'ouest en est, depuis les contreforts du Méjean vers l'extrémité orientale du Mont Lozère : elle est ainsi comprise entre 1000 et 1200 mm à Florac (550 m), atteint 1430 mm à Barre-des-Cévennes à 930 m d'altitude et dépasse 1600 mm à l'approche du Pic Cassini.

La **température moyenne annuelle** varie principalement selon l'altitude : elle est comprise entre 10 et 12°C au niveau de Florac et Meyrueis, entre 8 et 10°C aux altitudes moyennes et entre 6 et 8°C aux altitudes les plus élevées (7,8°C au Pont-de-Montvert à 980 m).

1.2.3. Pédologie

Au niveau de la partie supérieure des versants schisteux, le sol est très peu épais : les roches déchiquetées affleurantes sont très nombreuses. L'accumulation des matériaux en fond de vallée génère des sols plus profonds et riches en matière organique.

Sur les plateaux (plaine du Tarn), l'accumulation d'arènes granitiques a permis la formation de sols profonds et perméables, marqués par une forte acidité. Ceux-ci peuvent produire des tourbes oligotrophes et acides lorsque le bilan apport/dégradation de la matière organique est excédentaire (bilan thermique défavorable) et l'approvisionnement en eau régulier (Cf. **Chapitre 1.2.5.2**).

1.2.4. Étages de végétation

Le climat a une forte influence sur la répartition des espèces végétales et donc sur la végétation. Ainsi, la végétation des massifs montagneux se distribue en fonction de l'altitude sous forme de ceintures végétales appelées « étages de végétation ». Les différences d'ensoleillement, de températures et d'humidité induites par l'exposition induisent de plus des « effets de versant » (Cf. Figure 3). Sur le site Natura 2000, 4 étages de végétation sont représentés (Cf. **Carte 13c**).

L'étage montagnard est subdivisé en trois sous-étages :

- **montagnard supérieur**, qui comprend les hêtraies d'altitude et les hêtraies-sapinières, notamment là où les brouillards givrants sont fréquents ;
- **montagnard moyen**, couvert par la hêtraie, favorisée par les fortes précipitations et les brouillards abondants ;
- **montagnard inférieur**, marqué par le mélange du hêtre avec d'autres essences de feuillus, notamment les chênes sessile et pubescent.

Plus bas, pour les versants sous influences atlantiques (cas du site Natura 2000) se situe l'étage **collinéen**. Sur calcaire, s'impose la hêtraie sèche et la chênaie mixte et chênaie pubescente à buis, encore mêlée de chêne sessile. Sur silice, l'étage est occupé par la chênaie sessiliflore et la chênaie mixte, mais substituée en grande partie par la châtaigneraie plantée par l'homme, parfois en mélange avec le chêne pubescent, ou plus fréquemment le chêne sessile. Ce dernier colonise assez spontanément les châtaigneraies abandonnées.

L'étage **supraméditerranéen**, pour les versants sous influence méditerranéenne, n'est pas représenté sur le site.

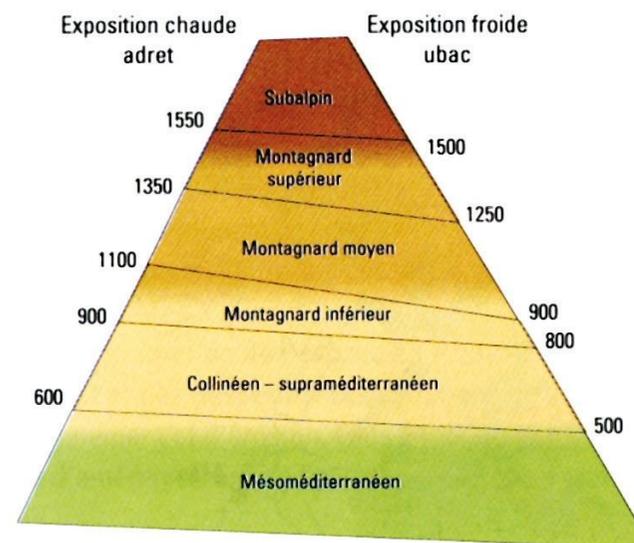


Figure 3 : Etages de végétation

1.2.5. Hydrographie, Hydrologie, Qualité des eaux

1.2.5.1. Un chevelu hydrographique dense

Le SIC s'inscrit en totalité en tête du bassin versant Adour Garonne (*Cf. Carte 10b*). Comme l'indique le nom du site, le périmètre de ce site Natura 2000 est **centré sur le Tarn et ses deux principaux affluents en amont de Florac : le Tarnon et la Mimente**. La plupart des **89 affluents** de ces trois cours d'eau naissent en périphérie immédiate du site. Du fait du contexte montagnard et du relief accidenté, le chevelu hydrographique est dense, et totalise **201,7 km de cours d'eau soit une densité de 1,92 km de cours d'eau linéaire / km²** (*source* : analyse SIG à partir de BD Carthage®). Selon le même référentiel numérique, le linéaire de cours d'eau inclus dans le SIC est de 34 km pour le Tarn, 26 km pour le Tarnon et 16 km pour la Mimente. Hormis les ruisseaux de Malzac, de Rieutort, de Fraissinet, de la Vérié, de la Brousse, et des Pouzets, la majorité des affluents de ces trois cours d'eau n'excèdent pas 2 km (1 km pour 60 des rivières nommées dans le référentiel).

Le régime hydrologique de la plupart de ces cours d'eau est de type **pluvial cévenol**, voire **pluvio-nival cévenol** dans la haute vallée du Tarn (*source* : les régimes hydrologiques des cours d'eau en Languedoc-Roussillon, DREAL L-R). Les deux cas sont caractérisés par un étiage estival marqué, par une hausse subite des débits avec les fortes pluies d'automne, et par des hautes eaux hivernales (pluvial cévenol) ou printanière avec la fonte des neiges (pluvio-nival, de plus en plus exceptionnel).

Le régime hydrologique du Tarn et de ses affluents, cours d'eau de tête de bassin, est torrentiel. Des crues morphogènes interviennent régulièrement, préférentiellement à l'automne (épisodes cévenols). Outre le risque qu'elles font subir aux habitations riveraines (*Cf. Chapitre 1.4.4*), elles sont susceptibles de remanier en profondeur les habitats naturels rivulaires. À l'inverse, les sécheresses répétées de ces dernières années contribuent à l'existence d'étiages sévères.

1.2.5.2. De nombreuses zones humides

Zones humides du Mont Lozère

Sur le **Mont Lozère** se trouvent de nombreuses zones humides. L'atlas des zones humides du Mont Lozère fait état d'un minimum de 1 246 zones humides couvrant 793 ha sur l'ensemble du massif du Mont Lozère. Sur la partie du Mont Lozère incluse dans le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, Tarnon et de la Mimente, on en dénombre 142, pour près de 70 ha. 64 % des zones humides du massif sont des tourbières qui constituent un élément irremplaçable du patrimoine écologique de la région (*Cf. Chapitres 1.5, 1.6.3*), mais aussi un élément de tout premier ordre au titre de la ressource en eau et de leur rôle régulateur du régime hydrologique du massif.

En effet, ces milieux humides ont un rôle de soutien d'étiage en période sèche. Les zones humides stockent des eaux dont la restitution se fait lentement et assurent un écoulement permanent sur l'ensemble des bassins versants autour du Mont Lozère. D'autre part, la saturation en eau des zones humides et le remplissage des zones concaves associées permet de tempérer la réaction des cours d'eau aux pluies violentes et abondantes. C'est un effet tampon qui amortit les crues. Au contraire, en cas d'épisodes pluvieux répétés, si l'ensemble de ces zones est saturé, cela entraîne une accélération de la réaction hydrologique. Les tourbières permettent aussi d'améliorer la qualité de l'eau par des phénomènes de filtration, d'auto-épuration et de stockage de sédiments. Les zones concaves ont un effet tampon sur l'eutrophisation et l'acidification des cours d'eau.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne a d'ailleurs identifié le Mont Lozère et les grès du Bougès comme une « **zone verte** » qui s'étend sur 26 020 ha dont 21 830 ha sur le bassin-versant Adour-Garonne et 4 190 ha sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Au sein de cette zone remarquable au titre du patrimoine naturel lié à la ressource en eau, l'objectif est la conservation et la protection des tourbières et micro-tourbières. L'enveloppe de la zone verte englobe les crêtes, le versant sud et une partie du versant nord du Mont Lozère, ainsi qu'une partie de la rive gauche du Tarn (Bougès). 80 % de la surface des zones humides de la zone verte est gérée par des activités agricoles (pâturage, fauche).

Enfin, les zones humides ont une importante valeur paysagère et culturelle.

En dehors de ces secteurs, le Mont Lozère ne possède pas d'aquifères superficiels très importants.

Zones humides des vallées cévenoles

Dans le secteur des **vallées cévenoles**, un certain nombre de zones humides ont également été recensées dans le cadre d'un pré-inventaire, dont une quinzaine est incluse dans le site Natura 2000, le long de la vallée de la Mimente. Les zones humides sur substrat schisteux sont presque toujours de petite taille et souvent liées à un suintement le long de la roche.

Zones humides alcalines

Les **zones humides alcalines** sont peu connues, et pour cause : leur surface est presque toujours très petite. Cette caractéristique leur confère une fragilité accrue. Elles se développent très souvent sur les zones de contact entre le calcaire et les schistes, granite ou grès, là où l'eau chargée de carbonate de calcium ressurgit à la faveur d'une couche imperméable. Elles présentent un cortège d'espèces floristiques caractéristique, de forte valeur patrimoniale. En l'état actuel des connaissances, une dizaine de zones humides alcalines ont été recensées sur le site. On en observe en particulier une concentration, dans la partie amont du Valat des Avignaires, au contact avec le Causse Méjean, sur la commune de Rousses.

La disparition des zones humides constitue une atteinte à la ressource en eau, du point de vue qualitatif comme quantitatif (Cf. SDVMA 2011). Sur le Mont Lozère, 17 % des zones humides inventoriées ont été drainées depuis plus de 40 ans (contre environ 50 % sur le territoire national). La pratique du drainage est soumise à instruction administrative (régime de déclaration pour les surfaces comprises entre 0,1 ha et 1 ha et régime d'autorisation avec enquête publique pour les surfaces supérieures à 1 ha). Outre leur influence sur les niveaux d'étiage, les travaux de drainage et d'assainissement et l'assèchement des zones humides contribuent à une accentuation des phénomènes de crue qui peuvent impacter fortement les activités humaines et le patrimoine bâti situé en zone inondable et ont un effet défavorable sur la faune piscicole (effet de chasse, dévalaison forcée...). Cette pratique est cependant beaucoup moins observée actuellement. La fermeture des milieux conduit également à la disparition de zones humides.

1.2.5.3. Qualité des milieux aquatiques (Cf. Contrat de rivière Tarn-amont 2010-2014, PDPG 2006, SDVMA 2011)

Un certain nombre de stations de suivis des cours d'eau existent sur le site Natura 2000, dont certaines sont incluses dans le réseau de référence de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Sources du Tarn à Mas Camargues, Ruisseau de Baumal sous la Baume Dolente (eaux souterraines). Le type de données susceptibles d'être collectées sont les suivantes : pêches électriques, suivi thermique et physicochimique, hydrobiologie, hydromorphologie, diatomées, macrophytes.

La qualité générale des eaux superficielles du bassin du Tarn-amont est bonne, notamment sur le périmètre du site Natura 2000. Le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 classe ainsi le haut Tarn (jusqu'à Florac), de même que ses affluents Tarnon et Mimente en très bon état.

Du point de vue écologique, les milieux aquatiques du bassin du Tarn-amont en général et du site Natura 2000 en particulier sont d'une diversité et d'une richesse remarquables, comme en attestent les nombreux inventaires et classements sur le territoire (Zone de protection spéciale pour les oiseaux, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, zone verte, Parc national des Cévennes...).

Cependant, on observe des dégradations ponctuelles (dans le temps et dans l'espace) de la qualité des milieux aquatiques.

On peut schématiquement distinguer trois types d'atteinte à la qualité des milieux aquatiques, souvent étroitement liés :

- **L'altération physique** des milieux qui affecte l'hétérogénéité du milieu (les caches, les substrats, les faciès d'écoulement) et la qualité de la ripisylve (intégrité de la bande rivulaire, diversité des strates et des essences végétales, état sanitaire...)
- L'altération de la **qualité physico-chimique** des eaux (pollution, liée aux divers rejets sur un bassin, de différentes natures, en contact plus ou moins direct avec le milieu humide,
- L'altération **quantitative** de la ressource (prélèvements d'eau ou modification du comportement hydrologique des milieux).

Type de perturbation	Problématique	Chapitre
Perturbation naturelle	Sécheresses, assecs, crues	Climat, Hydrographie Urbanisme
Perturbation physique des milieux	Ouvrages transversaux	Pêche
	Ouvrages linéaires (buses)	Pêche
	Extraction de matériaux	Carrières et mines
	Défaut ou mauvais entretien des cours d'eau (berges, ripisylves)	Grands milieux, Habitats naturels
	Drainage des zones humides	Zones humides
	Fermeture des milieux	Zones humides Agriculture
	Gestion des réseaux routiers	Urbanisme
Perturbation de la qualité physico-chimique des eaux	Plantes invasives	Flore
	Rejets domestiques	Urbanisme
	Rejets industriels	Carrières et mines
	Rejets d'effluents agricoles	Agriculture
Perturbation quantitative	Autres traitements (phytosanitaires, vétérinaires...)	Agriculture
	AEP	Urbanisme
	Irrigation	Agriculture
	Production hydroélectrique	Pêche
	Piscicultures	Pêche
Perturbation par les activités de loisirs	DFCI (réserves d'eau, pistes)	Urbanisme DFCI
	Baignade	Tourisme
	Canoë-kayak	Tourisme
	Canyoning et aqua-randonnée	Tourisme
	Chasse	Chasse
	Pêche	Pêche

Tableau 1 : Sources de perturbation des milieux aquatique, renvoi aux chapitres du DOCOB

L'annexe 6, extraite du Schéma départemental de mise en valeur des milieux aquatiques de la Lozère (SDVMA) de 2011, présente, tronçon par tronçon, les principales sources d'altération des cours d'eau principaux du site Natura 2000, ainsi que les mesures préconisées pour y remédier.

Le **Tableau 1** ci-dessus détaille les différentes sources de perturbations, plus ou moins prégnantes sur le site Natura 2000, et met en regard le chapitre du DOCOB où ceux-ci sont traités quand il y a lieu.

En résumé, on observe sur le site Natura 2000 des dégradations ponctuelles de la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau, liées à la fragilité de ceux-ci (faible débit, capacité autoépuration restreinte) et à une activité humaine engendrant une pollution diffuse sur l'ensemble du site (rejets d'effluents domestiques ou d'élevage, piétinement des berges par les troupeaux, pollution routière accidentelle, surfréquentation touristique localisée...). En effet, l'économie du territoire est essentiellement basée sur l'agriculture et le tourisme estival. Ainsi, les principales pollutions auxquelles sont confrontés les cours d'eau sont de type domestique, agricole et routier. Sur le périmètre du SIC, les industries et les établissements agroalimentaires sont rares. Le stockage des matériaux (issus de scieries, carrières...) à proximité des cours d'eau peut cependant poser problème (lessivage). L'ensemble de ces pollutions causent des nuisances aux milieux aquatiques et menacent certains usages (pêche, tourisme, alimentation en eau potable, baignade, loisirs nautiques...).

L'ensemble des cours d'eau du site Natura 2000 sont classés en première catégorie piscicole, les secteurs concernés sont conformes, et l'état fonctionnel des populations piscicoles jugé bon, ce qui n'exclue pas cependant des perturbations ponctuelles, notamment à cause d'une accentuation de la sévérité des étiages, du réchauffement de l'eau, de déficits en granulats, d'une mauvaise gestion de la ripisylve, de discontinuités écologiques, d'un défaut d'assainissement (pollution et eutrophisation), etc.

Du point de vue de la morpho-dynamique des cours d'eau, l'extraction intensive d'alluvions dans le lit mineur du Tarn à l'aval de Florac dans les années 70 à 90 a conduit à un certain nombre de dysfonctionnements encore visibles aujourd'hui.

Afin de maintenir la diversité des usages s'exerçant sur le site, mais aussi la richesse des milieux aquatiques, il est indispensable de travailler au maintien voire à la restauration de la qualité de l'eau sur ce territoire fragile situé en tête de bassin versant.

1.3. Statuts de propriétés

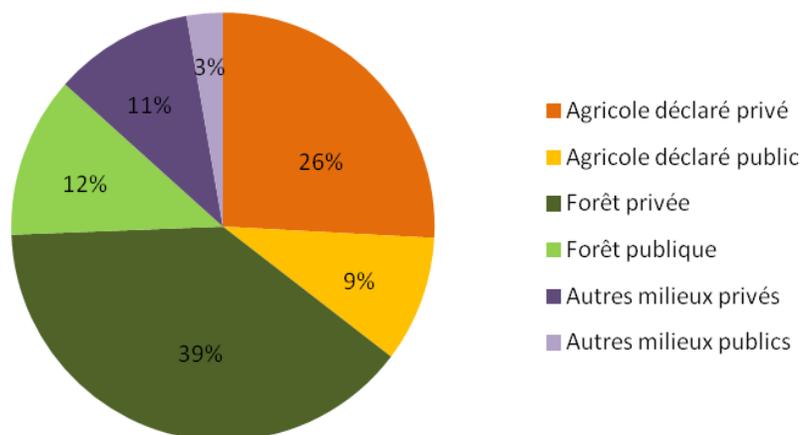
Avertissement : Différentes sources de données ont été recoupées pour renseigner ce tableau, qui ne saurait prétendre à l'exactitude. Il convient d'en retenir les ordres de grandeur.

Tableau synthétique 3 : Répartition des statuts fonciers dans le site

Données administratives	Quantification : nombre et/ou surface (ha)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
Propriétés de l'Etat et établissements publics 1 714 ha 16,3 %	626 ha – 6,0 %	Forêts domaniales	17 % (107 ha) font l'objet d'un pâturage. Régime forestier : un seul gestionnaire, interlocuteur unique	ONF (Forêts bénéficiant du régime forestier)
	1 075 ha – 10,2 %	Propriétés PNC :	Stratégie foncière de l'établissement public du PNC : acquisition foncière comme outil de préservation des milieux naturels lorsque outils réglementaires ou contractuels insuffisants ou non adaptés. Deux cibles majeures identifiées dans le projet de charte : la forêt à vocation de libre évolution et les estives collectives ovines.	SIG PNC RPG 2010 anonymé Carte8 : Utilisation de l'espace
	816 ha – 7,8 %	- Agricoles (déclarées en 2010), hors régime forestier		
	75 ha – 0,7 %	- Forestières relevant du régime forestier (Bramadou, Ventajols)		
	184 ha – 1,8 %	- Forestières ne relevant pas du régime forestier		
	13 ha – 0,1 %	Forêt publique des hôpitaux (dont 3,6 ha sont des parcelles agricoles déclarées en 2010)		ONF
Propriétés des communes et EPCI (communaux, sectionaux, communauté de communes, département, syndicats intercommunaux) 862 ha 8,2 %	384 ha – 3,7 %	Communaux et sectionaux relevant du régime forestier	Essentiellement sectionaux	ONF
	188 ha – 1,8 %	Terrains agricoles (déclarés en 2010)		Cadastre (DGI) 2008 pour terrains communaux et sectionaux
	290 ha – 2,8 %	Autres		COPAGE 2012 pour sectionaux agricoles

Données administratives	Quantification : nombre et/ou surface (ha)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
Propriétés privées 7 938 ha 75,5 %	1 841 ha – 17,5 %	Forêt privée de plus de 10 ha	Représente 45 % de la surface forestière privée et 5 % des propriétaires (= 91 propriétaires distincts) Seuil de 10 ha : au-delà duquel la rédaction d'un PSG est possible (obligatoire à partir de 25 ha).	Cadastre (DGI) 2008, Corine Land Cover 2006 pour l'occupation de l'espace CRPF RPG 2010 anonyme Carte 8 : Utilisation de l'espace
	2 260 ha – 21,4 %	Forêt privée de moins de 10 ha	Représente 55 % de la surface forestière privée et 95 % des propriétaires (=1773 propriétaires distincts)	
	2 717 ha – 25,8 %	Propriété agricole (déclarée en 2010)	Au total 3 812 ha de surface agricole déclarée, à 71 % privée, pour environ 1350 propriétaires. Grandes structures collectives (AFP, GP) sur les crêtes (Mont Lozère), propriétés plus petites et morcelées dans les vallées.	
	1 120 ha – 10,6 %	Autres terrains privés	Foncier bâti, sites industriels, agricole non déclaré etc.	

SYNTHESE



Source principale : Diagnostic des activités agricoles et forestières, COPAGE, ONF 48, CRPF 48, Février 2012

De l'analyse de la structuration foncière (Cf. Carte 8) ressort notamment le fait que **la propriété privée représente environ les trois-quarts de la surface du territoire.**

Figure 4 : Statut du foncier sur le site Natura 2000

1.3.1. Les milieux forestiers

Seuls 25% des milieux forestiers sont propriété publique (Etat, collectivités, Parc national). La forêt privée est donc prépondérante sur ce territoire. L'analyse de sa structure à l'échelle du site permet de mieux cerner ses handicaps et ses atouts.

	0 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	> 25 ha	TOTAL
Nombre de propriétaires	1619	155	71	19	1864
Pourcentage nombre de propriétaires	87%	8%	4%	1%	
Surface	1336	928	1052	855	4170
Pourcentage de la surface	32%	22%	25%	20%	

Tableau 2 : Résultats du croisement des données cadastrales et des peuplements forestiers

(sources : cadastre 2008, Corine Land Cover 2006)

Ce sont donc près de **1 900 propriétaires** qui sont identifiés sur le site Natura 2000 pour environ **4 170 hectares de forêt**.

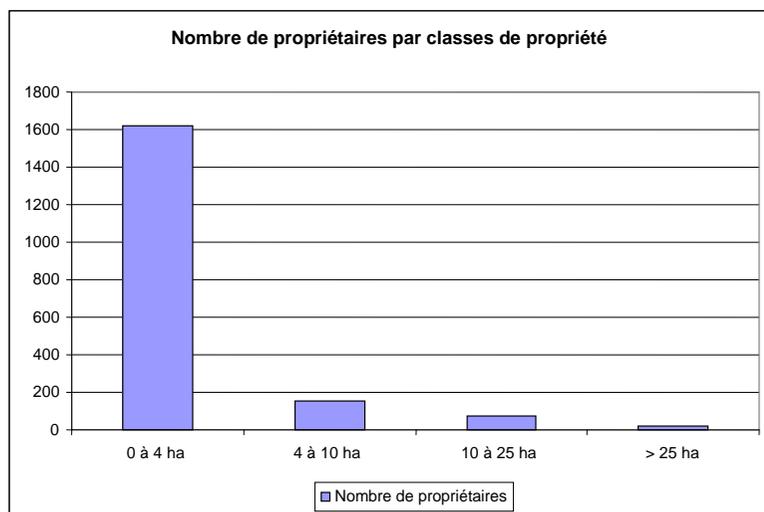


Figure 5 : Nombre de propriétaires par classe de propriété

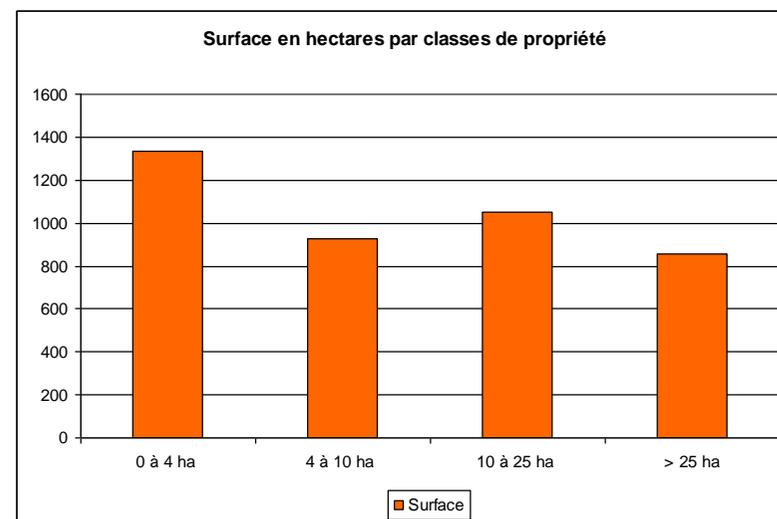


Figure 6 : Surface en hectare par classe de propriété

La Figure 5 et la Figure 6 permettent de mettre en évidence la structure foncière de la forêt privée sur le site Natura 2000 avec 1 619 propriétaires possédant moins de 4 hectares. Ce nombre est très important, toutefois il faut noter que la surface représentée par cette classe de propriété est prépondérante pour le territoire, dépassant même la surface représentée par les propriétés de plus de 25 hectares. Cette situation est assez rare.

Comparativement à la tendance générale de la Lozère (où la moyenne propriété domine), le territoire du site est réellement marqué par une problématique forte de morcellement **forestier avec de très nombreux « petits propriétaires », ultra-majoritaires**. On constate ainsi que 87% des propriétaires possèdent moins de 4 hectares, ce qui représente 33% de la surface. On compte seulement 19 propriétés de plus de 25 hectares, représentant 20% du territoire (à noter que lors de l'extraction des données relatives au site Natura 2000, des propriétés ont pu être artificiellement « coupées » par les limites du site). C'est ici la moyenne propriété (propriétés de 4 à 25 ha) qui rassemble la plus grande surface avec 47% de la surface forestière privée mais seulement 12% du nombre de propriétaires.

La Figure 7 spatialise les propriétés de plus de 10 hectares représentant 45% de la surface et celles de moins de 10 hectares, représentant 55% de la surface mais aussi 95% des propriétaires.

Ce fort morcellement a des conséquences pour la gestion du site Natura 2000 : multitude d'interlocuteurs difficilement identifiables, faible implication des propriétaires forestiers pour l'entretien de leurs parcelles et la gestion forestière (handicap notamment pour la mise en œuvre d'une desserte forestière, pour planifier une gestion à long terme nécessitant une récolte régulière de bois, et donc une surface assez importante pour répartir ses récoltes), ou encore sur la mise en œuvre de mesures sylvo-environnementales (signature de chartes ou de contrats Natura 2000...). Le regroupement des propriétaires serait le plus souvent nécessaire, sous forme associative notamment, pour réaliser les investissements et une gestion collective des parcelles. Il est cependant difficile de mettre en place ces projets communs car ils nécessitent un temps d'animation conséquent (difficulté à contacter ces personnes très nombreuses...) (Cf. Chapitre 1.4.3.).

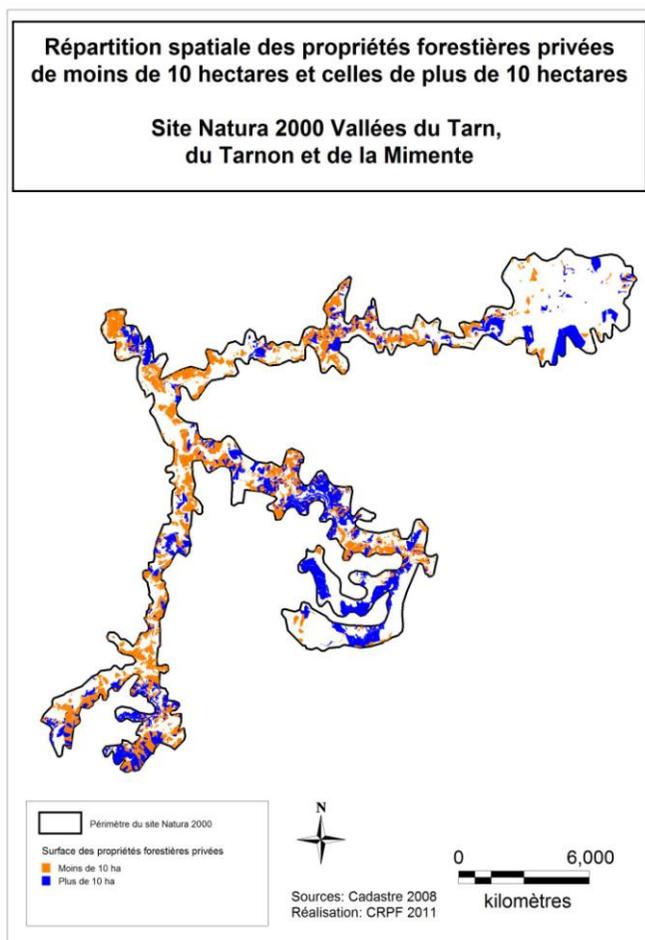


Figure 7 : Répartition spatiale des propriétés forestières privées de moins de 10 hectares et celles de plus de 10 hectares

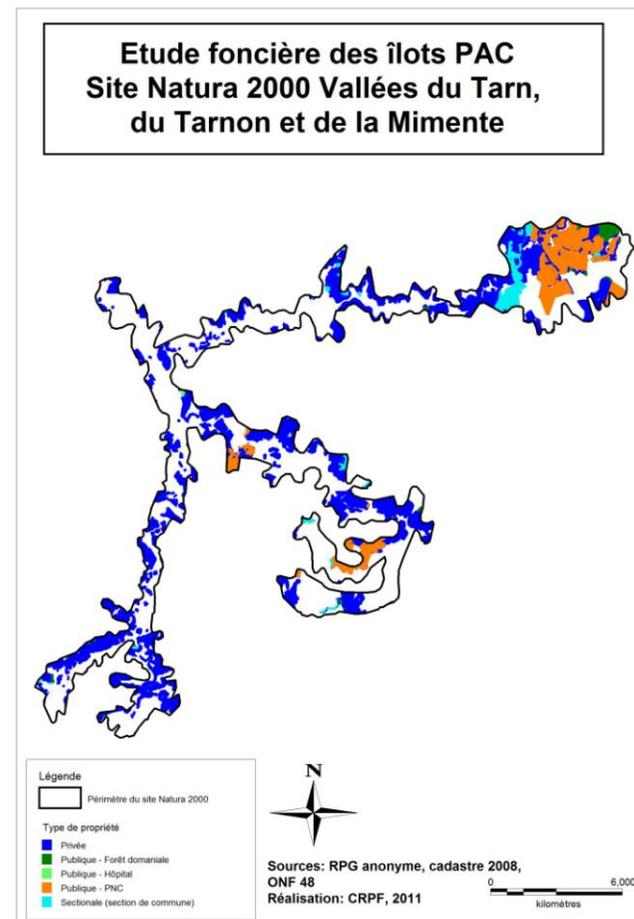


Figure 8 : Etude foncière des îlots PAC

1.3.2. Milieux agricoles

L'analyse foncière en milieu agricole a été réalisée sur les îlots PAC inclus dans le site Natura 2000 Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente. Elle concerne un peu plus de **3 700 hectares**. Sont uniquement concernées les surfaces agricoles déclarées pour les aides agricoles européennes. Seules les parcelles incluses dans le site Natura 2000 ont été conservées. Toutefois, les îlots peuvent dépasser assez fréquemment les limites du site Natura 2000.

L'analyse foncière fait ressortir qu'environ **71 % de l'espace concerné** appartient à des **propriétaires privés** prenant différentes formes : propriétaires individuels particuliers, groupements fonciers, GAEC.... Bien que le nombre de propriétaires ne soit pas significatif car non directement corrélé au nombre d'exploitations, il est **estimé à 1350** (pour une centaine d'exploitations agricoles concernées, **Cf. Chapitre 1.4.2**). Ce chiffre n'est pas exact, notamment en raison de la problématique des biens non délimités (BND) explicitée ci-après. Le reste de cet espace appartient à des sections de communes (15 sections différentes ont été recensées) représentant environ 200 hectares.

Un fait notable mérite d'être mis en évidence. Ce sont près de 340 hectares pour lesquels les propriétaires ne sont pas clairement identifiés. Les parcelles sont classées en BND, ce qui signifie que les limites des parcelles ne sont pas précisément établies. Les différentes personnes impliquées ne sont donc pas en mesure de localiser sur le terrain les bornes et les limites exactes de leur propriété.

Environ **22 % de l'espace agricole déclaré est la propriété du Parc national des Cévennes**, constituée de plusieurs grands ensembles, notamment : Bellecoste, l'Aubaret, l'Hôpital et la Vialasse sur la plaine du Tarn, Ventajols sur la commune de Saint-Julien d'Arpaon, la Loubière et Magistavols sur la commune de Cassagnas. L'achat ou la location de propriétés par le Parc national pour les confier à des agriculteurs ou à des groupements d'agriculteurs (Groupement pastoral, Association foncière pastorale) constitue un axe fort de sa stratégie en faveur du maintien des milieux ouverts. Priorité est accordée à l'élevage ovin-viande et aux jeunes agriculteurs.

La **Figure 8** présente le type de propriété (privée ou bien de section) des îlots agricoles PAC sur le territoire du site Natura 2000 Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente.

La mise en place d'actions agri-environnementales s'envisage principalement à l'échelle de l'exploitation agricole individuelle, du GAEC ou du groupement pastoral. Les mesures agri-environnementales liées à Natura 2000 en particulier (MAEt) sont contractualisées directement avec les exploitants déclarant les terres, indépendamment du mode de faire valoir des terrains exploités, du nombre et de la qualité des propriétaires concernés. **Ce morcellement de la propriété agricole a donc moins de conséquences sur la gestion du site Natura 2000 que pour les milieux forestiers.**

1.4. Activités humaines et occupation du sol

Le site est occupé à 55% par de la forêt, à 35% par des milieux ouverts. Le reste est constitué notamment des milieux aquatiques et des milieux urbanisés, particularité de ce site (cf. chapitre 1.5). Ainsi, en fonction des différents types de milieux, un certain nombre d'activités humaines structurantes pour ce territoire rural habité de moyenne montagne s'exercent sur le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Jonte : agro-pastoralisme, activité sylvicole, tourisme, activités de pleine nature (chasse, pêche...)...

Tableau synthétique 4 : Activités humaines et occupation du sol

Activités humaines Occ. du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
Agriculture	100 170 101 171 102 180 110 190 120 430 130 701 140 810 141 951 150 952 151	<p>3 812 ha déclarés (RPG 2010) soit environ 36 % de la superficie du site</p> <p>105 exploitations agricoles concernées</p> <p>184 ha de SAU par exploitation en moyenne</p> <p>Diminution de 6 % de la SAU entre 1979 et 2000, un peu moins de la moitié des exploitations ont disparu (12 % exploitations professionnelles, 70 % non professionnelles).</p> <p>Zones de parcours, estives et landes : 92 % de la SAU déclarée</p> <p>5 % de prairies permanentes, qui constituent 71 % de la surface productive des exploitations</p> <p>Différents systèmes d'exploitation orientés majoritairement sur un ou plusieurs types d'élevage (OV et BV dominants), diversification fréquente.</p> <p>1 206 ha soit 31,6 % des surfaces agricoles sont des habitats d'IC.</p> <p>Etat de conservation variable selon le type de milieu.</p>	<p>Les habitats de landes et pelouses représentent le plus de surface agricole sur le site Natura 2000.</p> <p>Problématique d'autonomie fourragère déterminante pour les exploitations.</p> <p>Les prairies naturelles de fauche de basse altitude et de montagne, reconnues d'intérêt communautaire, concernent 72 % des prairies recensées à l'intérieur du site Natura 2000.</p> <p>Enjeux de production économique agricole et de protection des habitats naturels et des espèces ayant justifié la création du site se rencontrent donc sur ces surfaces.</p> <p>Importance du maintien des exploitations agricoles et de pratiques favorables à la gestion des habitats naturels. Enjeu de contractualisation.</p>	<p>Annexe 5 : Code FSD des activités</p> <p>Diagnostic des activités agricoles et forestières, Février 2012, COPAGE</p> <p>RPG 2010</p> <p>RGA 1979, 1988, 2000</p> <p>BD Sol 2010 et 2011</p> <p>Contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014</p> <p>Carte 8 : Utilisation de l'espace</p> <p>Annexe 6 : PAE Cœur de PNC 2007-2013</p> <p>Annexe 7 : Perturbations des milieux aquatiques SDVMA 2011</p>

Activités humaines Occ. du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
Activité sylvicole	160 165 161 166 162 167 163 190 164 953	4 170 ha forêt privée (40 % du site) 14 propriétés forestières soumises à PSG pour 621,4 ha. Aucune de ces propriétés privées n'est intégralement comprise dans le site Natura 2000 (surface totale gérée : 1 494 ha) 2 CBPS pour 4,4 ha, surface gérée totale 20,6 ha 1282 ha de forêt publique (12 % du site) : domaniale, communaux, sectionaux, établissements publics, dont 1098 ha relevant du régime forestier	Les principaux habitats forestiers d'intérêt communautaire présents dans l'espace forestier sont la hêtraie acidiphile (9120), l'aulnaie frênaie (91E0), la hêtraie subalpine (9140) et la tillaie de ravin (9180). Les principaux enjeux portent sur la hêtraie acidiphile qui concentre enjeux de production et de protection.	Diagnostic des activités agricoles et forestières, Février 2012, CRPF ONF Carte 8 : Utilisation de l'espace
Urbanisation	400 511 401 600 402 607 403 700 419 701 500 830 502 850 507 941 508 943 509 951 510 952	6457 habitants dans les 21 communes du site (2009) - 8,8 hab/km². Forte proportion des résidences secondaires 9 centres urbanisés principaux inclus dans le site 78 écarts (<i>BD Nyme : groupe d'habitations nommé situé en dehors du chef lieu de commune</i>) 234 km de routes carrossables dont 24 km de nationale et 89 km de Départementale. Jusqu'à 3500 véhicules jours sur la N106 (DIR) Nombreux captages AEP, important linéaire de réseaux, 3 STEP fonctionnelles	Habitat rural dispersé Pic de fréquentation saisonnier (15 juin / 15 septembre) Urbanisation consommatrice de ressources : espaces agricoles, espaces naturels, eau	INSEE 2009 PDPG 2006, contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014 BDNyme IGN Carte 3 : Implantation humaine Carte 7 : Evolution de l'espace urbanisé de avant 1970 à 2010 Carte 10b : Gestion de l'eau Annexe 7 : Perturbations des milieux aquatiques SDVMA 2011
DFCI	180	Secteur Cévennes : Aléa fort X Enjeux importants = Risque d'incendie élevé.	Zone d'intervention prioritaire Concourt à la préservation de la destruction par le feu des enjeux environnementaux Equipements (pistes, réserves d'eau...) susceptibles d'impacter ponctuellement habitats et espèces d'intérêt communautaire	PPFCI 2006-2012 PMPFCI Moyennes Cévennes et Mont Lozère, 2009 PMPFCI Aigoual et vallées de la Jonte, du Tarnon, du Haut-Tarn et de la Mimente, 2010

Activités humaines Occ. du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
Carrières Mines	300 301 330 331	701 703 890 Nombreux sites d'extraction de granulats en lit mineur du Tarn exploités entre les années 70 et 90 Nombreux gisements et anciens sites miniers dans et à proximité du site Natura 2000	Les dépôts de matériaux en bordure des cours d'eau peuvent poser problème Impact sur la morphologie et l'hydroécologie du Tarn en aval de Florac Contamination des chaînes trophiques aquatiques	Schéma départemental des carrières, 1998 (approuvé par AP du 16 mars 2000) Annexe 7 : Perturbations des milieux aquatiques SDVMA 2011 Monna et al., 2007 et 2008
Pêche	200 211 220	2 AAPPMA : Florac et Pont de Montvert 4 associations privées : Rousses, Cassagnas, Fraissinet de Fourques et Cocurès	Bon état fonctionnel des cours d'eau, classés en première catégorie (espèce repère : Truite fario). Contexte conforme, à l'exception de quelques tronçons perturbés (Tarnon) - Gestion patrimoniale	SAGE Tarn-Amont en cours de révision PDPG Lozère et cahier technique Tarn, Novembre 2006 Contrat de rivière Tarn-Amont, 2010-2014 SDVMA Lozère, 2011 Carte 10b : Organisation de la pêche Annexe 7 : Perturbations des milieux aquatiques SDVMA 2011
Activité cynégétique	230 240	290 976	2000 chasseurs susceptibles de fréquenter le site	Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique Carte 10 : Organisation de la chasse
Tourisme	250 290 501 600 608 610 620 621	622 623 624 625 626 629 690 701 720	<u>Activité de randonnée itinérante et en boucle :</u> 5 chemins de grande randonnée traversent le site, total de 35,9 km (GR43, GR68, GR7, GR70, GR72). 21 sentiers de promenade-randonnée sont présents partiellement sur le site (88 km). 4 sentiers d'interprétation 46,4 km de drailles non balisées Circuit équestre « 160 km de Florac » <u>Activités aquatiques :</u> Baignade libre tout le long des cours d'eau, Kayak ponctuel <u>Camping :</u> 8 campings en bordure directe des cours d'eau	Pôles d'attraction : Florac et Pont-de-Montvert, divers lieux de séjour et d'accueil Tourisme essentiellement basé sur de la détente en espaces naturels, associant une découverte de la nature et des paysages au travers d'activités sportives et pédagogiques. Forte saisonnalité (entre mai et septembre avec pic en juillet-août) entraînant une pression accrue sur les milieux aquatiques. Forte attractivité des cours d'eau (baignade...) Patrimoine naturel, archéologique, architectural Epreuves sportives Carte 11a : Tourisme

1.4.1. Préambule : la gestion de l'espace

A peine plus de la moitié de la superficie du site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente est constituée de milieux faisant l'objet d'une gestion régulière et/ou planifiée : forêts publiques relevant du régime forestier, forêts privées avec document de gestion, terrains agricoles déclarés à la PAC en 2010 (Cf. Figure 9). Au sein de ces milieux, la Figure 10 récapitule l'importance relative des différentes activités gestionnaires sur le site Natura 2000 (Cf. Carte 8).

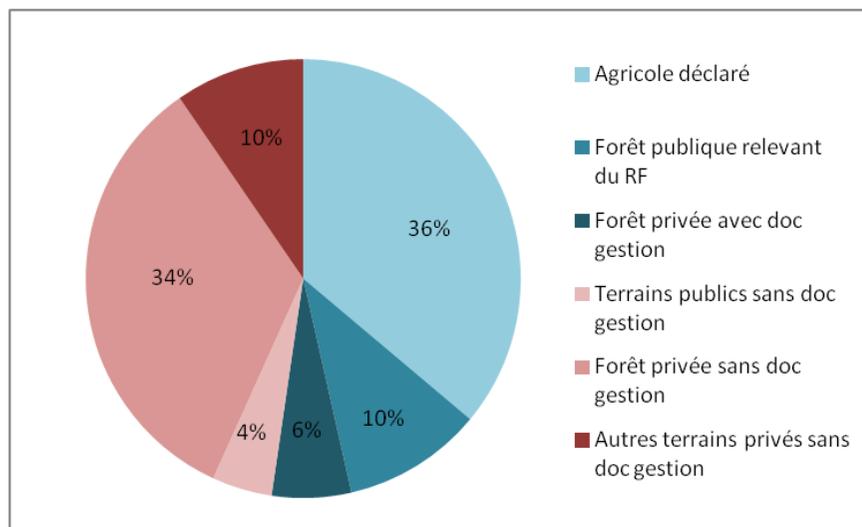


Figure 9 : Espace géré / Espace « non géré » sur le site Natura 2000

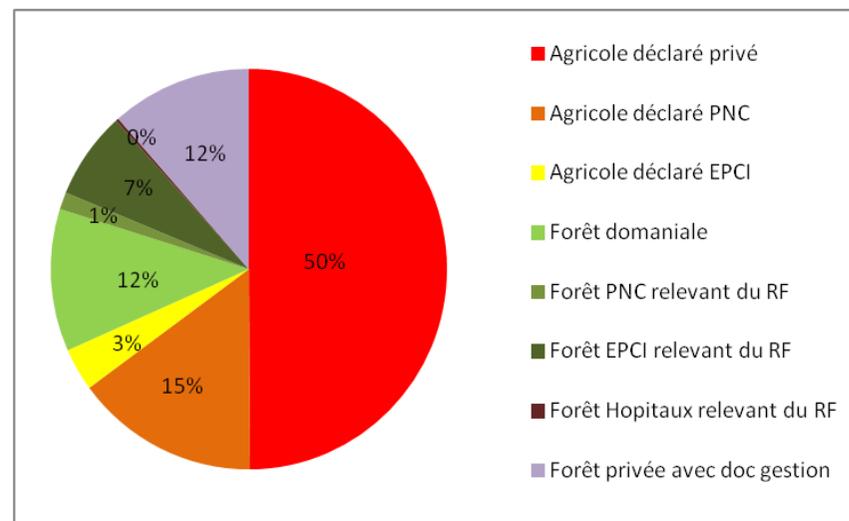


Figure 10 : Importance relative des différentes activités gestionnaires

Les autres milieux, soit 48% de la surface du site, sont constitués de forêts sans document de gestion durable, ou de milieux ouverts non déclarés agricoles. Ils font l'objet soit d'actions de gestion occasionnelle (coupes de bois de chauffage, activités agricoles extensives ou non déclarées...), soit, le plus souvent, d'aucune pratique particulière. Ce sont des milieux essentiellement situés sur les versants, les parcelles sont généralement petites, difficilement accessibles et non mécanisables. Ces espaces incluent également le foncier bâti (cœurs urbains des villages...).

Les incidences de cette quasi-absence de pratiques sur la conservation des habitats est variable selon le type de milieu considéré : elle conduit à l'embroussaillage des milieux ouverts et donc à la perte potentielle d'habitats et d'espèces inféodées à ces milieux. En revanche, l'absence d'exploitation ne constitue pas une menace pour les vieilles forêts sur pentes fortes en bas de versant peu accessibles.

1.4.2. Agriculture

1.4.2.1. Caractérisation de l'agriculture sur le site Natura 2000

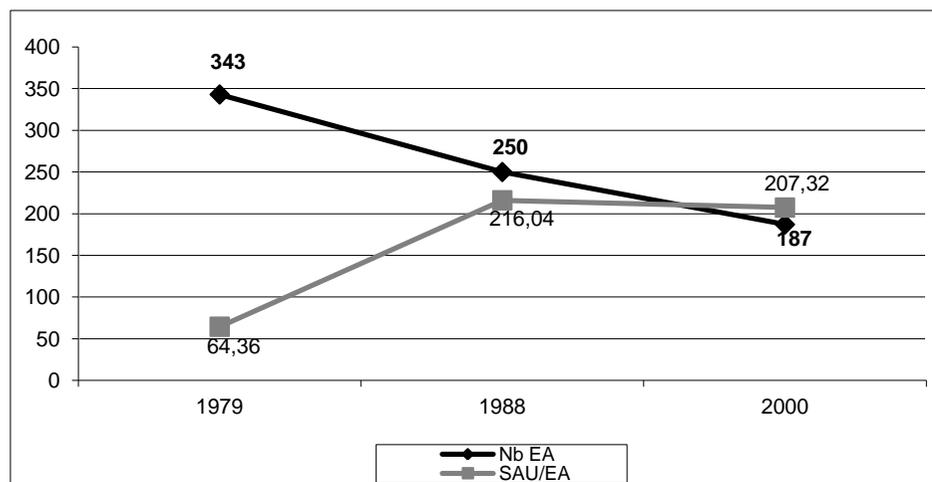
D'après les données 2010 du Registre parcellaire graphique (RPG : surfaces agricoles déclarées à la Politique agricole commune), l'agriculture valorise **3 812 ha sur les 10 541 ha du site Natura 2000, soit environ 36 % de la superficie du site** (Cf. Figure 9), **pour 105 exploitations agricoles concernées**.

La synthèse ci-après provient de l'exploitation de deux sources principales de données :

- les données du RGA (Recensement Général agricole) : ces données sont disponibles uniquement à l'échelle des territoires communaux. Sur les 21 communes concernées par le site, six ont été exclues de l'analyse des données du RGA car leur surface agricole dans le site a été jugée nulle ou négligeable (Bassurels, les Bondons, Molezon, Quézac, Saint-Martin de Lansuscle, Vialas).
- les données issues de la BD Sol 2011 de la Chambre d'Agriculture. Elles ne sont pas exhaustives, mais concernent tout de même 76 exploitations, soit 81% de la surface agricole déclarée selon le RPG 2010 sur le site.

Ces chiffres masquent de grandes disparités entre exploitations, qui s'expliquent notamment par la diversité des conditions du milieu.

A. Évolutions entre 1979 et 2000



Analyse à l'échelle communale (Recensement Général Agricole – RGA - 1979, 1988, 2000)

a) **Évolution du nombre et de la taille des exploitations**

Entre 1979 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles a diminué de 12% sur les communes concernées par le site. Ce sont surtout les exploitations non professionnelles, dont la surface moyenne gérée est inférieure à 30 ha, qui ont disparu à 70%.

Actuellement, la SAU moyenne des exploitations agricoles sur les communes, issue du RGA, est **supérieure à 200 ha (Cf. Figure 11)**.

Figure 11 : Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles entre 1979 et 2000 sur les communes du site Natura 2000 (RGA)

b) Evolution de la SAU globale et de l'occupation du sol sur la SAU déclarée

Entre 1979 et 2000, **les surfaces agricoles ont diminué** de 6% sur les communes concernées par le site Natura 2000. Ce sont les bois et forêts des exploitations qui ont vu leur surface le plus augmenter depuis les années 80 (+ 37%). On observe tout de même une petite extension des terres labourables (+ 200 ha), certainement au détriment des surfaces toujours en herbe qui ont régressé. Les parcours sont relativement stables, avec seulement 3% de perte sur l'ensemble des communes. Les vignes restent marginales, quelques parcelles ont été replantées dans les gorges du Tarn ces dernières années. On peut se demander quelles parts respectives représentent l'urbanisation, l'activité forestière et la déprise agricole pour expliquer ces évolutions.

B. Analyse de la situation actuelle

a) Les exploitants : âge, statut...

105 exploitations agricoles sont concernées. Elles déclarent au total 18 352 ha, dont environ 21 % dans le site Natura 2000. Les exploitations agricoles du territoire gèrent chacune en moyenne 184 ha, avec une forte variabilité, de 3 à 607 ha. Un tiers d'entre elles comprennent une surface inférieure à 10 ha dans le site Natura 2000.

Les situations sont très variables d'une exploitation à l'autre en termes de configuration du parcellaire et de mode de faire valoir (faire-valoir direct, fermage, communaux, sectionnaux, accords oraux...).

La classe d'âge des exploitants agricoles entre 40 et 60 ans est la mieux représentée (Cf. Figure 12). Parmi les exploitations agricoles connues (BD Sol 2011), on compte 16 installations sur le territoire dans les années 2000, dont 9 agriculteurs seulement ont moins de 40 ans en 2012.

La majorité des exploitations sont en exploitation individuelle. On compte cependant 9 GAEC, 8 Groupements Pastoraux et 1 EARL. Sur le territoire, il existe un certain nombre d'agriculteurs pluriactifs, qui ne déclarent pas systématiquement leurs parcelles dans le cadre de la PAC. Leurs petits troupeaux contribuent cependant à l'entretien de petites surfaces d'un seul tenant, participent au maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire, et limitent le risque d'incendie à proximité des villages. A l'échelle des communes du site, on peut dénombrer 70% de chefs d'exploitation à titre principal, 7% à titre secondaire et 23% de cotisants de solidarité (données MSA 2011).

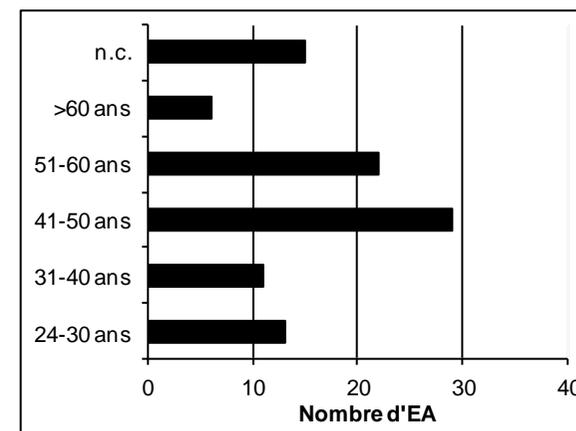


Figure 12 : Âge des exploitants agricoles sur le site (BD Sol 2011)

b) L'occupation du sol

L'analyse ci-dessous se base sur les exploitations connues de la BD Sol 2011. A noter que la forte proportion de landes, bois et pelouses utilisés exclusivement comme ressources pastorales est confirmée par le croisement des surfaces agricoles déclarées (RPG 2010) avec l'inventaire des habitats naturels sur le site (Cf. Chapitre 1.4.2.1.).

- 95% de surfaces toujours en herbe :

Les zones de parcours, estives ou landes (parcelles non cultivées, peu mécanisables, exclusivement pâturées, parfois menacées par l'embroussaillage sur les zones les plus pentues, accentuant le risque d'incendie, surtout à proximité des habitations.) sont largement dominantes sur le site et représentent 91% de la SAU déclarée (Cf. Figure 13). Les exploitations comptent également environ 5% de prairies permanentes représentant 71% de leurs surfaces productives.

- 5% de surfaces cultivées :

Les prairies temporaires représentent 23% des surfaces productives (surfaces exploitées hors parcours) (Cf. Figure 14). Les céréales sont très minoritaires : on en compte 15 ha sur l'ensemble du site Natura 2000. Les parcelles cultivées (céréales, prairies temporaires) se situent principalement en fond de vallée.

En comparant la surface des îlots PAC intersectant le site et inclus dans le site Natura 2000, on peut observer que plus de 80% des surfaces « productives » des îlots se trouvent à l'intérieur du site Natura 2000, alors que seulement 45% des parcours sont réellement inclus dans le site. Les terres labourables (céréales et prairies temporaires) et prairies naturelles de fauche, parcelles de très petites surfaces, sont en effet plutôt situées en fond de vallée, sur les surfaces mécanisables peu pentues. Les landes, estives et parcours, îlots plutôt étendus, sont situés dans les zones pentues ou en altitude. Natura 2000 concerne donc fortement les surfaces productives des exploitations.

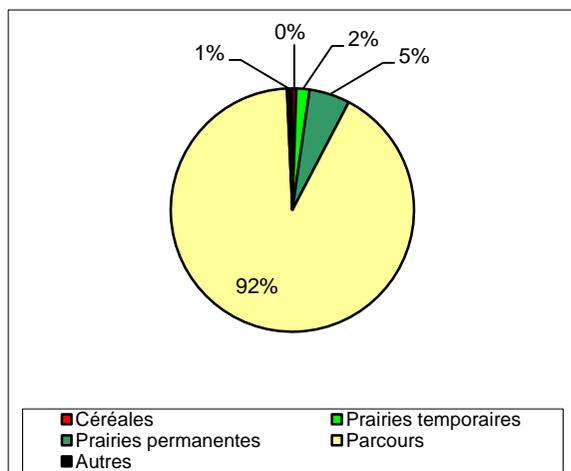


Figure 13 : Occupation du sol sur les parcelles agricoles (BD Sol 2011)

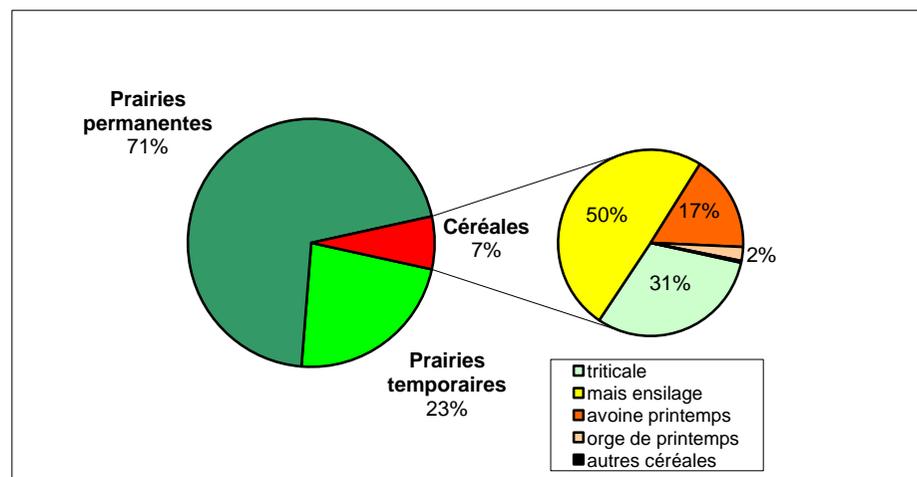


Figure 14 : Occupation des parcelles agricoles productives, hors parcours (BD Sol 2011)

Sur le site Natura 2000, **le maintien des activités agricoles**, et notamment de l'activité d'élevage, qui gère globalement le plus de surface, y compris reconnue d'intérêt communautaire, paraît indissociable d'une garantie de l'autonomie fourragère. Le peu de surfaces mécanisables à l'échelle des exploitations, à l'intérieur du site, laisse présumer d'une faible marge de manœuvre quant à la gestion de ces parcelles. Cependant, la proportion de prairies permanentes identifiées comme habitat d'intérêt communautaire dans le cadre de l'inventaire écologique permet de penser qu'il est important de maintenir des pratiques agricoles compatibles avec la

préservation de la biodiversité sur les prairies naturelles de fauches. **Enjeux de production économique agricole et de protection des habitats naturels et des espèces ayant justifié la création du site se rencontrent donc sur les mêmes surfaces.**

Le frein majoritaire à l'installation de nouvelles exploitations est l'accès au foncier, incluant des surfaces à stock avec les techniques actuelles. En effet, une exploitation sans ressource fourragère en-dehors de la période de pâturage serait difficilement viable à long terme, car trop dépendante d'achats d'aliments à l'extérieur pour nourrir les animaux en période hivernale. Toutes les exploitations rencontrées disent vouloir valoriser au maximum leurs parcours, sans toujours en avoir les moyens à l'heure actuelle.

Plusieurs pistes sont à explorer pour mettre en avant des surfaces sous-exploitées, voire des **surfaces en déprise**, sur lequel des troupeaux pourraient venir pâturer en période estivale : établir des plans de gestion pastorale à l'échelle des exploitations, développer le sylvopastoralisme, recourir à l'écobuage dans un processus de reconquête pastorale, notamment lorsque l'intervention mécanique n'est pas possible du fait de la configuration des parcelles.

c) Les systèmes d'exploitation

53% des exploitations agricoles du site n'ont qu'un atelier de production principale, **mais on compte en moyenne deux ateliers par exploitation** (troupeaux mixtes, élevage puis transformation,...). Les exploitations les plus diversifiées peuvent gérer jusqu'à 5 activités complémentaires (Cf. Figure 15 et Tableau 3).

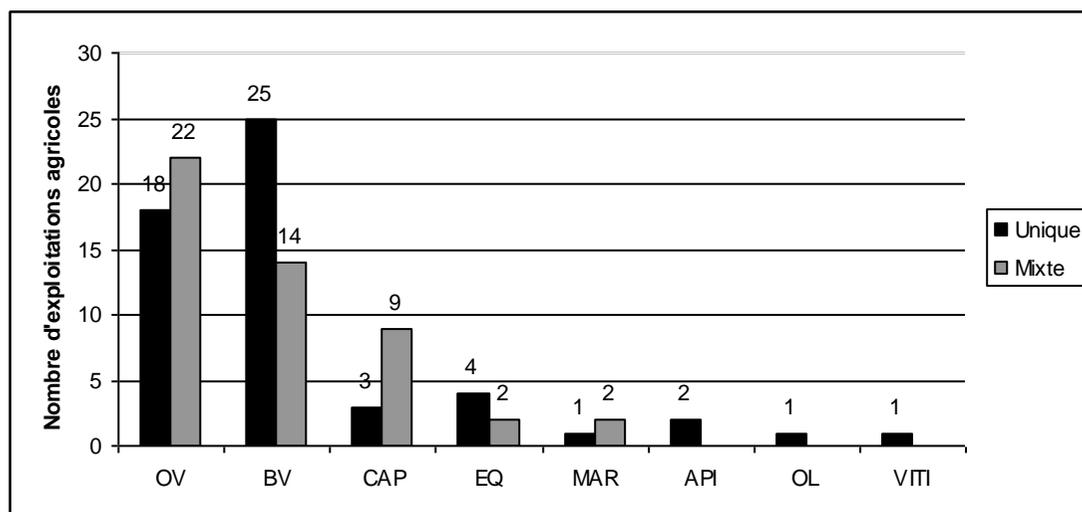


Figure 15 : Productions secondaires des exploitations

Atelier	Code	Production secondaire	Autres (Au-delà de 2)
Ovin viande	OV	3	1
Bovin viande	BV	7	1
Caprin lait	CAP	3	3
Equins	EQ	1	1
Bovins lait	BL	1	-
Asins	AS	1	-
Châtaigne	CHAT	1	3
Apiculture	API	4	2
Ovin lait	OL	1	
Porcins	P	3	2
Volailles	V	1	1
Agritourisme	AGRIT	-	6
Autres	Autre	-	3

Tableau 3 : Productions secondaires des exploitations

Les systèmes d'exploitation sont orientés majoritairement sur un ou plusieurs types d'élevage. **Les plus rencontrés sont les troupeaux ovins et bovins pour la production de viande.** Viennent ensuite les élevages de caprins laitiers, qui transforment parfois le lait en fromage (Pélardon) sur l'exploitation ou le vendent à la Fromagerie des Cévennes (coopérative laitière de Moissac-Vallée-Française), implantée depuis 1959. On rencontre également des éleveurs équins ou asins. L'agritourisme (accueil ou hébergement) est assez répandu. L'apiculture correspond souvent à une activité secondaire, voire tertiaire au sein de l'exploitation. Le maraîchage, les vergers ou encore les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) sont présents, mais le recensement de ces exploitations n'est pas exhaustif, car les surfaces gérées restent marginales et ne sont pas toujours déclarées (de l'ordre de quelques hectares, sauf s'il existe une activité d'élevage complémentaire).

Sur les exploitations connues (BD Sol 2011), on compte en moyenne 50 mères dans les troupeaux bovins, 169 brebis dans les troupeaux ovins et 49 chèvres chez les éleveurs caprins. Ces chiffres incluent également les exploitations mixtes qui élèvent seulement quelques chèvres ou quelques bovins pour leur consommation personnelle. De même, on trouve parmi les éleveurs ovins viande, des exploitants à titre secondaire dont les petits troupeaux sont constitués d'une vingtaine de brebis et dont l'impact sur l'entretien de certains parcours n'est pourtant pas négligeable.

D'après le Tableau 3, on observe que les élevages bovins sont les plus spécialisés, alors que les ovins et encore plus les caprins sont souvent associés à une ou plusieurs productions complémentaires.

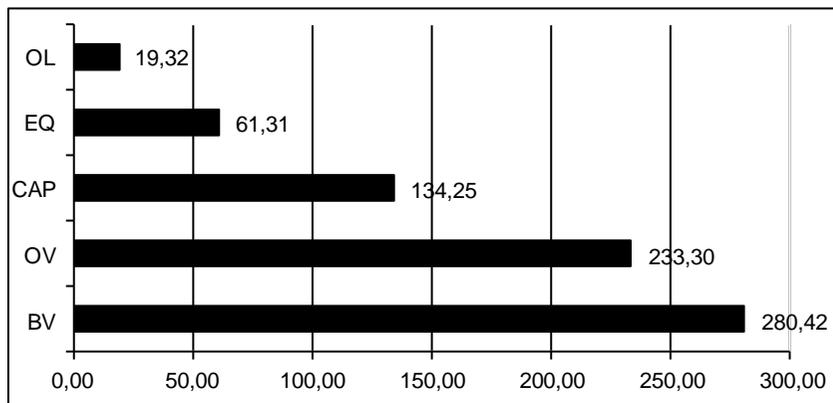


Figure 16 : SAU moyenne des exploitations agricoles par production principale (ha)

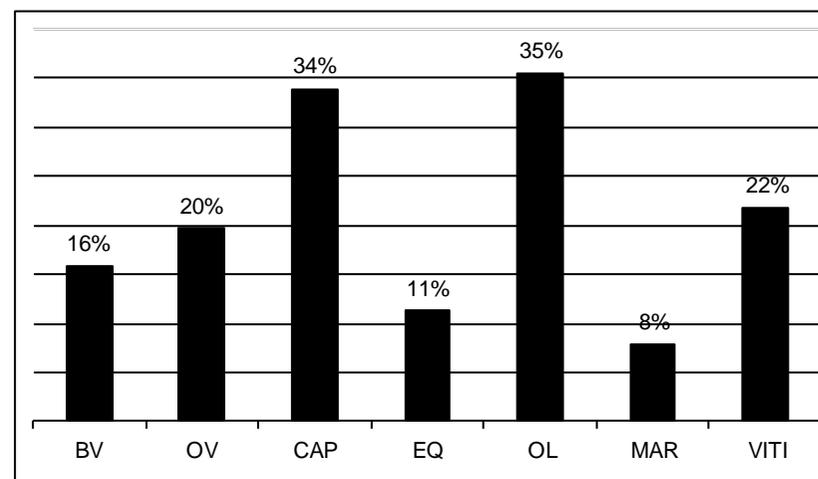


Figure 17 : Proportion de la SAU totale des exploitations incluse dans le site Natura 2000 par production principale

D'après la Figure 16 et la Figure 17 on peut voir que ce sont les éleveurs caprins et ovins qui ont la plus forte proportion de la surface de leur exploitation incluse dans le site Natura 2000, alors que les éleveurs bovins possèdent les SAU les plus étendues (280 ha en moyenne). Cependant, ce sont les éleveurs bovins et ovins (en nombre plus important) qui gèrent le plus de surface à l'intérieur du site (Cf. Tableau 4).

Production (BD Sol 2011)	BV	OV	CAP	EQ	OL	MAR	VITI	TOTAL (76 EA)
SAU totale (ha)	7 852	7 466	1 342	184	19,3	54,4	8,62	16 926
SAU dans le site (ha)	1 250	1 470	455	20,9	6,84	4,34	1,88	3 209

Tableau 4 : Surface agricole gérée par système d'élevage, sur l'exploitation et à l'intérieur du site Natura 2000

Répartition spatiale des productions

- Dans la vallée du Tarn, les bovins dominent largement.
- Dans la vallée du Tarnon, bovins et ovins sont majoritaires, c'est la vallée où les activités agricoles sont les plus variées.
- Dans la vallée de la Mimente, les ovins dominent.
- Les élevages caprins sont plutôt situés dans les vallées du Tarnon et de la Mimente. Les groupements pastoraux mènent les troupeaux ovins en estives sur les vallées du Tarn (et le Mont Lozère) et de la Mimente.

Cheptel

Plusieurs races sont représentées sur le territoire (non exhaustif) :

- Bovins : Aubrac (majoritaires), Charolais, Abondance, croisés
- Ovins : Blanches du Massif Central (majoritaires), Black Face, Rouge du Roussillon
- Caprins : Alpine ou Saanen.

Valorisation des produits

Selon les systèmes, on observe encore une fois une disparité dans la valorisation des produits de l'exploitation.

La transformation peut concerner à la fois le fromage (AOP Pélardon), les fruits (pommes, fruits rouges, châtaignes ; jus de fruits, confitures ou liqueur), le miel, la charcuterie. L'atelier de découpe (viande) et de transformation du CFPPA de Florac est mis à la disposition des producteurs qui le souhaitent.

Les systèmes diversifiés peuvent avoir recours à la vente directe, avec des points de vente à la ferme, car leurs produits peuvent être plus facilement écoulés localement. Certains producteurs vendent une partie de leurs produits sur les marchés, voire à des bouchers ou restaurateurs locaux. Quelques producteurs se regroupent pour vendre collectivement sans passer par une coopérative ou un négociant (boutiques, région parisienne). Un certain nombre d'éleveurs caprins, qui bénéficient de l'AOP Pélardon depuis 2001, vendent leur lait à la Fromagerie des Cévennes. Plusieurs appellations d'origine ou signes de qualité existent localement pour la viande : Label rouge, Elovel, De Lozère, Agriculture Biologique. Les coopératives représentent les débouchés les plus couramment choisis. Enfin, la viande peut être exportée vers l'étranger (Espagne, Italie), où la forte demande en produits non finis est un débouché pour la Lozère.

1.4.2.2. Rôle de l'agriculture dans la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

A. Les pratiques agricoles locales

Les exploitations présentes sur le site présentent un caractère globalement extensif. Elles sont le garant du maintien de l'ouverture des milieux et donc de la persistance des habitats naturels d'intérêt communautaires correspondants ainsi que des espèces associées. Elles peuvent cependant aussi générer des impacts négatifs sur les milieux.

Les pratiques recensées sur le site Natura 2000 et susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont relativement diverses d'une exploitation à l'autre : pâturage (calendrier, niveau d'optimisation de la gestion pastorale...), abreuvement du cheptel (accès direct au cours d'eau, aménagements de points d'eau), traitements anti-parasitaires (cibles visées, molécules employées, modes d'administration), irrigation des surfaces productives (goutte à goutte, réseau de béals encore fonctionnel, aspersion par pompage dans les cours d'eau...), transformation de milieu par création de prairies, travail du sol (semis direct), fauche (nombre de coupes, période...), fertilisation (organique majoritaire, complément chimique ou amendement minéral éventuels), traitements phytosanitaires (herbicides sur parcelles cultivées uniquement, fongicides et insecticides sur maraîchage ou certaines luzernes...), alimentation du cheptel (niveau d'autonomie fourragère, complément en céréales et luzerne...), entretien des parcelles (recours au gyrobroyage ou à l'écobuage, fréquence), exploitation des ripisylves (bois de chauffage, ressource fourragère complémentaire...).

En ce qui concerne les cours d'eau, **les pollutions induites par les activités agricoles** dépendent du type d'élevage, des installations de traitement des effluents existantes et des pratiques propres à chaque exploitant en matière de fertilisation (apports azotés et phosphorés en bordure de milieux humides, existence d'une bande tampon végétalisée) ou de traitements phytosanitaires notamment, mais aussi de la nature des sols et de leur pouvoir de filtration : il existe autant de rejets potentiels que de sites d'exploitation. Les pollutions ont à la fois un caractère ponctuel et diffus, liés aux phénomènes de ruissellement et de lessivage des excédents de fertilisation ou d'effluents d'élevage, essentiellement à la suite d'épisodes pluvieux. La présence des troupeaux en tête de bassin près des cours d'eau et plus globalement l'existence d'une activité d'élevage peut impacter physiquement et chimiquement les milieux aquatiques ainsi que certains usages de l'eau (apport de matière en suspension et matières organiques). Les solutions sont donc à rechercher de façon ciblée et adaptée.

A noter que **l'accès à l'eau pour l'usage agricole, que ce soit pour l'abreuvement du cheptel ou l'irrigation des surfaces productives et des vergers**, est un enjeu majeur sur ce site.

B. Agriculture et habitats naturels

Un croisement des surfaces agricoles déclarées avec l'inventaire des habitats naturels sur le site a permis de voir sur quels types de surface l'activité agricole intervient. Il ressort que **1 206 ha soit 31,6 % des surfaces agricoles déclarées occupent des habitats d'intérêt communautaire reconnus au titre de Natura 2000.**

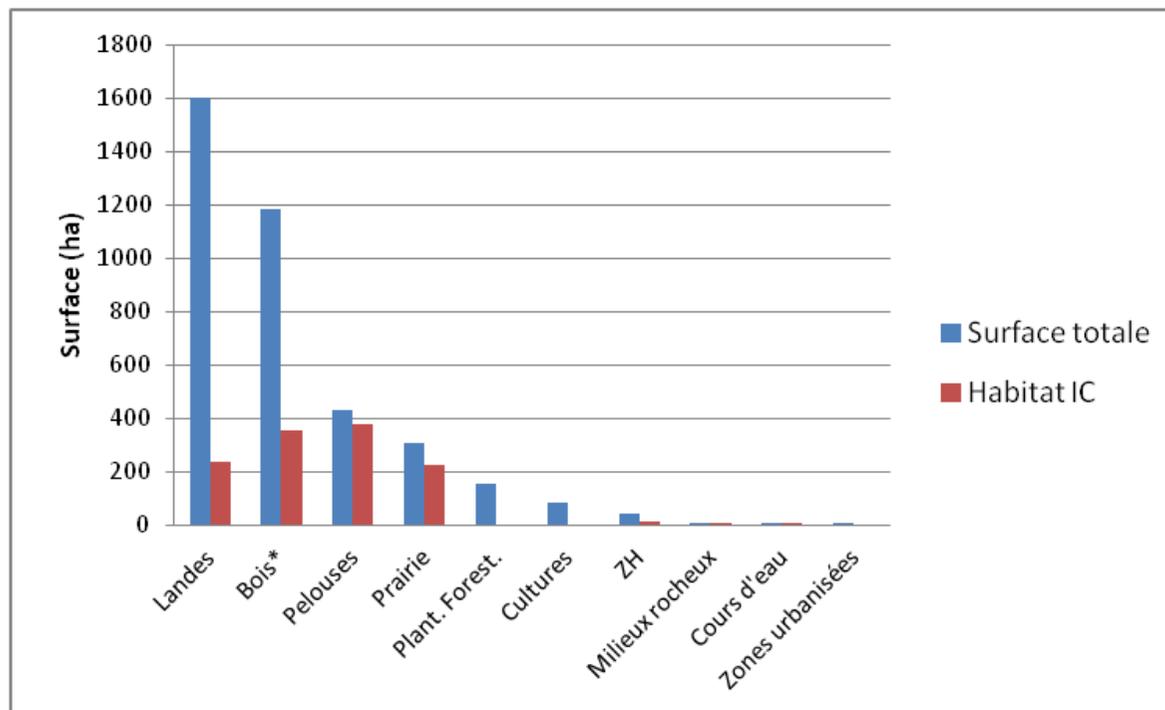


Figure 18 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire par type de milieu

(NB - Bois* : Selon la typologie du Parc national des Cévennes, sont recensés en bois les milieux à partir de 25 % de recouvrement de ligneux hauts.)

La proportion d'habitats naturels d'intérêt communautaire au sein de chaque type de grands milieux est variable : 88 % pour les pelouses, 73 % pour les prairies, 30 % pour les bois, 15 % pour les landes (Cf. Figure 18).

Type de milieu	Code et Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Surface totale (ha - %)
Cours d'eau	3280 : Rivières permanentes méditerranéennes avec rideaux boisés riverains (Saules, Peupliers)	1,00	1,00 < 1 %
Landes	4030 : Landes sèches européennes	205	235 19,5 %
	5110 : Fruticées à Buis (primaires)	6,40	
	5120 : Landes à Genêt purgatif (primaires)	10,8	
	5130 : Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	13,0	
Pelouses	*6110 : Pelouses rupicoles calcaires	1,70	378 31,3 %
	6210 : Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'emboisement sur calcaire (*sites d'orchidées remarquables)	99,7	
	*6230 : Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	277	
Prairies	6410 : Prairie acide à Molinie	2,54	222 18,4 %
	6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	177	
	*6520 : Prairies de fauche de montagne	42,4	
Zones humides	*7110 : Tourbières hautes actives	11,0	11,0 < 1 %
Milieus rocheux	8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	5,86	5,86 < 1 %
Bois	*91E0 : Forêts alluviales	73,5	352 29,2 %
	9120 : Hêtraies Chênaies Sapinières acidiphiles	260	
	9150 : Hêtraies calcicoles à Buis montagnardes	17,8	
	*9180 : Tillaies de ravins	1,21	

Tableau 5: Répartition des surfaces agricoles par habitat d'intérêt communautaire

Les prairies naturelles de fauche de basse altitude et de montagne, reconnues d'intérêt communautaire, concernent 72 % des prairies recensées à l'intérieur du site Natura 2000. Il existe donc un réel enjeu écologique à conserver ces habitats d'intérêt patrimonial, pour éviter tout risque d'intensification des pratiques agricoles qui ont permis jusqu'alors de les préserver.

La moitié des prairies maigres de fauche sont diagnostiquées en état moyen, d'après le critère de composition floristique qui indique la présence régulière d'espèces végétales exigeantes en termes de fertilisation.

100% des prairies de fauche de montagne sont en bon état de conservation.

Les landes d'intérêt communautaire sont globalement notées en bon état de conservation. Quelques traces d'écobuage ou de surpâturage ont été relevées ponctuellement sur ces habitats.

Les pelouses d'intérêt communautaire paraissent plus menacées :

- Sur les pelouses à Brome (ou mésobromion), l'état de conservation de 90% des surfaces concernées peut être indiqué moyen à mauvais, en fonction des critères suivants : présence de ligneux ou de litière sur la parcelle ; présence d'espèces nitrophiles ou de sol nu.
- Sur les pelouses à Nard ou à Agrostis, 57% des surfaces sont notées en bon état. Cependant, il est indiqué à plusieurs reprises des traces d'érosion (drailles) ou des dégâts de gibier (sangliers) ; des traces d'écobuage sur 4 unités ; la présence de drains sur une parcelle. Sur 3 unités sont recensées des espèces herbacées nitrophiles. La présence de litière végétale morte et d'espèces ligneuses jeunes inférieures à 30 cm sur 14 pelouses est un critère indiquant une sous-utilisation de la parcelle du point de vue pastoral.

Près de 11 hectares de tourbières hautes actives ont été identifiés sur la partie du Mont Lozère incluse dans le site, globalement en bon état de conservation, dont deux unités présentent des traces de piétinement.

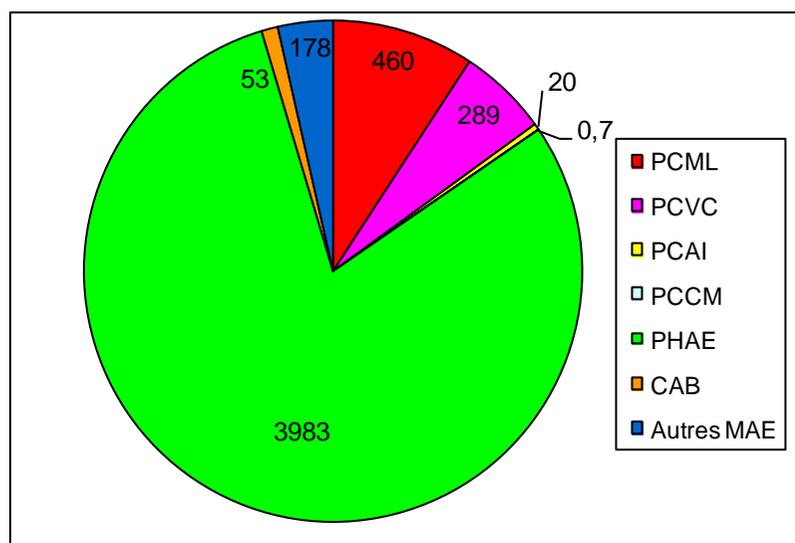
On recense quelques hectares comprenant des milieux rocheux sur lesquels seule l'érosion peut constituer une menace à long terme.

L'inventaire des ripisylves d'intérêt communautaire (aulnaies, saulaies) sur 73 hectares montre que beaucoup de parcelles agricoles sont directement concernées par ces habitats, également reconnus comme habitats d'espèces lorsque les chiroptères, certains insectes ou encore des espèces aquatiques comme l'écrevisse à pattes blanches ou le castor sont présents sur le site. 99% de ces ripisylves sont diagnostiquées en bon état de conservation.

Outre les ripisylves, environ 280 ha de terres déclarées agricoles sont des habitats forestiers d'intérêt communautaire, globalement en bon état de conservation.

C. Mesures agro-environnementales

La plupart des exploitations agricoles concernées par le site ont engagé des parcelles en contrat de Prime à l'Herbe Agro-Environnementale (PHAE) sur des parcelles productives ou moins productives (Cf. Figure 19). Lorsque des parcelles de l'exploitation se trouvent sur d'autres sites Natura 2000 (ZPS Les Cévennes, ZSC Mont Lozère) des contrats de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées ont pu être signés (opérateur agro-environnemental : Parc national des Cévennes). L'ensemble des mesures agro-environnementales contractualisées sur les îlots agricoles intersectant le site, y compris la mesure de Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) concerne 61% de la SAU en 2011.



MAET = Mesure Agro-environnementale Territorialisée :

- PCAI = ZPS Les Cévennes, secteur Aigoual
- PCCM = ZPS Les Cévennes, secteur Causse Méjean
- PCML = ZPS Les Cévennes, secteur Mont-Lozère
- PCVC = ZPS Les Cévennes, secteur Vallées Cévenoles

CAB = Conversion à l'Agriculture Biologique
 PHAE = Prime à l'Herbe Agro-Environnemental

Figure 19 : Répartition des différents types de MAE contractualisées sur les îlots agricoles intersectant le site (ha)

- Concernant les MAEt (dispositif spécifique aux sites Natura 2000) :

Dans le site Natura 2000, ce sont **32 exploitations agricoles** qui se sont engagées, déclarant en tout 1 994 ha dans le périmètre du site Natura 2000. À noter cependant que pour 11 de ces exploitations, les terres contractualisées se situent en dehors du site Natura 2000.

Par ces contrats, 214 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire du site ont donc déjà été contractualisés dans le cadre du programme MAEt depuis 2007 (incluant les données provisoires de 2012 : 81,9 ha), dont 22,8 ha contractualisés pour 5 ans en 2007 et non renouvelés en 2012. **Cela représente 18% de la surface des habitats d'intérêt communautaire du site.**

Code Natura 2000	4030	6230	6410	6510	6520	7110	9120	9140	9150	91E0
Surface de l'habitat d'intérêt communautaire sous contrat	60,3	106,6	0,2	5,5	21,7	7,0	5,7	2,4	4,0	0,5
% de l'habitat d'intérêt communautaire sous contrat	29,4	38,5	9,5	3,1	51,1	64,0	2,2	2,0	22,2	0,7

Tableau 6 : Surface et % d'habitat naturel d'intérêt communautaire contractualisés

Les habitats qui ont été le plus contractualisés en % de l'habitat total sur le site sont les **prairies de fauche de montagne** (6520) et les **tourbières hautes actives** (7110), qui constituent des cibles prioritaires affichées dans les programmes agri-environnementaux (PAE) des Vallées cévenoles et du Mont Lozère (**Cf. Annexe 6**).

Ce sont les habitats les plus couvrants, landes sèches (4030) et pelouses à nard (6230), qui font l'objet des plus grandes surfaces contractualisées. Ces dernières sont également une cible prioritaire des PAE. En revanche, on constate qu'aucune zone humide alcaline n'a fait l'objet d'une contractualisation dans les vallées cévenoles.

En termes de mesures contractualisées, il s'agit essentiellement de mesures **de gestion pastorale des landes, pelouses et milieux tourbeux et gestion extensive des prairies de fauche** (fertilisation raisonnée, retard de fauche...).

1.4.3. Activité sylvicole

1.4.3.1. Caractérisation de la forêt et de l'activité sylvicole sur le site Natura 2000

A. Statut de l'espace forestier et historique

On compte sur le site Natura 2000 1 282 ha de forêt publique, dont environ la moitié de forêt domaniale, et 4 170 ha de forêt privée (Cf. Figure 20 et Figure 21) (Cf. Chapitre 1.3).

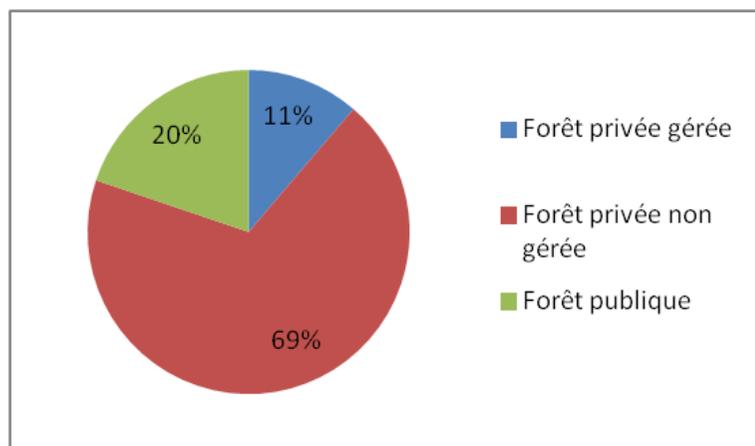


Figure 20 : Statut de l'espace forestier sur le site Natura 2000

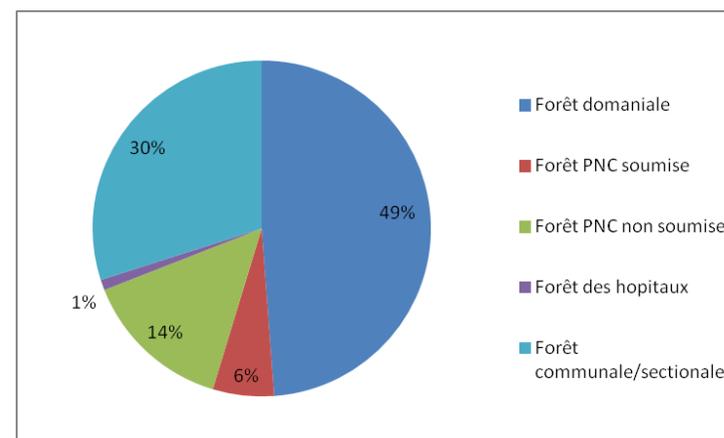


Figure 21 : Détail de la forêt publique sur le site Natura 2000

Une grande partie de l'espace forestier ne fait pas l'objet d'une gestion régulière appuyée sur un document de planification (Cf. Chapitres 1.3, 1.4.1). Ceci s'explique en grande partie par l'histoire de l'implantation des forêts dans la région. Au milieu du XIX^{ème} siècle, le taux de boisement sur l'espace correspondant actuellement au cœur du PNC était de 13%. Il est actuellement de 65%. Cette forte évolution est liée à la fois à une politique volontariste de boisement de la part de l'État (2 objectifs : lutte contre l'érosion des sols et mise en valeur de terres agricoles abandonnées), et à la dynamique naturelle des milieux. Il existe un lien fort entre l'historique forestier, le statut des forêts, leur gestion et le type de peuplement :

- **Forêts sectionales et communales** : il s'agit souvent de peuplements feuillus, soit relativement anciens et historiquement utilisés pour les usages locaux (bois de chauffage, pâturage sous bois), soit plus récents sous forme d'accrus liés à la fermeture du milieu par abandon de pâturage. Certaines parcelles ont fait l'objet de boisement résineux au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Ces parcelles plantées, ainsi que les peuplements faisant l'objet d'une exploitation régulière de bois de chauffage relèvent du régime forestier (gestion ONF). Par contre, beaucoup de parcelles boisées, notamment celles issues de boisement naturel, ne relèvent pas du régime forestier.
- **Mi-XIX^{ème} - début XX^{ème}** : constitution des grands massifs domaniaux dans le cadre d'une politique volontariste de reboisement pour lutter contre l'érosion des sols. Ces reboisements ont été réalisés essentiellement à partir d'essences résineuses allochtones, mais aussi par valorisation des peuplements feuillus relictuels (mise en défend notamment).

- **Fin XIXème - courant XXème** : évolution des espaces agricoles vers un statut « boisé » par dynamique naturelle de fermeture des milieux. Ces nouveaux milieux boisés sont essentiellement des boisements feuillus, de deux types : les châtaigneraies issues de verger, que l'on trouve soit sous forme de taillis lorsque le peuplement initial a été intégralement exploité pour l'extraction des tanins, soit en mélange de vieux châtaigniers greffés et taillis ; des chênaies, frênaies sur les nombreuses parties les moins accessibles des versants des trois vallées abandonnées par l'agriculture. Plus récemment, des accrues résineux se développent. Cet historique explique le morcellement de la propriété et la non gestion : ces espaces boisés sont issus d'un foncier constitué de petites parcelles agricoles ; ils sont souvent difficilement accessibles, ce qui explique leur abandon. Par ailleurs, culturellement, ils sont encore souvent considérés comme espace agricole abandonné et non espace forestier.
- **Deuxième moitié du XXème siècle** : constitution de moyennes à grandes propriétés forestières privées par boisement de terres agricoles abandonnées. Dans le cadre d'une politique nationale de valorisation de terres agricoles par le boisement (Fonds Forestier National, augmentation de la ressource ligneuse du territoire nationale), de nombreuses plantations résineuses ont été réalisées. D'un point de vue foncier, ces projets ont été accompagnés de regroupements de parcelles (constitution de groupements forestiers ou autres formes collectives), de développement de la desserte forestière. Les forêts privées actuellement gérées sur le territoire sont pour la plupart issues de cette politique de boisement. Il s'agit donc essentiellement de plantations résineuses. Tant que le propriétaire n'a pas remboursé la dette contractée auprès de l'Etat pour le boisement, la forêt est gérée par le service forestier de la DDT.

B. Caractérisation de la gestion

a) Documents de gestion et surfaces gérées

Sur les 1 282 ha de **forêt publique** incluses dans le site Natura 2000, 1 098 ha relèvent du régime forestier (en effet, 184 ha de forêts appartenant au PNC ne relèvent pas encore du régime forestier) : forêt domaniale (626 ha), forêt du PNC (75 ha), forêt des hôpitaux (13 ha), forêts communales (9 ha) et sectionales (375 ha). Elles sont réparties en 16 massifs, dont la part en site Natura 2000 est variable (Cf. Tableau 7). 2 de ces forêts n'ont pas encore d'aménagement rédigé, et 7 autres forêts verront leur aménagement révisé très prochainement, la date d'expiration étant dépassée depuis peu. Pour les 2 premières, les surfaces n'ont pas été intégrées dans les analyses, faute d'information. Pour les 7 autres, les données disponibles étaient de qualités variables, elles ont donc été plus ou moins finement analysées. Il en ressort une surface de référence pour la caractérisation de la gestion en forêt publique souvent inférieure à 1 098 ha.

14 propriétés forestières privées disposant d'un plan simple de gestion (PSG) en cours de validité sont concernées par le site Natura 2000, ce qui représente 620 ha dans le site (pour un total de ces forêts de 1 494 ha gérés). Sur la zone d'étude, deux propriétaires ont adhéré à un code de bonnes pratiques sylvicole (CBPS) avec 4,4 hectares inclus dans le site (sur une surface totale de 20,6 ha).

Les documents de gestion ont été rédigés par les propriétaires ou leurs représentants, ou par un gestionnaire forestier (Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, service forestier de la Direction Départementale des Territoires, notamment). En effet, certaines propriétés sont encore sous gestion DDT puisque les prêts concédés par le FFN ayant permis les boisements ne sont pas encore remboursés.

Sur ce secteur existent également des propriétés forestières, non dotées d'un document de gestion, et qui sont soumises au Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes.

En dehors des propriétés dotées d'un document de gestion (PSG, CBPS), de nombreuses propriétés font l'objet d'activités sylvicoles occasionnelles. Des coupes peuvent avoir lieu avec pour objectif principal de récolter du bois de chauffage. Des interventions ponctuelles sont ainsi réalisées en milieu forestier et comprennent également des opérations de « nettoyage » avec récupération de bois morts.

Forêts publiques						Forêts privées					
Nom	Doc gestion	Date expiration	Surf forêt (ha)	Surface en site (ha)	% en site	Nom	Doc gestion	Date expiration	Surf forêt (ha)	Surface en site (ha)	% en site
Mont Lozère	Aménagement FD	31/12/2012	3403,7	400,4	11,8	Forêt 1	PSG	31/12/2012	408,0	116,4	28,5
Barre des Cévennes	Aménagement FS	31/12/2020	257,1	211,6	82,3	Forêt 2	PSG	31/12/2021	103,6	82,0	79,2
Fontmort	Aménagement FD	31/12/2019	1768,5	174,2	9,9	Forêt 3	PSG	31/12/2017	103,9	74,8	72,0
Magistavols	Aménagement FS	31/12/2030	100,2	80,1	79,9	Forêt 4	PSG	12/12/2015	98,7	66,0	66,9
Ventajols	Aménagement SPN	31/12/2023	76,3	67,7	88,7	Forêt 5	PSG	26/02/2024	75,9	45,0	59,3
Fraissinet, Bac, Veygalier...	Aménagement FS	31/12/2008	37,1	36,3	98,0	Forêt 6	PSG	03/11/2015	52,1	44,7	85,8
Crémadet Vergognoux	Aménagement FS	-	44,6	30,6	68,5	Forêt 7	PSG	03/02/2026	113,5	41,0	36,1
Aigoual	Aménagement FD	31/12/2024	4671,7	25,6	0,5	Forêt 8	PSG	31/12/2016	82,9	33,0	39,8
Bougès	Aménagement FD	31/12/2011	3189,0	24,7	0,8	Forêt 9	PSG	29/03/2011	64,6	25,9	40,2
Hôpital Hospice de Florac	Aménagement SPH	31/12/2006	12,9	12,9	100,0	Forêt 10	PSG	23/10/2015	91,9	23,4	25,4
Fourques	Aménagement FS	31/12/2009	11,7	10,1	86,8	Forêt 11	PSG	15/09/2026	32,7	21,8	66,6
Florac	Aménagement FC	31/12/2012	11,5	8,5	73,7	Forêt 12	PSG	20/12/2014	40,3	21,4	53,2
Bramadou	Aménagement SPN	-	12,1	7,0	57,4	Forêt 13	PSG	29/03/2011	161,7	18,9	11,7
Bougès	Aménagement FS	31/12/2012	45,4	6,3	14,0	Forêt 14	PSG	31/12/2017	64,4	5,9	9,1
Ramponenche	Aménagement FD	31/12/2020	893,9	1,4	0,2	Forêt 15	CBPS	17/08/2015	17,8	2,9	16,3
Cocurès	Aménagement FS	31/12/2007	33,5	0,3	0,8	Forêt 16	CBPS	30/08/2016	2,8	1,5	54,1
TOTAL	-	-	15 256	1 098	-	TOTAL	-	-	1 515	624	-

Tableau 7 : Liste des forêts avec document de gestion durable sur le site Natura 2000

FD = Forêt domaniale
FC = Forêt communale
FS = Forêt sectionale

SPN = Forêt d'établissement public national
SPH = Forêt d'établissement public hospitalier

CBPS = Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
PSG = Plan Simple de Gestion

b) Essences majoritaires dans les forêts du site

Le Tableau 8 est issu des données de la cartographie des habitats du site, en se basant uniquement sur l'essence forestière majoritaire, pour l'habitat majoritaire.

	Forêt publique (ha)	Forêt privée avec doc. de gestion (ha)	Forêt privée sans doc. de gestion (ha)	TOTAL (ha)
Résineux autochtones (<i>Pin sylvestre, Sapin pectiné</i>)	102,9	32,2	94,9	230
Résineux allochtones	305,8	263,9	197,7	767
Hêtre	312,8	82,9	659,4	1055
Châtaignier	33,0	65,4	959,3	1058
Divers chênes	135,3	64,1	1290,1	1490
Autres feuillus	40,1	17,6	549,5	607
Pas de ligneux haut précisé (milieu +/- ouvert)	168,4	95,4	79,6	343
TOTAL (ha)	1°098	622	3°831	5°550

	Forêt publique	Forêt privée avec doc. de gestion	TOTAL forêt "gérée"	Forêt privée sans doc. de gestion	TOTAL général
Résineux allochtones	27,8 %	42,5 %	33,1 %	5,2 %	13,8 %
Résineux autochtones	9,4 %	5,2 %	7,9 %	2,5 %	4,1 %
Feuillus	47,5 %	37,0 %	43,7 %	90,3 %	76,3 %

Tableau 8 : Essences majoritaires dans les grands milieux forestiers

On voit que les **résineux allochtones** (Epicéa, Pins noir et à crochet, Mélèze, Douglas, Cèdre) **sont principalement situés en forêts faisant l'objet d'une gestion régulière selon document de gestion**, publique (27,8 % des peuplements) ou privée (42,5 % des peuplements), propriétés constituées dans le cadre des grandes politiques de boisement et reboisement. A l'inverse, **les feuillus**, à l'exception du hêtre bien représenté en forêt publique, **sont très présents dans les espaces forestiers sans gestion régulière** (plus de 90 % des peuplements), petites propriétés souvent issues de l'abandon de pratiques agricoles.

c) Contexte phytosanitaire

Les forêts du site étant très fréquemment situées en zone de forte pente et les sols étant souvent de faible profondeur avec une capacité de réserve en eau très faible, les problèmes de stress hydrique ne sont pas rares. Ils peuvent se traduire par un affaiblissement des arbres et peuvent être déclencheurs d'attaques parasitaires plus ou moins graves (armillaire sur sapin de Vancouver conduisant à la mort des arbres, attaques de typographes et chalcographes sur épicéa, descentes de cimes sur douglas). L'importance de ces dégâts est encore toute relative.

Quelques problèmes dus à *Sphaeropsis sapinea* se rencontrent sur des pins noirs d'Autriche installés sur sols granitiques ou schisteux filtrant et ont nécessité la coupe prématurée de peuplements trop attaqués.

Sur feuillus, le phénomène le plus marquant est très certainement représenté par des défoliations souvent assez importantes sur les peuplements de chêne blancs et rouvres au printemps ; ces attaques de « tordeuses vertes du chêne » sont particulièrement visibles dans la haute vallée du Tarn.

Les châtaigniers présents sur le secteur peuvent présenter un aspect dépérissant sur les zones les moins fertiles. Il est à noter que des recherches de présence de cynips sur châtaigniers ont eu lieu, sans résultats positifs jusqu'alors.

d) Objectifs de gestion

Forêts publiques

	Sylviculture	Sylviculture - attente	Hors sylviculture	Milieux ouverts	Sylvo-pastoralisme	Sans aménagement récent
Surface (ha)	621,8	134,5	80,9	157,5	23,0	80,4
%	56,6	12,2	7,4	14,3	2,1	7,3

Tableau 9 : Objectifs de gestion en forêt publique

Les modes de gestion appliqués sur la zone sont regroupés en grands types simplifiés :

- **Sylviculture** : Toutes les unités d'aménagement intégrées à des séries de production de bois y compris celles classées en groupe d'attente à court terme (souvent jeunes peuplements).
- **Sylviculture - attente** : Unités des séries de production-protection placées en groupe d'attente pendant la durée de l'aménagement : zones difficilement accessibles en l'état, ou très peu productives (pas d'intervention pendant la durée de l'aménagement, mais possibilité de coupes ou travaux par la suite, selon les conditions économiques ou de développement de desserte).
- **Hors sylviculture** : Zones où aucune gestion n'est programmée à très long terme : inaccessibilité, milieux fragiles, classement volontaire en îlots de sénescence (politique contractuelle entre l'ONF et le PNC)
- **Milieux ouverts** (= indiqué comme tel dans les types de peuplements de l'aménagement) : Peuvent faire l'objet de concessions de pâturage
- **Sylvopastoralisme** : Seule la forêt de Ventajols répond à ce dernier cas, avec 2 parcelles dont l'objectif de gestion est clairement tourné vers cette pratique.

En forêt domaniale (Mont Lozère et Bougès), 3 autres concessions de pâturage sont signées sur le territoire du site Natura 2000 pour un total de 108 ha. Elles concernent majoritairement des zones ouvertes (61 ha), mais aussi des zones en sylviculture (19 ha), des zones en sylviculture - attente (25 ha), ainsi que quelques zones hors sylviculture (2 ha).

Forêts privées

La mise en œuvre d'activités économiques en forêt privée est fonction des intentions, besoins, objectifs ou opportunités ressenties par le propriétaire qui jouit librement de son droit de propriété, dans le respect des lois et règlements. Ces propriétaires peuvent changer d'attitude de façon imprévisible, en fonction des événements divers de la vie : éloignement ou rapprochement de domicile, cessation d'activité professionnelle, mutations (successions ou ventes), bénéfice d'un conseil ou d'une formation, besoins financiers, mais aussi du contexte économique et social : marché du bois, opportunités d'aides financières, nouveaux matériels d'exploitation, nouveaux besoins etc.

Les activités sylvicoles économiques ne peuvent donc être ni systématiquement prévues, ni systématiquement connues du CRPF qui n'est pas un organisme chargé directement de la gestion forestière des forêts privées. Elles ne peuvent l'être qu'à l'occasion de contacts, soit lors d'un conseil individuel sollicité par certains propriétaires, soit à l'occasion d'actions de développement, de formation ou d'études menées spécifiquement, soit dans le cadre prévisionnel de documents de gestion.

e) Traitements et pratiques sylvicoles

Forêts publiques

Parmi les 621,8 ha de forêts en sylviculture active au sein du domaine public, la gestion utilisée est quasi exclusivement **la futaie régulière**.

La futaie irrégulière et la futaie sur souche ne sont pratiquées que sur la forêt de Ventajols, tandis que le taillis sous futaie n'est présent que dans la forêt sectionale de Fourques (traitement unique, sur toute la surface).

La prise en compte de la biodiversité est une des composantes de la gestion courante et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle s'appuie sur une instruction du 29 octobre 2009 qui constitue une contribution importante de l'ONF à la mise en œuvre des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement en matière de conservation de la biodiversité. Au-delà de ces directives nationales, au niveau local, une **convention de partenariat** entre le Parc national des Cévennes et l'ONF définit des grands principes en matière de gestion des forêts publiques situées dans le Parc national. Cette coopération se matérialise par un programme annuel d'études et travaux à réaliser conjointement en cœur de Parc national, financés par les deux établissements à part égale. Parmi les réalisations : mise en place progressive d'un réseau d'îlots de sénescence, de RBI (objectif de développement des phases de maturité des écosystèmes forestiers, favorables notamment aux insectes saproxyliques, dont certains sont d'intérêt communautaire), inventaires scientifiques, formations... En 2012, l'ONF a engagé l'ensemble des forêts domaniales concernées dans la **charte Natura 2000** de la ZPS « Les Cévennes ».

Forêts privées

En forêt privée, la production de bois de qualité est permise par l'application de sylviculture adéquate, malgré tout peu développée sur le territoire où la culture forestière n'est pas très ancrée dans les mœurs. Des efforts sont encore à fournir pour développer l'usage des techniques sylvicoles. Cependant, des freins tels que le morcellement, la faible valorisation des bois, l'éloignement ou la méconnaissance des propriétaires rendent la vulgarisation des techniques forestières compliquée.

Les objectifs identifiés dans les PSG sont relativement homogènes. De nombreux propriétaires désirent produire du **bois d'œuvre**. Cette volonté est très majoritairement orientée vers les **peuplements résineux**. Les feuillus servent pour la production de bois de chauffage. Dans ces deux optiques, des coupes d'éclaircie et de taillis sont programmées. Le traitement sylvicole majoritaire est le **traitement régulier**, appliqué massivement aux plantations résineuses. Le traitement irrégulier se développe et est préconisé dans quelques propriétés. Enfin le traitement en taillis simple est également employé dans les peuplements feuillus à but de production de bois de chauffage. Outre ces aspects de production de bois, la majorité des propriétaires est sensible aux aspects paysagers et biodiversité. Ils souhaitent préserver les feuillus et accroître la diversité d'essences. Il est parfois indiqué dans les documents de gestion que les gros arbres ou les arbres à cavité seront conservés de manière préférentielle.

Par rapport à cet aspect de préservation des milieux, quelques propriétaires concernés par la ZPS « Les Cévennes » sont déjà impliqués dans une logique de contractualisation dans le cadre de Natura 2000 pour par exemple la réouverture de clairière, la conservation d'arbres sénescents ou la gestion des ripisylve :

- **Chartes Natura 2000** : Fin 2012, sur les 14 propriétés disposant d'un PSG, 4 se sont engagées sur la charte Natura 2000 de la ZPS « Les Cévennes ». Cela représente en tout 759 ha (221 ha inclus dans le site), soit 50% de la surface des forêts privées sous PSG concernées par le site Natura 2000.
- **Contrats Natura 2000** : 2 propriétaires se sont déjà engagés sur un contrat Natura 2000 (restauration de ripisylve, réouverture clairières intra-forestières et conservation de bois sénescents).

A noter que 20% de la surface des forêts possédant un document de gestion ne se voit assigner aucun objectif de gestion sylvicole. De manière générale, parmi ces zones laissées en libre évolution, deux cas de figure sont prépondérants. Il s'agit soit de milieux très particuliers : landes, milieux ouverts, ripisylves où les propriétaires ne souhaitent pas mettre en œuvre une gestion forestière productive. Dans le second cas, les milieux concernés peuvent être productifs, parfois aménagés dans le passé par les hommes (notamment au moment des plantations du Fonds Forestier National) mais sont aujourd'hui inaccessibles et inexploitable compte tenu des conditions technico-économiques.

f) Types de produits exploités et valorisation

La variété au sein des peuplements forestiers (composition en essences, structure) et la sylviculture qui y est menée engendre la production et la commercialisation ou la consommation de produits bois très variés.

En ce qui concerne les **résineux**, c'est pratiquement **l'intégralité des produits potentiels** qui sont exploités et commercialisés, à savoir : bois énergie sous forme de plaquette, bois de trituration, emballage (palette, coffrage), poteaux et perches d'imprégnation (sur pins essentiellement), bardage (douglas, mélèze), charpente industrielle (fermette), charpente premier choix.

En revanche, les résineux sont très rarement utilisés dans des usages de menuiserie ou d'ébénisterie comme c'est parfois le cas dans certains secteurs lozériens avec la valorisation de pin sylvestre de qualité.

Une majorité des produits bois est exploitée et transformée par des entreprises situées en dehors du site Natura 2000 Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente. En effet, seule une entreprise d'exploitation-scieerie est installée dans le site sur la commune de Cocurès.

Malgré cette faible représentativité des structures de la filière bois, le bois résineux exploité reste globalement dans la région. Hormis les bois de trituration en partance pour l'usine de Tarascon, les bois sont exploités, triés et valorisés par des entreprises lozériennes (Mende, Le Bleymard, Meyrueis, Saint-Privat de Vallongue) ou gardoises (Le Vigan notamment).

En ce qui concerne les **feuillus**, la valorisation la plus fréquente est l'utilisation **en bois de chauffage** (hêtre, chêne notamment).

La majorité du châtaignier est utilisée par les agriculteurs sous forme de piquets pour les clôtures. Il s'agit d'un bois recherché pour sa richesse en tannins qui le rendent très durable. Les usages du châtaignier sont toutefois très variables et dépendant de la qualité des bois. On peut notamment citer : le bois de chauffage, les piquets, les billes et billons de menuiserie, les grumes utilisées en charpente (notamment en restauration traditionnelle). Une scierie spécialisée dans le châtaignier est installée aux portes du site Natura 2000.

Toutefois, au regard de l'importance des peuplements sur le site, le volume de châtaignier exploité sur le territoire du site n'est pas très élevé. Il s'agit de manière quasi exclusive de ventes de gré à gré entre propriétaires et exploitants-scieurs.

Quant aux autres essences feuillues, présentes notamment en bordures de cours d'eau (frêne, aulne, parfois merisier...), elles sont la plupart du temps méconnues. Pour les rares cas où elles sont exploitées, cela a pour conséquence leur utilisation en bois de chauffage. Localement et ponctuellement, certaines billes peuvent être mieux valorisées sous l'impulsion directe de menuisiers ou d'ébénistes recherchant cette ressource.

Certaines parcelles de la zone peuvent faire l'objet d'aménagements à but de production **truffière**. C'est potentiellement le cas pour les secteurs calcaires ou au contact direct avec le calcaire et qui sont naturellement propices au développement de ce champignon. Quelques truffières naturelles et plantations truffières sont localisées dans le site Natura 2000, mais restent rares.

1.4.3.2. Activités forestières et conservation des habitats naturels et des espèces

A. Habitats naturels présents

En forêt publique (Cf. Tableau 10), sur les 1°000 ha considérés, un peu moins d'un tiers est couvert par des boisements résineux allochtones, alors que les deux tiers restants le sont par des peuplements forestiers aux essences majoritairement autochtones.

13% des espaces de forêt publique sont en réalité des milieux ouverts, au sens de la cartographie des habitats (recouvrement ligneux hauts < 25%), mais qui ne sont pas systématiquement classés en milieux ouverts au sens de l'aménagement forestier (divergence dans les définitions).

Synthèse habitats	Sylviculture	Sylviculture - attente	Hors sylviculture	Milieu ouvert	Sylvo-pastoralisme	TOTAL
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux) - Habitats d'intérêt communautaire	4,2	1,2	1,1	31,8	1,4	39,7
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux) - autres habitats	26,0	2,2	0,2	60,9	0,0	89,4
Milieux forestiers - Habitats d'intérêt communautaire	163,0	56,8	37,2	13,5	3,6	274,2
Milieux forestiers - autres habitats, essences autochtones	182,6	57,5	31,7	26,9	10,9	309,6
Milieux forestiers - autres habitats, essences allochtones	245,6	16,6	10,5	24,1	0,0	296,8
Autres types de milieux (villages, grands parcs, etc.)	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,6
TOTAL	621,8	134,4	80,8	157,4	15,9	1010,4

Tableau 10 : Synthèse des habitats en forêt publique, et objectifs de gestion associés (analyse sur l'habitat naturel dominant)

En forêt privée (Cf. Tableau 11 et Tableau 12), on retrouve, dans les propriétés dotées d'un PSG, des peuplements variés. Plus de la moitié de la surface est couverte par des peuplements résineux issus de boisements datant de l'époque du FFN (Fonds Forestier National). Plusieurs essences sont présentes : douglas, sapins, épicéa, pins (noir, laricio, sylvestre...).

Les peuplements naturels sont également présents. Ce sont souvent des taillis ou des futaies feuillues (chêne, châtaignier, frêne, bouleau...), des cordons de ripisylve ou des accrus naturels à la fois de feuillus et de résineux (souvent en pin sylvestre). Ces peuplements, souvent en évolution naturelle, sont majoritaires dans les petites propriétés privées sans document de gestion.

L'habitat « Boisements résineux divers » est le plus représenté en termes de surfaces au sein des forêts privées dotées d'un document de gestion forestière (56%). Ce sont des espaces qui concentrent la production forestière et notamment les actes de gestion (coupes et travaux). Ces peuplements jouent un rôle important dans la production. D'un point de vue environnemental, cet habitat ne présente pas d'intérêt fort en termes de préservation et de conservation d'espèces hormis sur des arbres sénescents, des gros arbres... qui pourraient abriter des espèces particulières.

Grands type d'habitats naturels	Surface (ha)
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux) - Habitats d'intérêt communautaire	174.0
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux, cultures, vergers, bocages) - autres habitats	568.9
Milieux forestiers - Habitats d'intérêt communautaire	881.3
Milieux forestiers - autres habitats, essences autochtones	2063.8
Milieux forestiers - autres habitats, - boisements résineux divers - plantations de feuillus	445.0 24.5
Autres types de milieux (villages, grands parcs, sites industriels etc.)	11.6
TOTAL	4168.9

Tableau 11 : Habitats naturels présents dans l'ensemble de l'espace forestier privé

Grands type d'habitats naturels	Surface (ha)
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux) - Habitats d'intérêt communautaire	6.3
Milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, cours d'eau, zones humides, milieux rocheux, cultures, vergers, bocages) - autres habitats	31.1
Milieux forestiers - Habitats d'intérêt communautaire	120.3
Milieux forestiers - autres habitats, essences autochtones	118.9
Milieux forestiers - autres habitats, boisements résineux divers	347.9
Autres types de milieux (villages, grands parcs, sites industriels etc.)	-
TOTAL	624.6

Tableau 12 : Habitats naturels en forêts privées dotées d'un document de gestion durable

B. Habitats naturels d'intérêt communautaire

En forêt publique, la proportion des habitats naturels d'intérêt communautaire est d'environ 31 % et 30 % des surfaces boisées faisant l'objet de gestion sylvicole (sylviculture et sylviculture - attente) sont constituées par des habitats naturels d'intérêt communautaire.

En forêt privée, la proportion des habitats naturels d'intérêt communautaire est d'environ 25 % dans l'espace forestier privé total et d'environ 20 % dans les forêts privées dotées d'un document de gestion.

Les principaux habitats forestiers d'intérêt communautaire présents dans l'espace forestier sont la hêtraie acidiphile (9120), l'aulnaie frênaie (*91E0), la hêtraie subalpine (9140) et la tillaie de ravin (*9180).

Ces trois derniers habitats présentent des enjeux environnementaux forts, mais également des fonctions affirmées : protection des sols, stabilisation des berges, sources d'habitats pour la faune aquatique dans les cordons de ripisylve par exemple. Ils sont de très faible surface unitaire. Une grande partie de ces habitats n'est pas gérée en raison d'une accessibilité réduite. Une gestion extensive peut toutefois s'envisager. Il convient alors de prendre des précautions pour ne pas nuire à ces habitats. Dans l'éventualité où des essences indésirables seraient observées dans ces milieux (colonisation et dégradation de la typicité de l'habitat par des résineux allochtones entraînant une modification de l'écosystème aquatique : acidification notamment), le gestionnaire et/ou le propriétaire ne devraient pas être opposés au lancement de travaux de restauration, sous réserve qu'ils soient financés par Natura 2000.

Une réflexion pourrait en outre être menée sur la question des interactions entre milieu forestier, aquatique ainsi que les bonnes pratiques sylvicoles à proximité des cours d'eau, véritables fils conducteurs de ce site Natura 2000.

Le seul habitat d'intérêt communautaire dans lequel se pratique clairement une gestion sylvicole est la **hêtraie acidiphile** (variantes collinéenne et montagnarde). Les enjeux de production et de préservation se rencontrent sur ces espaces. Cependant, leur gestion n'est pas incompatible avec des coupes régulières et raisonnées.

En forêt privée, la hêtraie-chênaie acidiphile d'intérêt communautaire arrive au second rang en termes de représentativité, derrière les boisements résineux (Cf. Tableau 13).

Code CORINE	Intitulé habitat	Code N2000	Espace forestier privé	Forêt privée avec doc. gestion (*)
41.12	*Hêtraies Chênaies acidiphiles	9120	517.9 ha	109.9 ha
41.12	*Hêtraies, Hêtraies-sapinières et Sapinières acidiphiles	9120	213.3 ha	-

Tableau 13 : Surfaces de hêtraie-chênaie acidiphile d'intérêt communautaire en forêt privée

(*) 586 ha, hors milieux ouverts

En forêt publique, elle représente **environ 215 ha** en intégrant les groupes d'attente.

Pour les surfaces en bon état de conservation (Cf. Tableau 14), principalement dans la forêt sectionale de Barre des Cévennes et dans la forêt domaniale du Mont Lozère, les essences en place sont déjà majoritairement des essences locales, typiques de l'habitat (les seuls résineux présents sont des pins sylvestres). Aucun changement de structure ou de composition de ces peuplements ne sont à envisager au niveau des aménagements en vigueur ou à venir, sur ces zones.

Les surfaces à considérer dans la problématique de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire sur le site, pour les forêts publiques, sont surtout celles qui présentent déjà un faciès dégradé.

- En **forêt domaniale du Mont Lozère**, il s'agit principalement de taillis de hêtre, parfois accompagné d'autres essences (pins à crochets). Ces essences allochtones sont la principale raison qui explique l'état dégradé de l'habitat. L'aménagement qui va être révisé en 2012-2013 prévoira normalement de favoriser les essences issues de régénération naturelle. Dans le cas du Mont Lozère, il s'agit quasi exclusivement du hêtre. Cet objectif sera donc tout à fait en accord avec la bonne conservation des 22 ha de hêtraie sapinière acidiphile présents sur la forêt.
- Pour la **forêt domaniale de Fontmort**, c'est plus compliqué. En effet, les surfaces du tableau 15 correspondent à des peuplements de hêtraie en situation assez fraîche et avec un mélange d'essences très variées, pour la plupart allochtones. Les conditions stationnelles sont assez bonnes, et les tiges sont bien venantes. L'aménagement récent ne prévoit pas un retour à la hêtraie pure, mais essaiera également de favoriser la régénération naturelle. Or sur ces parcelles (18, 19, 24 et 25), cette régénération naturelle concerne le hêtre, mais aussi le sapin et le mélèze, alors que la cartographie des habitats annonce une hêtraie-chênaie acidiphile altérée. C'est principalement sur ces 4 parcelles que la discussion à propos de la gestion des milieux doit avoir lieu.
- Enfin, pour le cas de la **forêt domaniale de l'Aigoual**, la forte dégradation de la hêtraie chênaie acidiphile est issue de la combinaison de 2 facteurs : la présence de plus de 30 % d'essences allochtones dans le milieu (résineux, en particulier le Mélèze et le Pin noir d'Autriche) et une faible proportion de bois mort ou sénescents.

Forêt	Etat de conservation			
	dégradé	altéré	bon-correct	Inconnu
AIGOUAL	6,6	2,0	3,2	
BARRE DES CEVENNES		1,5	69,4	
BOUGES		1,6	9,2	
BOUGES SJ		0,1		
BRAMADOU		0,2		
FONTMORT		56,3	24,7	
FRAISSINET, LES CLAUZELS, BAC, ...	0,1		12,4	
MAGISTAVOLS			3,2	
MONT LOZERE		22,3	50,1	6,0
TOTAL (ha)	6,7	84,0	172,2	6,0

Tableau 14 : Etat de conservation de la hêtraie acidiphile en forêt publique

C. Espèces forestières d'intérêt communautaire

Les vieux peuplements forestiers abritent des cortèges d'insectes saproxyliques, et parmi eux, 4 espèces d'intérêt communautaire : Osmoderne érémite, Rosalie alpine, Lucane cerf-volant et Grand capricorne. La forêt sert également de terrain de chasse privilégié (notamment les bois de feuillus ou mixtes d'âge moyen à mûr) voire d'habitats de reproduction (cavités arboricoles) pour certaines espèces de chiroptères (**Cf. Chapitre 1.6.2**).

1.4.4. Urbanisme

1.4.4.1. Population, habitat

En 2009 (INSEE), on recense 6°457 habitants dans les communes concernées par le site. Le territoire du site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente est ainsi **très peu densément peuplé (8,8 habitants au km²)**. On observe cependant une évolution positive globale de la population entre 1970 et 2006, notamment à partir des années 90, qui masque des disparités entre les communes.

Le site étant très linéaire, les communes sont concernées à des degrés variables ; neuf communes ont **leur centre urbanisé principal inclus dans le site** (Cf. Chapitre 1.1, Cf. Carte 3).

Le relief isole les communes des aires urbaines proches (Mende et Alès) et rend les liaisons internes au territoire difficiles. La vie s'organise par vallées et par entités géographiques. **L'habitat, dispersé et isolé**, est éloigné des pôles de services et d'emploi. Une même commune comporte généralement de nombreux hameaux de petite taille. Le véhicule individuel est pratiquement le seul mode de transport. Les temps d'accès aux équipements et services sont importants. L'accès au logement, notamment locatif, est souvent difficile. L'habitat permanent (locatif et propriété) est pénalisé par les résidences secondaires et touristiques dont la part dans le parc de logement total est variable d'une commune à l'autre (jusqu'à avoisiner 75 % au Pont de Montvert). On observe de fait une **très forte hausse de la fréquentation du territoire à la période estivale** (15 juin – 15 septembre).

On observe par ailleurs sur le territoire une augmentation du parc de logements qui n'est pas toujours corrélée spatialement et temporellement à une augmentation de la population. L'absence de contrainte sur la consommation de l'espace contribue à la multiplication des pavillons qui mitent et banalisent le paysage, au détriment des parcelles agricoles, alors même que les agriculteurs peinent à trouver des terres pour s'installer ou se développer. Des espaces naturels patrimoniaux peuvent également être impactés. Dans le contexte climatique actuel où les périodes de sécheresse augmentent, la construction de nouveaux logements a des impacts importants aussi bien sur la qualité que sur la quantité d'eau (besoin en eau potable et en assainissement). Certains secteurs sont d'ores et déjà identifiés comme problématiques pour la ressource en eau potable (**Cf Chapitre. 1.4.3.2**).

Le croisement de la couche des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les zones U des communes du site possédant un document de planification urbaine permet de constater que certains de ces secteurs se situent sur des habitats naturels d'intérêt communautaire (pelouses, landes, prairies), y compris des habitats prioritaires (pelouses et ripisylves principalement). NB : zones U, selon article R123-5 du code de l'urbanisme : secteurs déjà urbanisés ou secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

1.4.4.2. La ressource en eau : prélèvements et rejets

A. Prélèvements

On distingue trois types de prélèvements :

- Permanents : essentiellement adduction en eau potable (AEP), rares industries (scierie...) ;
- Périodiques : essentiellement agricoles (goutte à goutte, réseau de béals encore fonctionnel, aspersion par pompage dans les cours d'eau) (**Cf. Chapitre 1.4.2**) ;
- Dérivations avec restitution (aménagement à but hydroélectrique) (**Cf. Chapitre 1.4.7**).

De manière générale, les réseaux d'adduction en eau potable (comme d'assainissement) sont nombreux et hétérogènes sur le site Tarn-Tarnon-Mimente. **La dispersion de l'habitat, le relief du bassin et le climat rendent souvent difficiles l'adduction d'eau potable** à toutes les habitations du territoire. La ressource en eau

est limitée et de nombreuses communes présentent une multitude de captages de faible débit. L'important linéaire de réseaux, par rapport au faible nombre d'habitants à desservir, augmente les risques de dysfonctionnement (*Cf. Carte 10b*). Les difficultés auxquelles sont généralement confrontées les collectivités sont :

- une connaissance encore insuffisante des réseaux (positionnement, dimensionnement, âge) ;
- un défaut de maîtrise du fonctionnement (rendement, fuites, absence de compteurs) ;
- une évaluation non actualisée régulièrement de la capacité des captages, et par conséquent, des volumes disponibles, captés et distribués.

Du point de vue **quantitatif**, l'augmentation des besoins en eau (AEP, développement de l'agriculture et du tourisme) se trouve confrontée à la récurrence des **sécheresses en période de pointe**, lorsque la densité de population est la plus forte (15/06 au 15/09) mais aussi à l'automne en période d'étiage. A cela, il faut ajouter le faible volume des aquifères. En fin d'été, les débits d'étiage sont déficients dans les cours d'eau mais aussi au niveau des sources. Les différents prélèvements peuvent significativement impacter le milieu naturel, pendant des périodes critiques pour la survie des espèces animales et végétales. Il est donc nécessaire d'améliorer la répartition de la ressource entre les différents usages et la gestion de cette distribution.

Du point de vue **qualitatif**, les captages sont nombreux, se font essentiellement en eau superficielle, et sont de ce fait **difficiles à protéger** (retard dans la mise en place des périmètres de protection), ce qui explique en partie que la qualité bactériologique de l'eau distribuée n'est pas satisfaisante.

B. Rejets et assainissement

On observe globalement sur le site, un **déficit de système d'épuration, tant collectif qu'individuel**. L'impact des rejets domestiques a des conséquences importantes sur le milieu récepteur suivant la périodicité et la quantité de la charge polluante rejetée. Ainsi, de ses différentes sources à Florac, le Tarn est peu propice au développement excessif de végétaux (eutrophisation) du fait de faibles teneurs en nutriments, de températures relativement basses et surtout de conditions hydrodynamiques défavorables. Cependant, l'observation localisée d'amas d'algues filamenteuses sur le cours amont du Tarn et ses affluents (Tarnon), illustre la potentialité du cours d'eau, même en l'absence de concentrations élevées en nutriments, à produire certaines formes végétales dans les zones les plus calmes.

Concernant les petits bourgs et hameaux, les équipements sont anciens et les traitements sommaires ou absents. Pour les villages les plus importants, seules 3 STEP sont fonctionnelles (Florac, le Pont-de-Montvert, Vébron). La Directive européenne Eaux Résiduelles Urbaines prévoit la mise en conformité progressive (en fonction du nombre d'équivalents habitants) de l'ensemble des assainissements collectifs. Le dimensionnement des ouvrages doit intégrer la forte augmentation des usagers en période estivale.

Il faut également poursuivre le chantier de l'assainissement autonome (domestique, touristique et agricole), rarement aux normes ou inexistant, avec la mise en place progressive d'un service d'aide et de suivi des systèmes via les SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). 5 communes (Barre des Cévennes, Cassagnas, Rousses, Saint-Julien d'Arpaon, Saint-Laurent de Trèves) ont établi un schéma directeur d'assainissement, qui identifie les zones à vocation d'assainissement collectif et celles à vocation d'assainissement autonome.

Au-delà des systèmes de traitement, les réseaux de collecte des eaux peuvent être déficients (non séparation des eaux pluviales...).

Enfin, les systèmes actuels n'ont pas la capacité de traiter l'ensemble des substances susceptibles d'avoir un impact sur les écosystèmes aquatiques (résidus médicamenteux, produits détergents...).

1.4.4.3. Infrastructures routières, pistes

Le site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente est caractérisé par un **important linéaire routier longeant les cours d'eau** (Cf. Carte 3).

Les comptages routiers effectués par la DIR font état d'un trafic allant jusqu'à 3 500 véhicules/jour sur la N106. Ce trafic engendre une pollution diffuse chronique par ruissellement des hydrocarbures et métaux lourds dans les cours d'eau (absence de bassins de rétention), rendant toxiques les sédiments (conséquences graves sur les populations d'écrevisses). Des accidents engendrant une forte pollution localisée peuvent survenir, notamment en cas de renversement de camions citernes d'hydrocarbures (exemple de la pollution du Bramont au fuel lourd en 2009, en aval du site Natura 2000).

L'entretien courant des routes par désherbage chimique (autour des poteaux notamment) impacte la qualité de l'eau de manière sans doute non négligeable, tout comme les mesures de viabilisation hivernale (salage des routes pouvant avoir des conséquences sur les individus adultes ou la réussite de frai des salmonidés).

Par ailleurs, le réseau de pistes agricoles et forestières apporte des matériaux fins pouvant colmater les caches et frayères (apports directs ou indirects via les réseaux de fossés connectés aux cours d'eau).

1.4.4.4. Aménagements sur cours d'eau

Certains ouvrages et aménagements hydrauliques sur le cours d'eau constituent des obstacles à l'écoulement (Cf. Chapitre 1.4.7).

1.4.4.5. Crues et risques d'inondation

Le régime hydrologique du Tarn et de ses affluents, cours d'eau de tête de bassin, est torrentiel. **La plupart des villages situés le long du Tarn sont sujets au risque d'inondation** : les communes du Pont de Montvert, Fraissinet-de-Lozère, Bédouès, la Salle Prunet, Florac, Quézac, Ispagnac, sont concernées par un risque fort avec enjeux humains, d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), publié en 1995. Les communes de Saint-Julien d'Arpaon, Saint-Laurent de Trèves et Vébron sont également exposées, mais à un niveau moindre. Les crues se produisent préférentiellement à l'automne. Les deux dernières crues majeures ont eu lieu en 1994 et 2011 (crues décennales). Les plans de prévention des risques d'inondations prescrits sont en cours de finalisation. Cependant, des dossiers d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et des plans communaux de sauvegarde (PCS) restent à élaborer. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place des systèmes d'alertes locaux sur les affluents.

1.4.5. Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI)

Le niveau de risque incendie est obtenu en croisant les paramètres « aléa » et « enjeux ».

La carte de l'**aléa** est basée sur la combinaison de données :

- statistiques (situation réelle, passée), reposant sur le bilan des départs d'incendies et des surfaces brûlées. Les 5 cantons du sud du département (Florac, Pont-de-Montvert, Barre-des-Cévennes, Saint-Germain-de-Calberte et Villefort) représentent à eux seuls 65% du nombre total de feux et 80% de la superficie totale parcourue par les incendies sur le département.
- biologiques (situation potentielle, future). Le massif des Cévennes dans lequel est inclus le site Natura 2000 présente un taux d'espace combustible très fort, une forte sensibilité de la végétation (landes, résineux... à l'inflammabilité particulière) et peu de discontinuités entre les massifs boisés.

Ainsi, le massif des Cévennes est caractérisé par **un aléa assez fort à très fort**. Dans les fonds de vallée du Tarn, du Tarnon et la Mimente néanmoins, l'aléa est plus réduit (assez faible à assez fort). On observe une tendance à la diminution légère du nombre de feux et de la surface brûlée (mais valeurs encore élevées), avec une proportion relativement importante de feux d'hiver.

Les **enjeux** pris en compte sont de plusieurs natures :

- forestiers : enjeux économiques liés à la ressource pour la filière bois (principales forêts de production à résineux dominants) ;
- de protection, notamment vis à vis de l'érosion (fortes pentes) et de la prévention des crues torrentielles ;
- humains : zones urbanisées (habitat groupé, habitat isolé, hameaux de petites dimension, campings...) ;
- environnementaux (regroupant l'aspect paysager, patrimonial et touristique).

Ainsi, le massif des Cévennes est caractérisé par des **enjeux forestiers et humains importants**, et présente en outre des difficultés d'accès.

Le risque incendie est donc élevé sur la partie sud-est du département, qui constitue un secteur d'intervention prioritaire.

La plupart des communes du site Natura 2000 sont prioritaires pour l'intégration des préoccupations DFCI dans les documents d'urbanisme et pour l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR).

Des plans de massif DFCI déclinent par massif les orientations du plan départemental. Le site Natura 2000 est concerné par deux plans de massif : celui du Mont Aigoual et vallées de la Jonte, du Tarnon, du Haut Tarn et de la Mimente et celui des Cévennes moyennes et Mont Lozère. L'élaboration de ces plans de massif et la mise en œuvre des mesures qui en découlent contribuent à la préservation des enjeux environnementaux et notamment des habitats et espèces d'intérêt communautaire (contre la destruction par le feu). Toutefois, lors de la création ou de la mise aux normes des équipements (pistes, points d'eau), des habitats et espèces à enjeux peuvent être ponctuellement affectés, directement (destruction de stations de flore...) ou indirectement (accroissement de la fréquentation humaine, prélèvements dans les cours d'eau...).

1.4.6. Carrières et Mines

1.4.6.1. Extraction de roches massives (activité actuelle)

On compte deux carrières en activité sur le site Natura 2000, le long du Tarnon : en aval de Fraissinet de Fourques, rive droite (exploitation de schiste) et en amont de Florac, rive gauche (exploitation de calcaire). La liste des carrières autorisées émise par la DIREN dans le cadre du schéma départemental des carrières approuvé par AP du 16 mars 2000 (pas de réactualisation depuis) comprend également des carrières de sable et de gravier à Ispagnac et à Quézac, avec une échéance à 2003, ainsi que deux carrières de calcaire et de schiste à Bédouès avec une échéance à 2005 et 2006.

1.4.6.2. Extraction de matériaux dans le Tarn et conséquences (activité passée)

D'un point de vue juridique, les exploitations de granulats en lit mineur de cours d'eau ne sont plus autorisées depuis l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994. Elles peuvent être autorisées en lit majeur (soumises au régime d'autorisation au titre du code de l'environnement) pour autant qu'elles ne fassent pas obstacle à l'écoulement des eaux superficielles et que leurs distances par rapport au lit mineur soit d'au moins 50 mètres pour les cours d'eau d'au moins 7.5 mètres de large, ce qui est le cas du Tarn.

Dans le site Natura 2000, en aval de Florac, **de nombreux sites d'extractions ont été exploités à partir des années 1970 pour la construction et les aménagements routiers**. En 1989, la fédération départementale de pêche a dénombré 16 extractions en cours sur le secteur Florac-Montbrun (sauvages ou autorisées). Il s'agissait dans la plupart des cas d'exploitations des bancs alluviaux qui se développent dans les convexités des méandres du Tarn, nombreux sur le secteur. Selon le SAGE Tarn amont, le volume moyen annuel prélevé a été de 11 650 m³ sur la période 1976 à 1988 alors que le volume moyen annuel des apports solides est estimé dans ce même document à un maximum de 2 700 m³ au droit du secteur Florac-Quézac.

Les différentes études réalisées sur le secteur à la fin de cette période d'extraction intensive font état de **profondes modifications physiques et hydroécologiques** liées à cette activité d'extraction. Sont notamment constatés les phénomènes suivants :

- Élargissement du lit mineur en de nombreux endroits (Fayet, La Rochette, au droit de Faux), qui va régulièrement jusqu'au doublement de la lame d'eau à l'étiage avant extractions ;
- Uniformisation du lit, avec la disparition des séquences mouilles/radiers à la faveur de faciès de type plat, identifiées par des hauteurs d'eau faibles et homogènes, des vitesses d'écoulement moyennes et uniformes ;
- Déstabilisation du substrat graveleux résiduel, qui devient ainsi très vulnérable, même face à des crues de faibles amplitudes ;
- Approfondissement du lit du cours d'eau, évalué globalement à environ un mètre (mais non de manière uniforme sur l'ensemble du tronçon) ;
- Augmentation des processus de divagation et d'érosion des berges, de part le déficit de transport solide du cours d'eau ;
- Apparition de la roche mère sur de très nombreuses portions du cours d'eau (le SAGE Tarn amont mentionne 50 % du linéaire entre Florac et Quézac) ;
- Augmentation de la température de l'eau, de part l'augmentation de la largeur et l'uniformisation de la lame d'eau à l'étiage ;
- Diminution de la capacité auto-épuration de la rivière, liée à la moins bonne oxygénation du milieu (pour cause de réchauffement) ;
- Disparition de la plupart des frayères à truites et bouleversement des édifices biologiques au détriment de la truite remplacée par les poissons blancs (**Cf Chapitre. 1.4.7**).

Ces différents dysfonctionnements ont été intégrés dans les orientations/objectifs du SAGE Tarn-amont. **La cicatrisation d'une grande partie des dégradations constatées est en cours**, ceci notamment grâce à une très forte puissance du cours d'eau et des apports alluviaux provenant notamment de l'amont, du Tarnon et de ses affluents. Le développement de la végétation ripicole, en particulier des jeunes buissons de saules (notamment *Salix alba*, *elaeagnos* et *purpurea*) et la granulométrie

grossière des bancs alluviaux limite l'érosion des berges sur le secteur du Tarn entre Florac et Ispagnac. Aujourd'hui, le secteur du Tarn entre Florac et Montbrun montre à nouveau une diversité de milieux avec l'hétérogénéité de ses faciès d'écoulement, la présence de formations végétales ripicoles jeunes, la présence de bancs... **Une nouvelle dégradation des milieux, en dehors de la qualité de l'eau, ne semble plus à craindre**, même si certains secteurs plus dégradés que les autres n'ont pas encore atteint un nouvel état d'équilibre morpho-écologique pleinement satisfaisant.

1.4.6.3. Mines (activité passée)

On dénombre un certain nombre de gisements et de mines anciennes non réhabilitées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité : Malbosc, les Bondons (le Cros), Les Audes, Ramponenche pour le Tarn ; la Grandville, Bluech et Pradal, Vieljouve, le Rouve pour la Mimente. Ces sites miniers, bien qu'inexploités depuis longtemps, demeurent des sources potentielles d'éléments traces métalliques pour les eaux de surface (lessivage des sites miniers et des sols contaminés environnants). La pollution chimique qui résulte d'une activité qui s'est étendue depuis le Moyen-âge jusqu'aux années 1950 ne semble pas significative dans l'eau (seuils de potabilité respectés) ni dans les sédiments. En revanche, lors d'une étude préliminaire co-financée par le PnC et intitulée « Etude écotoxicologique d'éventuelles contaminations par le Plomb liée à la métallurgie ancienne sur le Mont Lozère » (Monna et al. 2007, 2008), les teneurs en éléments traces ont été mesurées dans les foies et les chairs de 120 truites fario prélevées sur six sites plus ou moins proximaux d'édifices miniers ou de haldes associées (dont un sur le Ramponsel et l'autre sur le Briançon, affluents du Tarn à proximité du site Natura 2000). **Les résultats démontrent l'impact des sites miniers en déshérence (Pb, Cd), notamment des plus récents (c'est-à-dire post-XVIII^e siècle) et une certaine contamination des chaînes trophiques aquatiques** (phénomène d'accumulation dans les tissus). Une seconde étude complémentaire est en cours (extension à la sphère terrestre).

1.4.7. Pêche

1.4.7.1. Les acteurs de la pêche

Sur le site des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, la pêche est une activité de pleine nature pratiquée par les habitants du territoire, ainsi que par les touristes. Le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) de 2006 fait état d'une **forte régression du nombre des pêcheurs entre 1996 et 2004**, qui a motivé la mise en place d'une politique de gestion piscicole qui **permette l'amélioration des ressources et un renouveau du loisir pêche**.

Deux Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), adhérentes à la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Lozère, exercent leurs compétences sur le site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente : l'AAPPMA du Pont de Montvert et l'AAPPMA de Florac (Cf. Tableau 15). Il existe également quatre sociétés privées de pêche sur les communes de Rousses et Cassagnas (entières) et les communes de Cocurès et Fraissinet-de-Fourques (pour partie) (**Cf. Carte 10b**).

AAPPMA	Territoire concerné	Adhérents 2000	Adhérents 2010
La Truite Pontoise (33 % du site)	Tarn à partir du Pont de Montvert jusqu'aux sources	Adultes : 607 Jeunes + vacances : 570	Adultes : 352 Jeunes + vacances + journaliers : 561
La Floracoise	Tarn de Bédouès à Ispagnac, Tarnon et Mimente	Adultes : 499 Jeunes + vacances : 181	Adultes : 336 Jeunes + vacances + journaliers : 226

Tableau 15 : AAPPMA présentes sur le site Natura 2000

1.4.7.2. Espèces pêchées et modalités de pêche

Les cours d'eau du site des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente sont du domaine privé et sont entièrement classés en **première catégorie pour les salmonidés (truite fario dominante)**. Ce sont des petits cours d'eau de montagne à forte pente, aux eaux turbulentes et fraîches. Les truites sont en général accompagnées d'espèces telles que le vairon ou le goujon, mais aussi des cyprinidés (chevesne et barbeau fluviatile essentiellement).

Sur le site, les espèces principalement pêchées sont :

- la truite fario ou truite autochtone européenne, sauvage (il existe plusieurs souches locales préservées génétiquement) ou d'élevage ;
- la truite arc-en-ciel, élevée en pisciculture, moins sensible à une dégradation de la qualité des eaux (paramètres physico-chimiques et biologiques) ainsi qu'aux variations brutales de la température

La pêche à la truite se pratique à la sauterelle, au ver, aux larves naturelles, au vairon mort manié à compter de mai ou à la mouche.

Sont pêchés dans une moindre mesure le goujon, le chevesne et la vandoise (*Leuciscus leuciscus*). Cette dernière est une espèce remarquable au titre des ZNIEFF.

On note la présence sur le site d'une espèce aquatique d'intérêt communautaire : l'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) (**Cf. Chapitre 1.6.2**) dont le biotope est perturbé par l'activité anthropique et l'introduction d'espèces, poissons ou écrevisses exotiques concurrentes plus résistantes. Au nombre de ces dernières : l'écrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*), localisée sur le Tarn au niveau de la commune d'Ispagnac à l'automne 2008 et présente aujourd'hui à l'aval de Vébron. La pêche de l'écrevisse à pieds blancs est interdite depuis 2012 sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Tarn (Tarnon et Mimente compris) jusqu'au pont de Quézac (cf. AP n°2011-347-0005).

Pour connaître les **modalités de pêche** (dates d'ouverture, taille minimale et nombre des captures, modes de pêches autorisés...), il convient de se reporter aux arrêtés préfectoraux annuels, complétés par les règlements particuliers spécifiques aux AAPPMA ou aux pêches privées. Sur le secteur situé en cœur du Parc national des Cévennes, il est à noter que dans le cadre du décret 2009-1677 du 29/12/2009 et de la future charte du Parc (en cours d'élaboration), la pêche sera réglementée par le conseil d'administration du Parc après avis des FDPPMA.

Des **réserves de pêche** ont été instaurées, principalement afin de protéger certaines zones de reproduction de la truite fario. Il convient de se reporter aux arrêtés préfectoraux pour en connaître le nombre et l'emplacement, qui fluctuent d'une année sur l'autre. En 2012, 6 réserves concernent le site Natura 2000 (AP n°2011-347-0005).

Des **parcours « sans tuer » ou « no kill »** sont mis en place par les AAPPMA ou issus de partenariat de gestion, ont pour objectif de permettre aux populations de se reconstituer, ou bien de préserver un potentiel. Sur ces parcours, le poisson pêché doit être relâché. Seule la pêche au fouet à l'aide de mouches artificielles sans ardillon y est autorisée. Il convient de se reporter aux arrêtés préfectoraux pour en connaître le nombre et l'emplacement, qui fluctuent d'une année sur l'autre. En 2012, sur le site, 6 tronçons de rivières constituent des parcours « sans tuer », sur l'Alignon, la Verié, le Tarn et le Tarnon (cf. AP n°2011-347-0005).

Le pêcheur se déplace le plus souvent lentement et en silence sur les rives sans altérer notablement le milieu physique (effondrement de berges...) et les habitats naturels (ripisylve...). Lorsque la pêche en « wading » (dans le lit du cours d'eau) est pratiquée, elle est peu impactante car il n'y a pas d'effet de groupe comme dans le cas du canyoning.

1.4.7.3. Conformité des secteurs et gestion patrimoniale

La conformité du contexte indique une bonne fonctionnalité de l'ensemble des stades de vie de l'espèce repère, la truite, permettant au peuplement naturel de saturer la capacité d'accueil.

- Les secteurs Tarn-amont, Tarnon et Mimente, qui concernent le site Natura 2000, sont tous trois jugés **conformes**. A une échelle plus fine, l'ensemble des tronçons-contextes des secteurs du Tarn-amont et de la Mimente sont jugés conformes.
- En ce qui concerne le secteur Tarnon, sur environ la moitié du linéaire du Tarnon à l'amont de Florac et de Florac à la confluence avec le Tarn, les tronçons-contexte sont jugés **perturbés**. Ce cours d'eau présente en effet un déficit quantitatif, à la fois structurel (moindre arrivée d'eau par le flanc du Causse du fait du pendage inverse) et du fait de l'importance des prélèvements, agricoles notamment. On observe des écarts thermiques importants et le développement d'algues.
- Le secteur Tarn moyen (qui concerne le site Natura 2000 de la confluence du Tarn avec le Tarnon jusqu'à Faux) est jugé **perturbé** de même que l'ensemble des tronçons-contexte du Tarn sur le secteur (PDPG 2006) (**Cf. Chapitre 1.4.6**).

Sur les secteurs conformes, la gestion patrimoniale a été retenue. Elle vise à exercer le loisir pêche uniquement sur la production naturelle du milieu, **sans aucun repeuplement**, tout en préservant la qualité du cours d'eau. A l'échelle du site, des lâchers (boîte vibert, truitelles ou adultes) perdurent. Ce sont des pratiques qui ont cours depuis 40 ans, mais tendent à régresser, en conformité avec les orientations du PDPG 2006 qui proscrieut les apports exogènes de l'espèce repère, qu'ils soient importants (action de maintien ou d'introduction de peuplement) ou faibles (action de soutien à but halieutique), sur un tronçon donné lorsque celui-ci est considéré conforme. Le SAGE Tarn-amont demande quant à lui à ce que, sur ces secteurs, les fédérations de pêche élaborent un calendrier d'arrêt d'alevinage en concertation avec les sociétés locales (mesure H2 du volet « milieux »). A noter que d'après les analyses génétiques, les truites lâchées ne participent pas à la reproduction dans le milieu naturel, puisque le caractère sauvage des truites fario autochtones est attesté à plus de 95 %.

Sur le secteur perturbé, c'est une gestion patrimoniale différée qui a été retenue, donnant priorité à l'halieutisme et rendant possibles les apports exogènes. La Fédération de pêche de Lozère disposait jusqu'à à l'été 2012 d'une pisciculture à Florac, dont les produits, truite fario principalement et truite arc-en-ciel, servaient au repeuplement artificiel des cours d'eau.

Contexte	Principaux impacts affectant la capacité d'accueil à l'échelle du contexte	Perturbations sur le cours d'eau principal (Tarn, Tarnon, Mimente)		
		Origine des perturbations	Impact sur le milieu	Impact sur la Truite fario (espèce repère)
Tarn amont (Sources à confluence avec Tarnon)	La multiplication des ouvrages infranchissables sur le contexte (notamment sur le ruisseau de Runes) ne génère pas de déficit en truites capturables compte tenu de l'importance des zones de reproduction amont et aval. Grand nombre de prises d'eau (irrigation, AEP...), qui pour certaines, entraînent un assèchement temporaire sur certains secteurs (Brousse, Runes et Briançon) durant la période estivale.	Barrage de la Vernède (hydroélectricité)	Déstabilisation et érosion du substrat Réduction localisée du débit	Diminution de la capacité d'accueil Dégradation des zones de reproduction Diminution de la macrofaune benthique
		Rejet de la STEP du Pont de Montvert <i>NB : Situation rétablie depuis 2010</i>	Eutrophisation – chimie eau Colmatage du substrat	Diminution de la macrofaune benthique Dégradation des zones de reproduction
		2 prises d'eau successives (hydroélectricité)	Réduction localisée du débit	Diminution de la capacité d'accueil
		Piétinement bovin important	Dégradation des berges et création de fines	Colmatage des zones de reproduction
Tarnon	Peu d'usages pénalisants pour le milieu hormis les dysfonctionnements de la station d'épuration de Florac, le franchissement des digues et les prélèvements agricoles en période estivale. Une vigilance particulière doit être effectuée sur le développement de l'exploitation forestière (résineux) sur la tête de bassin.	Partie amont en milieu forestier résineux	Déstructuration des berges Acidification du milieu	Niveau trophique bas
		Plusieurs pompages et prises d'eau agricoles pour l'irrigation (Les Rousses)	Accentuation de l'étiage	Diminution de la capacité d'accueil Diminution de la macrofaune benthique
		Restitution du plan d'eau de Florac	Réchauffement de l'eau	Emigration des populations piscicoles
		Rejets domestiques sur Vébron et Florac	Colmatage du substrat	Altération des zones de reproduction Diminution de la macrofaune benthique
Mimente	Peu d'usages pénalisants pour le milieu	Retenue du plan d'eau de Stevenson sur le cours d'eau (Cassagnas)	Elévation de la ligne d'eau Ralentissement du courant	Diminution de la capacité d'accueil estivale Obstacle à la circulation des géniteurs
Tarn moyen (Confluence Tarnon à Sainte Enimie)	Contexte fortement perturbé par la dégradation de l'habitat (longues zones de dalles, cisaillement du lit) engendrée par les anciennes extractions de granulats en lit mineur et majeur, aujourd'hui arrêtées. Les dysfonctionnements de la station d'épuration de Florac sont également responsables du colmatage du lit.	Ancienne extraction de granulats dans le lit mineur (de Florac jusqu'à Sainte-Enimie)	Réduction de la granulométrie Déstabilisation, érosion du substrat et des berges Déconnexion des annexes	Dégradation des zones de reproduction Diminution de la capacité d'accueil Diminution de la macrofaune benthique
		Rejets diffus d'eaux usées (Ispagnac à Quézac) <i>NB : STEP de Quézac en cours de construction</i>	Eutrophisation Colmatage du substrat	Altération des zones de reproduction Diminution de la macrofaune benthique
		Dysfonctionnement de la STEP de Florac <i>NB : Situation rétablie depuis 2010</i>	Eutrophisation Colmatage du substrat	Altération des zones de reproduction Diminution de la macrofaune benthique

Tableau 16 : Perturbations majeures et incidences sur les populations de Truite fario

Le Tableau 16 ci-dessus fait état des perturbations majeures à l'échelle des contextes et des cours d'eau principaux et leur incidence sur les populations de l'espèce repère, la Truite Fario (Cf. PDPG - Cahier technique bassin du Tarn – Nov 2006). Voir aussi l'**Annexe 7**.

1.4.7.4. Obstacles à l'écoulement et classement des cours d'eau

La présence d'ouvrages construits en travers du lit mineur des cours d'eau (seuils, barrages, usines hydro-électriques...) est à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, et perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes. Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de très nombreuses espèces animales et végétales. Très fréquemment, les obstacles à l'écoulement favorisent les processus d'eutrophisation, d'échauffement et d'évaporation des eaux. En outre, ils fragmentent les cours d'eau, entravant les déplacements millénaires des espèces migratrices, limitant l'accès aux habitats disponibles, isolant génétiquement les populations et perturbant les processus sédimentaires naturels. **La communauté scientifique considère ainsi que la fragmentation écologique est l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité.** C'est pourquoi l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement impose la réalisation de dispositifs permettant la circulation des poissons migrateurs pour tous les ouvrages construits dans des cours d'eau ou parties de cours d'eau dont la liste est fixée par décret. Sur le site Natura 2000, le Tarn est classé pour la truite fario de l'aval de sa confluence avec l'Alignon jusqu'à sa confluence avec la Garonne, par arrêté ministériel du 21 août 1989.

Cependant, la réactualisation du classement des cours d'eau est prévue d'ici fin 2014 (Directive Cadre sur l'Eau, objectif d'atteinte d'un bon état de conservation des masses d'eau superficielles d'ici 2015). Une consultation est en cours en vue de la constitution de deux listes complémentaires (rivières à préserver, rivières à restaurer). Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau consiste à assurer :

- la libre circulation des organismes aquatiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri,
- le transport naturel des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau.

Un inventaire coordonné par l'ONEMA est en cours en vue d'aider à la mise en œuvre des politiques publiques et à prioriser les interventions : le référentiel national des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau. Il n'est pas encore mis à jour sur le Bassin Adour-Garonne. Cependant, sur le site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente, **plusieurs ouvrages sont des obstacles avérés : le seuil de Grattegals et la digue du plan d'eau de Florac (Tarnon), le barrage de la Vernède et la digue de Caguefer (Tarn).**

Positionnées dès l'amont, ces retenues ont pendant longtemps accentué le déficit en granulats de la rivière :

- Les gestionnaires de la retenue de la Vernède l'ont laissée se combler pour que celle-ci devienne transparente aux crues, permettant ainsi aux granulats de progresser vers l'aval. L'efficacité de la passe à poissons pose question. Ceci dit, l'enjeu de montaison est limité sur le haut Tarn du fait de la présence d'obstacles naturels, l'essentiel étant le respect de la dévalaison.
- Celle de Florac constitue encore un piège à graviers dans lequel vient se déposer chaque année une partie importante des alluvions transportés par le Tarnon et la Mimente. On observe d'ailleurs une érosion régressive très importante sur cette dernière. Cette retenue, faite au départ pour créer un plan d'eau en période estivale pose aujourd'hui des problèmes de gestion à la commune (curage annuel, dysfonctionnement des vannes, dépôts organiques, passe à poissons non fonctionnelle). Le curage annuel de cette retenue entraîne un retrait de plus de 1000 m3 de granulats qui sont régaliés à l'aval. Le gestionnaire (commune de Florac) étudie la question du devenir de cette retenue, qui figure sur la liste nationale des ouvrages à rendre transparents en priorité (ouvrages dits « Grenelle »).
- La retenue du plan d'eau de Stevenson pose un problème de continuité limité car fermée en été et ouverte en hiver.

A noter que sur le périmètre du site Natura 2000, il n'existe pas de grosses retenues à vocation hydroélectrique. La production hydroélectrique est le fait de **micro-centrales** de gestion privée (la Vernède, le Pont de Montvert) : l'eau, avant d'être turbinée, est dérivée au moyen de conduites forcées. Leur impact en termes de respect du débit réservé semble limité.

Enfin, comme pour les ouvrages transversaux, la multiplication des **ouvrages linéaires** (buses disposées pour le passage des engins, agricoles ou autres), a cloisonné les petits chevelus et les a coupés des rivières principales servant de « zones refuges » aux géniteurs durant la période d'étiage.

1.4.8. Activité cynégétique

La chasse constitue aujourd'hui le moyen le plus efficace de contrôler les populations de grand gibier en particulier, et de satisfaire ainsi à une **situation d'équilibre agro-sylvo-cynégétique**. A ce titre, le décret du Parc assigne à la chasse une obligation de résultat.

La typologie des milieux étudiés, la configuration et l'étendue du site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente ne permettent pas de l'identifier comme un territoire de chasse en tant que tel, ce dernier devant être considéré comme un ensemble plus homogène et plus vaste. Le site est susceptible d'être annuellement fréquenté par **environ 2°000 chasseurs, essentiellement locaux** (résidents permanents, propriétaires et descendants directs de ces deux catégories). Ces derniers exercent en tant que membres de leurs structures respectives :

En aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes, les chasseurs sont regroupés en associations communales ou intercommunales non-agrées.

Dans le cœur, l'organisation de la chasse est définie par le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009. L'Association cynégétique du Parc national des Cévennes est le gestionnaire principal.

De manière synthétique, la réglementation inhérente à l'activité cynégétique est annuellement décidée distinctement dans le cœur et en aire d'adhésion, selon les dispositions ci-après (Cf. Tableau 17) :

AOA PNC	Cœur PNC
<i>Selon cadre et dispositions prévues aux SDGC (devant être compatibles avec les objectifs du cœur en tant qu'ils le concernent)</i>	<i>Conformément aux SDGC, selon le cadre et les dispositions prévues dans la charte et déclinées dans le plan de gestion cynégétique du cœur</i>
Réunion des comités de pilotages (UG) ou réunions des secteurs cynégétiques	Réunion des sous-commissions cynégétiques
<i>Il s'agit dans les deux cas d'une première consultation de terrain : agriculteurs, forestiers, chasseurs et représentants des usagers définissent les objectifs de gestion cynégétique pour un territoire défini, évoquent les problèmes éventuellement rencontrés et font part des propositions : plan de chasse, dates, modalités, conditions d'exercice pour la campagne de chasse à venir.</i>	
Avis du conseil d'administration de la FDC sur les propositions formulées en amont, puis avis formel de la FDC après validation en assemblée générale	Avis formels du conseil scientifique du PNC et des CDCFS sur plans de chasse en ZT
Avis formel du Conseil départemental de la Chasse et de la faune sauvage (CDCFS)	Avis formel de la commission cynégétique sur les propositions formulées en amont
Décision préfectorale par arrêté	Décision par le conseil d'administration du PNC

Tableau 17 : Processus de décision de la réglementation en matière de chasse en cœur et AOA du Parc national des Cévennes

Il convient de se reporter annuellement aux arrêtés préfectoraux ou aux délibérations du conseil d'administration du Parc national des Cévennes pour connaître les périodes, les jours de chasse autorisés en fonction des espèces, les éventuelles mesures de limitation des prélèvements ou les plans de chasse attribués sur les ensembles concernés.

Cependant et de manière générale, la chasse s'exerce sur le site Natura 2000 à tir et à l'arc, en battue avec chiens, à l'approche ou à l'affût sans chien, en individuel avec chien ou seul à la « billebaude ». La battue, l'approche et l'affût sont les techniques très majoritairement utilisées pour la chasse du grand gibier.

Espèces susceptibles d'être rencontrées et chassées sur la zone : La chasse des espèces en italique n'est pas autorisée dans le cœur.

- Petit gibier : bécasse, grives sp, Perdrix rouge, Pigeon ramier, renard, *Bécassines sp*, *merle noir*, *canard colvert*
- Grand gibier : chevreuil, cerf et sanglier

Certains secteurs sont classés en « zones de tranquillité pour le petit gibier et le gibier de passage ». Sur ces zones, seule la chasse au grand gibier est autorisée (Cf. Carte 9).

Les cours d'eau constituent généralement les limites géographiques naturelles de massifs ou d'unités de gestion de la faune. La chasse peut néanmoins s'exercer sur les parties de ripisylves concernées, en étant intégrées à des territoires ou à des « traques » plus vastes.

Quant aux têtes de bassins, non ou faiblement boisées, elles présentent un intérêt cynégétique évident, notamment pour la chasse du petit gibier. C'est le cas pour la plaine du Tarn en particulier. La chasse du petit gibier sur la zone d'étude reste cependant anecdotique et en l'état, ne présente aucun risque pour la conservation des habitats ou des espèces chassées. L'impact du passage humain entre les mois de septembre et février, donc essentiellement pendant la période de repos végétatif, ne doit avoir qu'un impact négligeable sur la flore, des zones humides notamment.

Les parties boisées et les parties les plus encaissées de la zone d'étude constituent souvent des zones de non-chasse naturelles en raison d'un accès difficile pour l'homme. Elles deviennent des réserves de fait et peuvent abriter des noyaux d'ongulés sauvages, parfois à l'origine de déséquilibres importants sur les parcelles agricoles ou forestières alentours. Les vallées du Tarn et de la Mimente sont particulièrement concernées par ces phénomènes. La chasse du grand gibier doit donc être maintenue sur l'ensemble de la zone et encouragée sur les secteurs les plus difficiles d'accès afin de satisfaire aux équilibres recherchés.

1.4.9. Tourisme

Le site Natura 2000 Tarn-Tarnon-Mimente est inclus dans un espace préservé, bénéficiant de plusieurs distinctions prestigieuses (Parc national, Réserve de biosphère, inscription au patrimoine mondial de l'humanité), qui génère un flux touristique conséquent (Cf. Carte 11a). Schématiquement, on peut considérer que le tourisme est essentiellement basé sur **de la détente en espaces naturels, associant une découverte de la nature et des paysages au travers d'activités sportives et pédagogiques.**

De ce fait, la fréquentation touristique est difficilement chiffrable avec précision.

A titre d'information, sont communiqués dans le Tableau 18 ci-dessous quelques chiffres de fréquentation de lieux d'accueil du public implantés sur le site Natura 2000, sans pour autant refléter la fréquentation globale du site.

	2010	2011
Office du tourisme Florac	44 000	42 000
Office du tourisme Pont de Montvert	10 000	9 000
Maison du PNC à Florac	18 700	18 000
Musée du Pont de Montvert	4 200	4 560

Tableau 18 : Fréquentation annuelle de quelques points d'accueil du public

A noter que les Gorges du Tarn et de la Jonte, jouxtant le site, constituent le site le plus fréquenté du département de la Lozère, avec une estimation (sur la base de comptage de flux de circulation) de 800 000 visiteurs par an.

Du fait de la nature géographique du site, essentiellement en fond de vallée de part et d'autre des rivières, l'activité touristique est concentrée dans les deux cités de **Florac** et du **Pont-de-Montvert**. On y trouve la grande majorité des hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, campings), ainsi que des lieux de restauration. C'est également là que se déroulent les foires et marchés les plus populaires, ainsi que les principales animations et festivals. Ces deux pôles drainent l'essentiel des flux touristiques du site, aidés en cela par une desserte routière plus favorable (RN106, D998).

A l'inverse, en raison de leur enclavement et de la faiblesse de l'offre, les secteurs de Vébron et de Rousses connaissent une fréquentation plus limitée, mais ouvrent en revanche vers des espaces naturels remarquables et appréciés des amateurs d'activités de pleine nature (massif de l'Aigoual, canyon du Tapoul, cause Méjean).

Il est à noter que **plus de la moitié des habitations est composée de résidences secondaires**, contribuant à une forte proportion du secteur non marchand. La **présence touristique très saisonnée** (la saison se concentre sur cinq mois, de mai à septembre, avec un pic estival entre mi-juillet et fin août) a **un impact direct sur la qualité des eaux de rivière** : l'augmentation de la fréquentation des rivières, des prélèvements en eau potable, des rejets d'eaux usées alors que les systèmes d'assainissements sont insuffisamment adaptés, fragilisent un écosystème déjà affaibli par des étiages naturels. La population touristique doit donc être sensibilisée à la vulnérabilité du milieu, soit directement, soit via les professionnels des activités touristiques liées à l'eau. De plus, cette information doit aussi servir à sécuriser ces pratiques et à les organiser entre elles.

L'attractivité touristique du site est en lien direct avec les cours d'eau. La plupart des campings de la région sont situés en bord de rivière. Pour le site Natura 2000, 8 campings sont implantés essentiellement le long du Tarn, et également le long du Tarnon en amont de Florac.

Activités de pleine nature :

- La randonnée :

Principale activité de découverte, elle est organisée en deux familles : l'itinérance et la balade en boucle.

L'itinérance est connue grâce à son sigle national GR, et on dénombre 5 chemins de grande randonnée qui traversent le site pour un total de 35,9 km (GR43, GR68, GR7, GR70, GR72).

La balade en boucle s'appuie sur un réseau de sentiers de promenade-randonnée dont 21 sont présents partiellement sur le site (88 km). Il y a également 4 sentiers d'interprétation.

Par ailleurs, le site est traversé par 46,4 km de drailles non balisées, mais qui peuvent être empruntées par des pratiquants qui connaissent bien le territoire.

Un projet de requalifier en voie verte tout ou partie de l'ancien chemin de fer départemental (CFD) de Florac à Sainte-Cécile d'Andorge est à l'étude.

Qu'elle soit équestre, pédestre ou à VTT, la randonnée est peu impactante puisqu'elle se déroule exclusivement sur des chemins.

Toutefois, les pratiques de cueillette de baies ou de champignons peuvent amener par périodes un nombre important de public en dehors des sentiers.

- Les activités aquatiques (hors pêche) :

La fréquentation touristique de la vallée du Tarn et de ses affluents est en grande partie imputable à la présence des cours d'eau.

Les pratiques de baignade sont libres tout au long des rivières du site Natura 2000, avec ou sans l'accord des propriétaires des rives concernées. En pleine saison, certains sites populaires sont victimes d'une surfréquentation. Deux communes ont aménagé des plans d'eau surveillés par un maître-nageur en été : Florac et le Pont-de-Montvert. La majorité des sites de baignade suivis qualitativement par la DDCSPP est de bonne qualité. On note cependant quelques problèmes (bactériologiques notamment) imputables notamment à des dysfonctionnements ou à des absences de système d'assainissement collectif et autonome.

Le site est peu concerné par le canyoning, même s'il se pratique à proximité sur certains affluents (Gorges du Tapoul notamment). Par ailleurs, se développe une activité dite « randonnée aquatique », notamment sur le Tarn en amont du village du Pont de Montvert.

Ces pratiques peuvent engendrer un piétinement préjudiciable aux populations d'écrevisse et aux espèces se réfugiant dans les fosses pendant les périodes d'étiage sévère.

Sur le Tarn, il existe également une activité de kayak plus destinée aux sportifs qu'à un public familial.

En saison, les rivières sont donc assez sollicitées (on compte en particulier de nombreux campings en bordure de cours d'eau) et une information sur des bonnes pratiques est à mettre en place.

- La cueillette des champignons :

A l'automne en année propice, comme ce fut le cas en 2012, la cueillette des champignons attire un grand nombre de personnes. Les massifs forestiers concernés connaissent alors une fréquentation très importante sur une période restreinte. Il en résulte un certain nombre de perturbations pour le milieu naturel : bruit, circulation hors pistes autorisées et stationnement tout terrain, dispersion de déchets, destruction de la fonge non comestible...

Manifestations sportives :

Une vingtaine d'épreuves par an sont susceptibles d'emprunter les chemins et réseaux routiers du site :

- Pédestre : trails (Stevenson, Eco-trail du Mont Lozère)
- VTT ou courses de vélo sur route
- Equestre : Courses d'endurance, 160 km de Florac
- Moto : Enduro sur pistes
- Automobile : rallyes (Exemple : Rallye de Lozère), rallyes touristiques (de régularité) de voitures de collection sur route, raid 4x4 organisés (Exemple : Rallye des 1000 rivières), raid 4x4

De plus, les clubs (collectionneurs, auto, moto...) organisent régulièrement des sorties sur route ou sur piste. Des prestataires proposent également des randonnées motorisées (quad, moto...).

Selon la nature des épreuves, elles génèrent plus ou moins d'impacts sur le milieu naturel. Les épreuves motorisées sont les plus impactantes (bruit, gaz d'échappement, creusement des chemins). A noter que les spectateurs ont parfois des comportements plus impactants que les concurrents eux-mêmes (déchets, hors piste, feu...).

Patrimoine bâti :

L'homme a depuis toujours utilisé les roches locales pour la construction d'un patrimoine bâti parfois remarquable. Le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente est notamment caractérisé par des hameaux et fermes en granite (Bellecoste, Mas Camargues), des châteaux plus ou moins restaurés (St-Julien d'Arpaon, le Miral, Florac), des ponts conçus pour résister au crues (Vébron, Florac, Pont-de-Monvert).

Il existe également un important patrimoine vernaculaire souvent très bien entretenu (moulins, fours à pain), ainsi que trois menhirs.

1.5. Description et analyse des Grands milieux observés

Le site est organisé autour de 3 vallées. Les grands types de milieu se répartissent ainsi (Cf. Figure 22, *Cf. Carte 14*) :

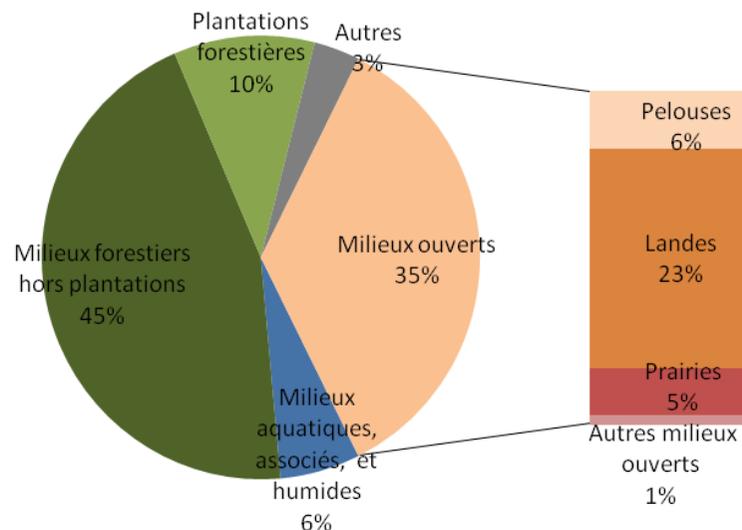


Figure 22 : Distribution des grands types de milieux dans le site Natura 2000

Les fonds de vallées peu larges :

Ils sont occupés par les cours d'eau et milieux associés, notamment les ripisylves. Dans le lit majeur s'étendent des zones de prairies et quelques cultures (céréales, maraîchage, ...) lorsque le lit est assez large comme dans la vallée du Tarnon ou en aval de Florac. Se trouvent également dans ces fonds de vallées les principaux centre-bourgs.

Les versants à forte pente :

Leur physionomie est différenciée entre les versants granit, schisteux ou calcaire :

- **Les versants granitiques et schisteux** forment des pentes abruptes, marquées par des ruptures rocheuses. Les secteurs les plus rocheux, inaccessibles, sont occupés par une végétation spontanée de fruticée, lande, chênaie ou frênaie. Lorsque le relief est un peu moins marqué, l'homme y a implanté des activités agricoles, aujourd'hui en majorité abandonnées. On trouve ainsi de vastes surfaces d'anciennes terrasses occupées actuellement par d'anciens vergers de châtaigniers et des taillis de végétation spontanée, des landes fermées ou fruticées de genêts, genévriers, ... Sur les secteurs de pentes plus douces, des terres de pelouses ou prairie sont encore exploitées. Dans le cadre de la politique de reboisement menée par l'Etat dans les années 60 - 80, par l'intermédiaire du Fond Forestier National dans un objectif de valorisation des terres agricoles abandonnées, plusieurs massifs forestiers ont été implantés. Se trouvent ainsi répartis sur les versants des secteurs de plantations d'essences résineuses diverses (pins, douglas, épicéas, sapins, mélèze ...).
- **Sur les flancs des causses et cans calcaires** (Méjean, Hospitalet - Tardonèche - Ferrière, Lempezou, ...), les pentes sont un peu moins fortes et les zones de roches moins nombreuses (les falaises du Causse Méjean ne sont pas incluses dans le site). Les milieux ouverts dominent encore, au milieu d'une végétation

spontanée de chênes pubescent ou sessile, hêtraie sèche et landes ou fruticées (buis). On y trouve notamment des surfaces importantes de pelouses, encore pâturées. Plusieurs hameaux sont implantés à flanc de versant.

La plaine du Tarn :

Dans le Haut-Tarn, elle apporte un contraste pour le site avec un relief plus doux d'altitude : **c'est le domaine des zones humides, pelouses et landes exploitées en estive, et de la forêt**, notamment la forêt domaniale du Mont-Lozère issue des grands reboisements menées par l'Etat à la fin du XIXème siècle pour protéger les sols de l'érosion.

N.B. : La quantification est basée essentiellement sur la cartographie des habitats naturels réalisée à partir de deux sources : travail commandé en 2009 et 2010 pour l'ensemble du cœur du Parc national des Cévennes et réalisé par l'ONF, le CDSL et le CBN Massif central ; cartographie complémentaire sur le reste du site réalisée en 2011 spécifiquement pour l'élaboration du DOCOB par les mêmes opérateurs et selon la même méthodologie.

La cartographie complémentaire réalisée en 2011 a porté la surface totale inventoriée à 11 036 ha, pour un site de 10 514 ha. En effet, quelques prospections ont été effectuées sur des secteurs jugés à enjeux en limite de site ou pour des questions de cohérence de périmètre.

Les chiffres peuvent différer d'une analyse menée sur la base des données de l'IFN pour des questions de précision de travail. Il peut donc y avoir des différences avec notamment les chiffres indiqués dans le rapport socio-économique, mais les ordres de grandeur restent similaires.

Tableau synthétique 5 : Grands milieux

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources Cartes-Annexes associées
<p align="center">Cours d'eau et milieux associés</p> <p align="center">5%</p>	<p>76 km de cours d'eau principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarn : 34 km - Tarnon : 26 km - Mimente: 16 km <p>126 km d'affluents</p> <p>133 ha de milieux aquatiques (1%)</p> <p>404 ha de milieux forestiers associés :</p> <p>complexes riverains alluviaux ou marécageux (4%)</p>	<p>Selon le SDAGE les cours d'eau du site sont classés en très bon état</p> <p>La Mimente : la mieux préservée en qualité</p> <p>Le Tarnon : le plus déficitaire au niveau quantitatif + fortes variations thermiques.</p> <p>Bonne présence de ripisylves sur l'ensemble du linéaire.</p>	<p><u>Milieux aquatiques :</u></p> <p>Habitats IC ponctuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mares temporaires à isoètes - Formations végétales aquatiques à Characées, végétations de bordure de plans d'eau <p><u>Milieux forestiers associés :</u></p> <p>90% de ces habitats sont prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - aulnaies - frênaies alluviales - saulaies riveraines méditerranéennes 	<p>Aucune espèce de poisson.</p> <p><u>Ecrevisse à pieds blancs :</u></p> <p>Présente dans les 3 vallées, essentiellement dans les affluents. Recul en tête de réseau hydrographique. Encore bien présente sur la Mimente, notamment dans le cours d'eau principal.</p> <p><u>Loutre :</u> Présente sur l'ensemble du réseau</p> <p><u>Castor :</u> Présent sur l'ensemble du site hormis plaine et chutes du Tarn</p> <p><u>Rosalie alpine, Cordulie à corps fin :</u> Présence avérée mais répartition peu connue</p> <p><u>Chiroptères :</u> Importance des linéaires dans le déplacement</p>	<p><u>Pollutions liées aux rejets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assainissement - zones de stockage et activités : exploitations agricoles, scieries, carrières... - épandages, fertilisation et traitements agricoles - réseau routier <p><u>Prélèvements d'eau :</u> activités agricoles</p> <p><u>Déconnexion</u> cours d'eau, seuils artificiels</p> <p><u>Destruction ou dégradation de ripisylves</u> lors de travaux de nettoyage de berges</p> <p><u>Activités de pleine-nature :</u> canyoning, kayak, ...</p>	<p><u>Source de données :</u></p> <p>IGN (BD carto et BD carthage)</p> <p>Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob (2011)</p> <p>Cartographie des habitats naturels sur le Cœur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Carte 14 : Les grands types de milieux sur le site Natura 2000</p>

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources Cartes-Annexes associées
Zones humides 1%	115 ha (1%) de zones tourbeuses et prairies humides ⁽¹⁾ 142 zones humides sur le Mont-Lozère (atlas des zones humides), environ 10 zones humides alcalines Habitats souvent décrits en mosaïque Pas de grands plans d'eau (étangs, lacs, ...)	Peu d'évaluation spécifique, du fait des mosaïques Etat jugé moyen pour les tourbières : tendance à la fermeture des tourbières par espèces allochtones Etat jugé bon pour les prairies et mégaphorbiaies	- <u>Complexes tourbeux</u> : tourbières hautes actives, tourbières de transition (bas-marais acides) - <u>Prairies humides</u> oligotrophes (à molinie) - <u>Mégaphorbiaies</u> Situées essentiellement sur la Plaine du Tarn (haut Tarn)	Pas d'espèces spécifiques mais la préservation des zones humides participent fortement à la préservation quantitative et qualitative de l'ensemble du réseau hydrographique et espèces associées (voir ci-dessus)	<u>Dynamique naturelle</u> : fermeture par les ligneux souvent allochtones (pins issus des reboisements) <u>Liées aux activités agricoles</u> (la plupart des tourbières sont pâturées) : drainage, surpâturage, écobuages trop fréquents, produits phytosanitaires	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob Atlas des zones humides (PNC)
Forêts 55%	6 112 ha de milieux forestiers (hors milieux alluviaux) : - 4 967 ha de peuplements d'essences autochtones ou châtaigniers (45% du site). 30% sont des habitats d'intérêt communautaire - 1 145 ha de peuplements résineux issus de plantations (10% du site)	Globalement, bon état de conservation . Points négatifs notés : espèces allochtones, densité d'arbres morts limitée dans les forêts gérées.	- Habitat principal : <u>hêtraies atlantiques acidiphiles</u> (95% des habitats forestiers IC) - <u>Hêtraies calcicoles médio-européennes</u> : habitat localisé sur les flancs calcaires (amont du Tarnon et versant nord de la Can de Tardonche) - <u>Forêts de pente, éboulis, ravins du tilio-acerion</u> (PR) : très localisé	<u>Chiroptères</u> en milieu forestier <u>Rosalie alpine, grand capricorne, Lucane cerf-volant</u> : insectes liés aux bois mort <u>Pique-prune</u> (complexes sylvo-pastoraux) <u>Espèces de la Directive Oiseaux</u> : Pic noir, Chouette de Tengmalm, nidification de rapaces.	<u>Activités liées à l'exploitation forestière</u> : - Transformation de peuplement (substitution d'essences) - Perte de diversité des peuplements forestiers en essences et en structure - Cycle sylvigénétique tronqué : perte de la biodiversité liée aux arbres morts, sénescents, cavités, ...	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob

⁽¹⁾ milieux humides : seules les surfaces de plus de 0,7 ha ont été cartographiées. Quelques milieux ponctuels ont été relevés.

⁽²⁾ milieux rupestres (page suivante) : surface minimisée du fait de la projection horizontale, très défavorable à une bonne cartographie de ces milieux à très forte pente. Par ailleurs, seuls les zones de surface > 0,7 ha ont été cartographiées. Présence sur l'ensemble du site de petites zones d'éboulis ou barres rocheuses.

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources Cartes-Annexes associées
Milieux ouverts 35 %	674 ha de pelouses (6% du site), essentiellement sur l'amont de la vallée du Tarn (plaine du Tarn)	Plutôt bon à moyen pour les pelouses siliceuses sèches Plutôt moyen à mauvais pour les pelouses calcaires du mésobromion (fermeture des milieux)	57% = habitat prioritaire : - <u>Pelouses siliceuses sèches</u> : gazons à Nard raide, pelouses à Agrostis et Fétuque, pelouses à Canche flexueuse (minoritaires) 31% = habitat d'intérêt communautaire : - <u>Pelouses calcaires du mésobromion</u> des Causses, dont variante sur marnes, localisées sur les flancs du causse et des cans. - <u>Pelouses pionnières</u> des dalles rocheuses calcaires (minoritaire)	Territoire de chasse des <u>chiroptères</u> . Forte participation des milieux ouverts aux habitats des <u>espèces de la Directive Oiseaux</u> : terrain de chasse des rapaces, site de nidification et territoire de chasse des passereaux	Milieux conservés par le maintien d'une activité pastorale appropriée. <u>Dynamique naturelle</u> : Fermeture par les ligneux, souvent allochtones. Passage du stade pelouse au stade de lande, puis fruticée et forêt. <u>Liées aux activités agricoles</u> : - pâturage insuffisant - labour (destruction de milieu), écobuages trop fréquents, fertilisation sur pelouse <u>Urbanisation</u> : artificialisation de milieux	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob
	2 580 ha de landes et fruticées (23% du site), sur l'amont de la vallée du Tarn (plaine du Tarn) et sur les versants.	Etat de conservation plutôt bon à moyen	Seules 16% des landes sont d'intérêt communautaire : - Essentiellement des <u>landes acidiphiles montagnardes</u> , à callune ou à myrtille - Formations primaires à buis ou genévriers Les autres landes sont des formations secondaires (à genêts, fougère aigle, ...) ou fruticées			Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob

Grands milieux	Surface, linéaire et pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire (IC) et prioritaires (PR) concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources Cartes-Annexes associées
Milieux ouverts (suite) 35 %	548 ha de prairies (5% du site), notamment en bas de versant et fond de vallée.	Près de 30% des prairies n'ont pu être évaluées car déjà fauchées au moment du passage en inventaire. Etat de conservation plutôt bon à moyen	80% des prairies sont d'intérêt communautaire. Il s'agit des prairies de fauche de basse altitude ou montagnardes	Territoire de chasse des <u>chiroptères</u> . Forte participation des milieux ouverts aux habitats des <u>espèces de la directive oiseaux</u> : terrain de chasse des rapaces, site de nidification et territoire de chasse des passereaux	Milieux conservés par le maintien d'une activité agricole (fauche, puis éventuellement pâturage) <u>Dynamique naturelle</u> : dynamique de fermeture faible, milieux entretenus <u>Liées aux activités agricoles</u> : - fauche précoce - labour (destruction de milieu), fertilisation <u>Urbanisation</u> : artificialisation de milieux	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob
	99 ha de cultures et autres milieux ouverts (1% du site)	Milieux artificialisés. Pas d'habitat d'intérêt communautaire	Milieux artificialisés. Pas d'habitat d'intérêt communautaire		Intensification des cultures et risque d'impact sur autres milieux, notamment les milieux aquatiques : irrigation, fertilisation, ...	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob
Milieux rupestres < 1%	62 ha de falaises et éboulis ⁽²⁾ , soit calcaire, soit siliceux Il y a très peu de grottes et cavités sur le site	La plupart des milieux rocheux sont en bon état de conservation .	94% des milieux rocheux sont d'intérêt communautaire : - Eboulis siliceux des montagnes nordiques et éboulis provençaux - Falaises siliceuses catalano-langdonciennes et végétation des falaises continentales calcaires		Compte-tenu de leur l'inaccessibilité, ces milieux sont peu exposés à des risques liés aux activités anthropiques. La dynamique naturelle est limitée : colonisation ligneuse en périphérie.	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob
Zones urbanisées Infra-structures 3%	311 ha de milieux urbanisés et jardins 234 km de routes carrossables dont 24 km de Nationale et 89 km de Départementale	Milieux artificialisés. Pas d'habitat d'intérêt communautaire	Milieux artificialisés. Pas d'habitat d'intérêt communautaire		L'extension de ce type de milieu se fait au détriment des milieux naturels.	Cartographie des habitats naturels réalisée pour le Docob

SYNTHESE :

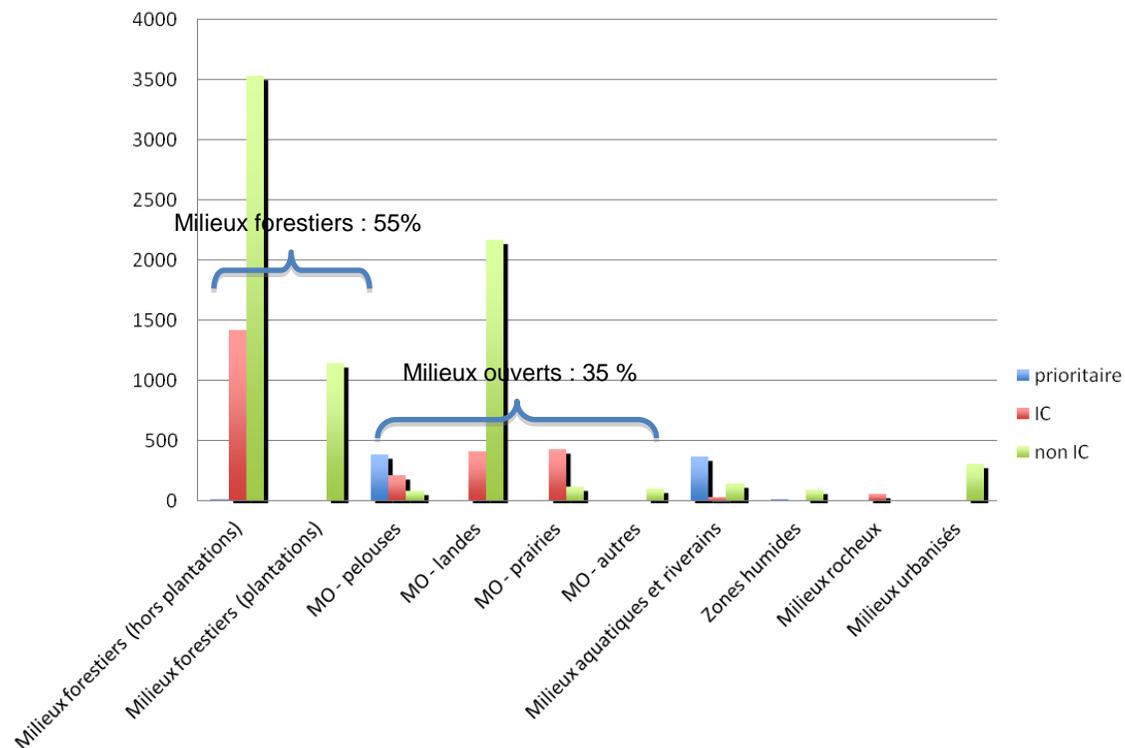


Figure 23 : Représentation des types de milieu et de leur statut (ha)

Milieux forestiers

Les milieux forestiers couvrent la surface la plus importante du site (55% de la surface du site), mais seuls 23% sont d'intérêt communautaire au regard de Natura 2000. Parmi ces milieux forestiers, 20% sont des peuplements résineux issus de plantations et font a priori l'objet d'une exploitation forestière régulière, avec objectif de production ligneuse. Les 80% restant sont des peuplements feuillus essentiellement issus de reconquête naturelle ou d'évolution des vergers de châtaigniers abandonnés (Cf. Chapitre 1.4.3) :

- 23% sont des peuplements de hêtraies acidiphiles, hêtraies - chênaies ou hêtraies - sapinières, en majorité d'intérêt communautaire. Ils peuvent faire l'objet d'une gestion sylvicole plus ou moins régulière, notamment pour exploitation de bois de chauffage ;
- 30% sont des peuplements de milieux secs (versants, sols superficiels, ...) à faible potentialité sylvicole : hêtraies sèches notamment sur versants calcaires (d'intérêt communautaire), chênaies sessiliflores ou mixte, chênaies pubescentes. Il s'agit souvent de végétation ligneuse de reconquête naturelle ne faisant l'objet d'aucune exploitation particulière ;
- 24% sont des peuplements de châtaigniers issus de vergers abandonnés ou exploités et ayant évolués en taillis avec présence parfois de vieux châtaigniers. Ces peuplements ne font l'objet très souvent d'aucune exploitation, ou très ponctuellement pour bois de chauffage hormis quelques projets visant à convertir ces peuplements en futaie pour tenter une amélioration de leur potentialité sylvicole.

Milieux ouverts

Les milieux ouverts couvrent 34% de la surface du site, et plus d'un tiers sont d'intérêt communautaire voire prioritaire. Une majorité fait l'objet d'une exploitation à des fins agricoles (Cf Chapitre 1.4.2), qui contribue à leur maintien :

- **2/3 des milieux ouverts sont des landes**, essentiellement des formations secondaires à genêts, fougère aigle, ou des fruticées, traduisant une **fermeture des milieux** liée à la diminution de la pression pastorale. **16% des landes sont cependant des formations à Callune ou myrtilles ou des landes primaires à genévrier, d'intérêt communautaire**. Les activités économiques pratiquées sur ces milieux sont variables : certaines landes sont encore pâturées, d'autres ne le sont plus et se referment.
- **Les pelouses sont des milieux à fort enjeu patrimonial** (habitat naturel d'intérêt communautaire, voire prioritaire). La plupart sont pâturées.
- **14% des milieux ouverts sont des prairies qui représentent à la fois un enjeu patrimonial fort** (80% sont d'intérêt communautaire) **et également un enjeu économique important**. En effet, ces prairies de fauche sont un élément clef pour assurer l'autonomie fourragère des exploitations agricoles.

Milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides couvrent une faible surface (6% de la surface du site) mais présentent un fort enjeu patrimonial. Les ripisylves sont les éléments de ces écosystèmes présentant le plus fort enjeu. Globalement, elles sont bien présentes sur l'ensemble du linéaire. De faible surface, elles ne représentent pas un enjeu économique en tant que tel à l'échelle du site. Cependant, l'observation de bonnes pratiques de gestion est nécessaire à leur maintien.

Milieux rocheux

Les milieux rocheux sont également caractéristiques de ce site organisé autour de 3 vallées à fortes pentes et falaises, **bien que couvrant une faible surface**. Ils ne sont soumis à aucune activité économique et leur état est stable.

Milieux urbanisés

Les milieux urbanisés couvrent 3% de la surface, ce qui est important comparativement à d'autres sites Natura 2000 et est caractéristique de ce site qui englobe des centres-bourgs et qui présente de ce fait des enjeux en termes d'urbanisation. Le site est également parcouru par un linéaire important de voies de circulation (Cf. Chapitre 1.4.4).

1.6. Milieux naturels et espèces : Diagnostic des enjeux patrimoniaux

La variabilité des conditions altitudinales, topographiques et géologiques sur le site induit une grande diversité des milieux naturels et espèces présentes. Le tableau 6 fait état de la diversité des espèces dont on connaît l'existence, hors espèces d'intérêt communautaire de la directive habitat ; les tableaux 7 et 8 établissent le diagnostic des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats, recensés sur le site.

1.6.1. Espèces d'intérêt patrimonial

Tableau synthétique 6 : Espèces d'intérêt patrimonial

N.B. : il s'agit des espèces autres que les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Celles-ci (Annexe II de la Directive Habitats) sont détaillées dans le [Tableau synthétique n°7](#).

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
FAUNE			
Avifaune : Espèces d'intérêt communautaire (Annexe I de la directive européenne "Oiseaux" 79/409)	2 couples < 10 couples < 10 couples 10-12 couples ? 1-2 couples ? 5-8 couples ? ? ?	<u>Espèces nicheuses :</u> Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) Circaète Jean-le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>) Petit-duc Scops (<i>Otus scops</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	PNC Annexe 8 : Faune patrimoniale
	? < 10 couples ? ? ? 2 individus ? ? ? ? Plusieurs dizaines Quelques individus Quelques individus	<u>S'alimentent dans le site :</u> Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) : à confirmer Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) : à confirmer Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>) Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>) Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>) Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) Vautours fauve (<i>Gyps fulvus</i>) Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>) Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
FAUNE			
Espèces des annexes IV et V de la directive européenne "Habitats" 92/43	14 espèces	Chiroptères <u>Espèces inventoriées sur le site :</u> Reproduction quasi certaine à probable : Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>) Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) <u>Non reproducteurs :</u> Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	ALEPE, PNC, Groupe chiroptères Languedoc- Roussillon Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente - Août 2012 Voir synthèse chiroptères à la suite du tableau n°8. Annexe 8 : Faune patrimoniale
	2 espèces	<u>Présence probable :</u> Grande noctule (<i>Nyctalus lasiopterus</i>) Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	
	3 espèces	<u>Présence possible :</u> Sérotine bicolore (<i>Vespertilio murinus</i>) Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>) Sérotine de Nilsson (<i>Eptesicus nilssoni</i>)	
	6 espèces	Reptiles Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>) Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Couleuvre verte et jaune (<i>Coluber viridiflavus</i>) Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>) Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>)	
	1 espèce	Ostéichthyens Barbeau fluviatile (<i>Barbus barbus</i>)	

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources Cartes - Annexes associées
FLORE			
Espèces de l'annexe IV de la directive européenne "Habitats" 92/43 (DH4)	1 espèce	Spiranthe d'été (<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poiret) L.C.M. Richard)	
Espèces de l'annexe V de la directive européenne "Habitats" 92/43 (DH5)	2 espèces	Arnica des montagnes (<i>Arnica Montana L.</i>) Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea L.</i>)	
Autres espèces végétales à statut	10 espèces 1 espèce 4 espèces 5 espèces 32 espèces 1 espèce 2 espèces 3 espèces 12 espèces 9 espèces 2 espèces 3 espèces 35 espèces 21 espèces 2 espèces 4 espèces 2 espèces	Protection nationale annexes 1 et 2 (PN) Protection régionale Languedoc-Roussillon (PR LR) Protection régionale Midi-Pyrénées (PR MP) Protection régionale Rhône-Alpes (PR RA) Plantes vasculaires déterminantes ZNIEFF LR (Det. LR) Bryophyte déterminante ZNIEFF LR (Det. LR) Plantes vasculaires déterminantes ZNIEFF Massif central Plantes vasculaires déterminantes ZNIEFF Pyrénées (Det. Pyr) Remarquables ZNIEFF LR (Rem. LR) Convention de Washington (CW) Convention de Berne (CB) Liste Rouge 1 (LR1) Liste Rouge 2 -1999 (LR2) Liste Rouge 2 -2003 (LR2) Messicoles plan national Niveau 2 Indicateur écologique (IE) Rareté (intérêt majeur pour le Parc national des Cévennes)	Carte 15 : Flore patrimoniale Annexe 9 : Flore patrimoniale

SYNTHESE

1.6.1.1. Faune

Les espèces de la faune à forte valeur patrimoniale du site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente (en l'état de nos connaissances), se localisent préférentiellement dans quelques milieux particuliers, qui constituent pour elles des habitats indispensables en tant que sites de reproduction ou d'abri :

- Les **rivières et leurs habitats associés (ripisylves)**. On y trouve notamment deux mammifères à très forte valeur patrimoniale, la loutre et le castor ; des odonates dont notamment la Cordulie à corps fin ; ainsi que le martin pêcheur, régulièrement présent et observé mais dont il reste à apporter la confirmation de la nidification. Les ripisylves constituent également un élément important de l'habitat de chasse de plusieurs espèces de chiroptères (rôle de lisière, richesse entomologique, axe de déplacement, lien avec le milieu aquatique).
- Les **vieilles forêts**, caractérisées en ce qui concerne la faune par la présence de coléoptères saproxyliques et de chiroptères. Ces derniers tirent parti de la proximité de ces vieilles forêts, souvent peu accessibles et de ce fait peu exploitées, et des plans d'eau où elles peuvent chasser, s'abreuver et se réhydrater. Les forêts sur pentes fortes et versants bien exposés (Est et Sud) plus en hauteur peuvent constituer les habitats favorables à la nidification du Circaète.
- Les **affleurements rocheux** favorables à la reproduction des grands rapaces rupestres (Hibou grand duc, Aigle royal, Faucon pèlerin) et les cavités favorables à la reproduction et à l'hivernage des chiroptères.

En dehors de ces habitats particuliers, l'ensemble du site constitue l'aire d'alimentation de très nombreuses espèces, dont certaines nichent en périphérie du site (cas des rapaces à grand rayon d'action) mais sont observées régulièrement sur le site Natura 2000. Les **milieux ouverts** sont le terrain de chasse de nombreuses espèces de rapaces, chiroptères.

1.6.1.2. Flore

Les plantes à enjeu que l'on rencontre sur le site reflètent des situations écologiques contrastées (**Cf. Carte 15**) :

Milieux aquatiques et humides

- Une **mousse amphibie** (*Fissidens grandifron*), rare au niveau régional, a été détectée sur les rochers schisteux d'un cours d'eau alimenté par des eaux calcaires.
- Les **berges gravillonneuses** et stabilisées des cours d'eau abritent en de rares endroits le Botryche à feuille de matricaires.
- Les **berges rocheuses** hébergent dans leurs fissures quelques stations de la spiranthe d'été, espèce rare à l'échelle du PNC, et de la radiole.
- Au niveau du **lit majeur** du Tarn et dans les ourlets de la chênaie sessile, on rencontre quelques stations du cytise à longue grappe ainsi que l'orchis punaise que l'on retrouve plus communément dans les prairies naturelles de fauche. A l'étage montagnard, le Streptope à feuille embrassante apparaît parfois dans les mégaphorbiaies en bordure des cours d'eau.
- Les **tourbières** concentrent souvent plusieurs espèces à fort enjeu : Lycopode inondé, Rynchospora blanc, Laiche pauciflore, Rossolis à feuille ronde, et notamment l'une des 2 stations du Malaxis des marais connues dans le PNC, espèce très rare en France et actuellement menacée d'extinction.

Landes et pelouses

- Les **landes de crêtes** parsemées de dalles rocheuses sont particulièrement favorables à la Gagée de bohème. On retrouve l'Arnica des montagnes et la Gentiane jaune dans les landes à callune et à proximité dans les pelouses et prairies de fauche abandonnées. La Scorzonère pourpre fait son apparition dans les pelouses pionnières (groupement du keolerio-phleion) en transition vers la lande.
- La Gentiane croisette, hôte de l'Azuré de la croisette, papillon protégé, fleurit dans les pelouses calcicoles plus ou moins ourléfiées voire embroussaillées.

Milieus rupicoles

- Sur les **parois rocheuses** plus ou moins fraîches, un groupement endémique à Asarine couchée et Doradille du Forez comprend le Saxifrage de Cluse.

Milieus boisés

- La **chênaie sessile** abrite 2 stations de silène à fleur verte, très rare dans le PNC.
- Dans les **boisements anciens** se développe un cortège de lichens indicateurs du bon fonctionnement de la chaîne alimentaire (indicateurs écologiques) : *Lobaria pulmonaria*, *Degelia plumbea*.

La problématique des **espèces de flore invasive** n'est pas encore très préoccupante sur le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente. On observe cependant des stations dispersées de Renouée du Japon (*Fallopia japonica*, figurant sur la liste noire des 100 espèces invasives les plus préoccupantes de l'UICN) en stade pionnier le long du Tarnon. L'impatience de Balfour (*Impatiens balfourii*) est également présente sur les berges de galets entre le Pont de Montvert et Bédouès.

1.6.1.3. Les espèces patrimoniales à rechercher

Les investigations à mener dans les années qui viennent concernent les espèces suivantes :

- Confirmation de leur présence sur le site : Locustelle tachetée, Pouillot siffleur, Pouillot fitis, Lorient d'Europe, Pie-grièche à tête rousse, Moineau friquet, Moineau soulcie, Léopard ocellé, Léopard hispanique, Azuré des mouillères, Azuré de la croisette, Nacré de la canneberge, Proserpine, Daphnis, Ptérogon, Zygène cendré, Carabe doré.
- Confirmation de leur nidification sur le site : Chevêche d'Athéna.

La répartition des écrevisses exogènes invasives serait également à affiner.

1.6.2. Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)

La Directive habitat identifie, dans son annexe II, des espèces dites « d'intérêt communautaire », présentant un enjeu fort dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.

Pour l'élaboration du document d'objectif, les données concernant l'état des lieux des espèces d'intérêt communautaire sont issues de plusieurs sources :

- **Ecrevisse à pieds blancs** : la connaissance provient des inventaires menés en 2003 par la Fédération départementale de pêche, en lien avec l'ONEMA, le PNC, le SIVOM grand site des Gorges du Tarn, dans le cadre de l'élaboration du SAGE Tarn-amont. Une réactualisation de l'inventaire a été réalisée en 2011 sur la Mimente, en 2012 sur le Tarnon
- **Loutre, Castor** : les données proviennent essentiellement des observations, inventaires et suivis réalisés depuis de nombreuses années par le PNC sur ces espèces et leurs habitats
- **Les poissons** : les connaissances actuelles et données recueillies auprès de l'ONEMA n'indiquent pas de présence d'espèce d'intérêt communautaire
- **Pique-prune** : une étude spécifique a été réalisée dans le cadre de ce Docob à partir des données ponctuelles relevées par le PNC. En effet, la présence de l'espèce dans le site était avérée, mais avec un niveau de connaissance très faible. L'étude a été confiée au laboratoire d'entomologie forestière de l'ONF. Elle a permis de mener un travail approfondi pour localiser des populations et mieux connaître les milieux occupés et recherchés.
- **Chauves-souris (chiroptères)** : l'état des lieux s'appuie sur une étude spécifique réalisée dans le cadre du Docob et par l'ALEPE et l'ONF, visant à faire un état des lieux des connaissances, un inventaire des espèces présentes ou potentiellement présentes, et une évaluation cartographique du caractère favorable des milieux aux différentes espèces de chiroptères, ainsi que de leur état de conservation et niveau de vulnérabilité.
- **Les insectes, autre que le Pique-prune**, n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique. Il s'agit des données connues actuellement.
- **La Flore** : l'état actuel des connaissances indique qu'il n'y a pas de station d'espèces d'intérêt communautaire identifiée sur le site.

Le tableau ci-dessous indique les espèces d'intérêt communautaire inventoriées, pour au moins une partie de leur cycle biologique, sur ou à proximité du site.

Des fiches par espèce figurent en annexe. Ces fiches apportent des informations plus précises :

- sur l'espèce, sa répartition, sa biologie
- sur les différents éléments du milieu naturel constituant l'habitat de l'espèce. L'habitat d'une espèce regroupe les différents milieux occupés par l'espèce, aux différents stades de sa vie, et permettant de satisfaire à ses besoins vitaux : reproduction, secteur d'alimentation (territoire de chasse), fonction d'abri, hivernage, ... Selon les espèces, ces territoires sont plus ou moins vastes et distincts entre les différentes fonctions. La préservation d'une population d'espèce nécessite de bien identifier les différents éléments constituant son habitat, éléments à protéger.
- l'état de conservation de la population, le niveau de vulnérabilité, et les risques identifiés à sa préservation. L'évaluation de l'état de conservation d'une population prend en compte l'état de conservation des éléments constituant son habitat, la dynamique actuellement observée de la population, les facteurs évolutifs recensés sur son habitat (notion de risque) et le degré d'isolement de la population.

*Les rapports des études spécifiquement réalisées pour l'élaboration du présent Docob sont consultables sur demande au PNC : Inventaire des populations d'*Osmoderma eremita* sur le site Natura 2000 FR 9101363 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente », ONF, 2012 ; Inventaire des chiroptères sur le site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » FR 9101363, ALEPE, 2012.*

Tableau synthétique 7 : Espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (FSD)	Grand rhinolophe	1304	Présente mais semble peu abondante. Notée aussi bien en hibernation qu'en période d'activité	Reproduction (quasi) certaine	Favorable Enjeu moyen	Abondance départementale : Assez commune Note régionale : 4 Note sud-est France : 3	<p>Annexe 10 : Fiches espèces</p> <p>Cartes 18 a à 18 h : Favorabilité des habitats de chasse</p> <p>PNC, ALEPE, Groupe chiroptères Languedoc-Roussillon</p> <p>Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente - Août 2012</p>
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Présence douteuse (aucune donnée récente)	Reproduction très peu probable	Mauvais Enjeu moyen	Abondance départementale : Très localisée Note régionale : 5 Note sud-est France : 5	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (FSD)	Petit rhinolophe	1313	Sans doute l'espèce d'IC la plus abondante au sein du site où elle est commune, hiver comme été	Reproduction certaine : 8 colonies actuelles dans le SIC, une dizaine avec proches abords	Favorable Enjeu moyen	Abondance départementale : Commune Note régionale : 4 Note sud-est France : 4	
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	Semble rare dans le site	Reproduction possible	Inconnu Enjeu moyen	Abondance départementale : Peu commune Note régionale : 3 Note sud-est France : 4	
<i>Myotis oxygnathus</i> <i>Myotis blythii</i> (FSD)	Petit murin	1307	Rarement observée en hibernation mais régulièrement capturée en période d'activité	Reproduction certaine à 15 km du SIC	Favorable Enjeu fort	Abondance départementale : Peu commune Note régionale : 5 Note sud-est France : 5	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Contacté à moins d'1 km du SIC. Probablement assez rare	Reproduction probable	Inconnu Enjeu fort	Abondance départementale : Rare, localisée Note régionale : 4 Note sud-est France : 5	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	La plus abondante au niveau des habitats échantillonnés (détecteur ultra-sons)	Reproduction très probable	Favorable Enjeu moyen	Abondance départementale : Assez commune Note régionale : 3 Note sud-est France : 4	

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
<i>Barbastella barbastellus</i> (FSD)	Barbastelle d'Europe	1308	Semble assez commune et répandue dans tout le site	Reproduction (quasi) certaine	Favorable Enjeu moyen	Abondance départementale : Peu commune Note régionale : 4 Note sud-est France : 3	
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	Présence régulière, mais rare, qui concerne très probablement des individus mâles estivants	Reproduction très peu probable	Inadéquat Enjeu fort	Abondance départementale : Rare Note régionale : 5 Note sud-est France : 7	
<i>Lutra lutra</i> (FSD)	Loutre d'Europe	1355	La totalité des habitats favorables est occupée	L'ensemble du réseau hydrographique constitue un habitat très favorable. Population dynamique	Favorable Reconstitution complète de la population	Note régionale : 3	PNC, ONEMA JANSSENS, 2006 Carte 17 : Répartition de la Loutre
<i>Castor fiber</i> (FSD)	Castor d'Europe	1337	La totalité des habitats favorables est occupée	La majorité des rivières du site constitue un habitat favorable. Population à son optimum	Favorable Reconstitution complète de la population	Note régionale : 4	PNC, ONEMA, PATINAUD 2009 Carte 16 : Habitat potentiel et terriers du Castor
<i>Austropotamobius pallipes</i> (FSD)	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Présence sur 23,7 km du site TTM en 2003. Nouvelle campagne de prospection en cours	Cours d'eau riches en abris variés	Inventaire en cours	Note régionale : 6	Carte 19 : Ecrevisse à pieds blancs
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	4 localisations connues sur le Tarn et le Tarnon	Ensemble de la partie basse des cours d'eau du site favorable. Présence de ripisylve nécessaire	Inconnu	Note régionale : 5	PNC Carte 20 : Odonates (Cordulie à corps fin)

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	1084*	4 secteurs de population active (3 métapopulations) localisés dans la Haute-Vallée du Tarnon (communes de Rousses, Fraissinet de Fourques, Bassurels), 2 autres en périphérie du site	Vieux feuillus (89 % chêne, 11 % hêtre) à cavités dans anciennes zone agro-pastorales	Mauvais état de conservation avec possibilité de restauration	Note régionale : 3 10 à 25 % de l'effectif régional sur le site	Inventaire des populations d' <i>Osmoderma eremita</i> sur le site Natura 2000 Tarn-Tarnon-Mimente, ONF, janvier 2012 Carte 20 et 21 : Coléoptères saproxyliques
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	1087*	Effectifs et répartition mal connus, à améliorer	Vieilles forêts de feuillus bien réparties sur le site, ripisylves	inconnu	Note régionale : 5	PNC Carte 20 et 21 : Coléoptères saproxyliques
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Effectifs et répartition mal connus, à améliorer	Vieilles forêts ou vieux peuplements de feuillus, présentant une structure diversifiée, avec présence d'arbres morts ou sénescents	inconnu	Note régionale : 3	PNC Carte 20 et 21 : Coléoptères saproxyliques
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	Effectifs et répartition mal connus, à améliorer	Vieilles chênaies et châtaigneraies, présentant une structure de peuplement diversifiée, avec présence d'arbres morts ou sénescents	inconnu	Note régionale : 4	PNC Carte 20 et 21 : Coléoptères saproxyliques

1.6.2.1. La flore

Aucune station d'espèce d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats) n'est à ce jour recensée sur le site Tarn, Tarnon, Mimente. La présence d'une petite mousse d'intérêt communautaire, la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) est cependant probable et à rechercher dans les années à venir.

1.6.2.2. Les chiroptères

Origine des données, méthodologie

Dans le cadre du rapport d'inventaire d'août 2012 des chiroptères dans le site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, différentes méthodes d'inventaires ont été mises en œuvre par l'ALEPE et l'ONF : recherche des données existantes dans les bases de l'ALEPE, du PNC et du Groupe chiroptères Languedoc-Roussillon, investigations de terrain menées en 2011 : capture au filet japonais, recherche de gîtes de reproduction (par radiopiostage et prospection du bâti), enregistrements au détecteur d'ultrason passif « SM2 Bat ».

Habitat

Le site Natura 2000 présente une diversité de substrats géologiques, de reliefs et de végétation intéressante ainsi qu'un linéaire de cours d'eau important. Ces éléments, ainsi que l'abondance du bâti vernaculaire et des cavités souterraines dans les proches plateaux karstiques limitrophes, le tout en région périméditerranéenne, sont favorables à la présence d'un peuplement chiroptérologique riche et diversifié (habitats de reproduction, d'alimentation, d'hivernage) (**Cf. Cartes 18a à 18g**).

État de la population

Toutes méthodes d'inventaire confondues, un total de 28 espèces de chiroptères fréquentent possiblement, dont 23 de façon certaine, le SIC et ses abords (à 13 kilomètres pour la mention la plus récente de Rhinolophe euryale) et 21 espèces ont été contactées dans le périmètre du SIC *sensu stricto*. Ces résultats témoignent de la richesse exceptionnelle de ce site Natura 2000 pour ce groupe faunistique.

Neuf de ces espèces sont d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats ») : le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Petit Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, la Barbastelle et le Minoptère de Schreibers. La présence aux proches abords du SIC du Rhinolophe euryale n'est attestée que par une donnée ancienne (de 1954) mais l'observation d'individus à 13 km dans un ancien moulin en rive droite de la Jonte permettent d'espérer une possible fréquentation du SIC par l'espèce. Le Murin de Bechstein est la seule des 9 espèces d'intérêt communautaire mentionnées qui n'a pas été contactée dans le périmètre *sensu stricto* du SIC, mais seulement en proche bordure.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, **la reproduction dans le SIC n'est certaine que pour le Petit Rhinolophe** (8 colonies totalisant environ 150 femelles adultes, soit entre 5 et 10% des colonies actuellement connues en Languedoc-Roussillon).

Pour 18 autres espèces, la reproduction dans le SIC ou à ses proches abords est quasi certaine (indices de reproduction), très probable ou possible. Pour les espèces d'intérêt communautaire, il s'agit du Grand Rhinolophe (une colonie signalée en 1998 en bordure du site dans un bâti aujourd'hui défavorable), du Murin de Bechstein, du Murin à oreilles échancrées, du Petit Murin (dont une colonie est connue à 15 km du SIC dans les gorges du Tarn) et de la Barbastelle (dont une colonie de reproduction est connue à 3 km du SIC).

L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire est jugé :

- **favorable** pour : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Petit Murin, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle
- **inconnu** pour : le Grand Murin et le Murin de Bechstein (qui semblent rares dans le site et pour lesquels aucun indice de reproduction n'est disponible)
- **inadéquat** pour le Minoptère de Schreibers dont seuls des mâles estivants ou des femelles très éloignées du site de reproduction le plus proche (40 km) semble fréquenter le site

- **mauvais** pour le Rhinolophe euryale, faute de données récentes dans le site ou à ses proches abords.

Problématiques de conservation

L'évaluation des **enjeux de conservation** selon la méthode établie par le CSRPN et d'après les « notes régionales » proposées par le GCLR/CSRPN ou, parallèlement, par le groupe « chiroptères » de la SFEPM pour le sud-est de la France, conduit au résultat suivant :

- **enjeu fort** : Petit Murin, Murin de Bechstein, Minioptère de Schreibers

- **enjeu modéré** : toutes les autres espèces d'intérêt communautaire

En tenant compte de ces niveaux d'enjeu mais également de la situation des espèces spécifique au SIC, des priorités d'action ont été définies°:

- **très élevé** pour : le Petit Murin et le Murin de Bechstein

- **élevé** pour : le Petit Rhinolophe, la Barbastelle, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées

- **modéré** pour : le Molosse de Cestoni et le Murin d'alcahoë.

La nature et l'importance des actions à mettre en œuvre sont détaillés dans les **fiches espèces** dédiées à chaque taxon d'intérêt communautaire.

Les principales problématiques de conservation sont les suivantes :

- limiter l'utilisation des **produits chimiques** en agriculture ou en sylviculture : intoxication via les chaînes trophiques

- préservation des **éléments linéaires du paysage** (haies, ripisylves) : axes de déplacement, richesse entomologique, arbres gîtes

- favoriser une **sylviculture** permettant le développement de peuplements feuillus ou mixtes, diversifiés en structure, avec présence de strates herbacées et sous-étage et conservant des vieux arbres ou dépérissants propices aux cavités (préférence aux hêtres et chêne).

- prendre les mesures de précaution appropriées lors des **interventions sur le bâti** (diagnostic préalable nécessaire)

- éviter le **dérangement par les activités humaines** dans ou aux abords des cavités – gîte.

1.6.2.3. La loutre et le castor

Les populations de ces deux espèces emblématiques avaient complètement disparu. Elles se sont aujourd'hui complètement reconstituées et constituent un élément essentiel de la valeur patrimoniale du site Natura 2000 des vallées du Tarn du Tarnon et de la Mimente.

Après sa quasi disparition dans les années 1960, **la loutre a naturellement réinvesti tout le territoire du PNC (Cf. Carte 17)**. Sa conservation sur le site Natura 2000 passe par le maintien de la qualité de l'eau à laquelle l'espèce, située en sommet de chaînes trophiques, est extrêmement sensible. Le maintien d'habitats favorables et de zones de tranquillité qui lui sont indispensables, semble poser moins de difficultés dans cette zone de moyenne montagne, au relief accidenté et relativement peu soumise à des aménagements lourds des berges.

Le processus de reconstitution de la population du **castor** est double. Il a fait d'une part l'objet d'une opération de réintroduction menée par le PNC à la fin des années 1970. D'autre part, il a recolonisé le territoire de façon naturelle à partir du versant méditerranéen. Bien que situé en moyenne montagne, le site Tarn, Tarnon, Mimente constitue **un secteur extrêmement favorable au castor et l'espèce y est bien présente (Cf. Carte 16), avec une population dynamique**, constituant au même titre que la loutre un élément majeur de la biodiversité de ce site. Le maintien des habitats et de la population de castors ne pose pas de problèmes de conservation majeurs. En dehors des aléas climatiques (crues exceptionnelles), le castor ne connaît pas de facteurs limitant majeurs. En absence de ripisylve, il peut causer localement des dégâts aux vergers ou plantations trop proches de la rivière, voire exceptionnellement aux jardins potagers. Il peut alors être victime d'actes de malveillance. La protection des arbres menacés et des jardins exposés permet dans la plupart des cas de résoudre la question (Cédric PATINAUD 2009). Pour les communes situées tout ou partie en cœur de Parc, le PNC propose son assistance pour protéger vergers et plantations (information aux propriétaires, fournitures et pose éventuelle de clôtures dont le PNC reste propriétaire...) Sur le reste du territoire, la DDT et l'ONCFS mènent le même type d'actions. A noter que 2 observatoires, réalisés en partenariat avec les mairies concernées, sont implantés sur le site Natura 2000, à Salgas (commune de Vébron) et en aval de Florac, pour valoriser le Castor.

1.6.2.4. L'écrevisse à pattes blanches

Très abondante au 19^{ème} siècle, l'espèce, très sensible aux perturbations environnementales, est aujourd'hui **menacée**, notamment par l'expansion de l'écrevisse signal ou californienne (*Pacifastacus leniusculus*). Sur le site Natura 2000, celle-ci a été localisée sur le Tarn au niveau de la commune d'Ispagnac à l'automne 2008. Elle a pu coloniser de nombreux cours d'eau depuis : sur le Tarnon, elle se situe désormais à l'amont du seuil de Grattégals. La pêche de l'écrevisse à pieds blancs est interdite depuis 2012 à l'amont du pont de Quézac (Cf. AP n°2011-347-0005).

L'écrevisse à pieds blancs a fait l'objet d'un recensement en zones centrale et périphérique du PNC de 1999 à 2003. Sa présence a été relevée sur 23,7 kms de cours d'eau, notamment secondaires, du site Natura 2000. Elle est particulièrement présente sur le Malzac et le Rieufort, affluents de la Mimente (Cf. Carte 19). Une seconde campagne de prospection des cours d'eau enquêtés en 1999-2003 est en cours, dans le cadre d'une fiche action du contrat de rivière Tarn-amont, sous maîtrise d'ouvrage Fédération départementale de pêche (2001 : Mimente, 2012 : Tarnon, 2013 : Tarn). Les résultats des secteurs prospectés n'ont pas encore été analysés.

La préservation de l'espèce passe par la préservation de la qualité du milieu aquatique. L'espèce est en effet très sensible aux pollutions, d'où son rôle d'espèce indicatrice de la qualité des eaux. Le maintien des ripisylves et milieux associés au cours d'eau est primordial : ces formations jouent un rôle dans la protection de la qualité des eaux (épuration), limitent les variations thermiques et sont des éléments constitutifs de l'habitat de l'écrevisse (caches au niveau des systèmes racinaires).

1.6.2.5. Les odonates

Cet ordre est particulièrement bien représenté sur le site du fait de la qualité des cours d'eaux qui le baignent. Un inventaire mené sur le Parc a révélé la richesse en odonates de ce territoire avec plus d'une soixantaine de taxons inventoriés. En particulier, 4 espèces à très forte valeur patrimoniale ont été relevées lors de cet inventaire, dont une, la **Cordulie à corps fin**, a été observée sur le site Natura 2000 Tarn, Tarnon, Mimente (Cf. Carte 20). La conservation des odonates passe par le maintien de la qualité de l'eau (absence de traitements et maintien des cortèges d'espèces proies) et de la diversité des faciès des cours d'eaux, le maintien des ripisylves.

1.6.2.6. Les coléoptères

Il s'agit notamment des espèces saproxyliques. Parmi elles, 4 espèces de grande taille figurent à l'annexe II de la Directive Habitats : le Pique-prune, la Rosalie des Alpes, le Lucane cerf-volant et le grand Capricorne. Leurs larves, également de grande taille, présentent la caractéristique commune de nécessiter une longue période de développement (plusieurs années). Elles exigent, pour aller au terme de leur développement, de pouvoir se nourrir sur des gros bois déperissants, qui mettent longtemps à se dégrader. Elles sont donc inféodées à de grands et vieux arbres et indicatrices de vieux peuplements.

Le Pique-prune a fait l'objet d'une étude dans le cadre de l'élaboration du diagnostic écologique du DOCOB. 4 secteurs de population actives ont été identifiés, tous situés dans la vallée du Tarnon (*Cf. Carte 21*). Cependant, d'autres secteurs resteraient à prospecter, notamment dans la vallée de la Mimente. Les secteurs correspondent à des complexes agro-sylvo-pastoraux, abandonnés ou non : peuplements de chênes, voire hêtres, présentant des cavités formées très probablement par la taille régulière des arbres (pratique ancienne, peu courante actuellement sur le chêne, qui consistait à tailler les arbres pour l'alimentation du bétail, le bois de chauffage).

Le grand Capricorne, la Rosalie des Alpes et le Lucane cerf-volant font l'objet de quelques observations isolées. Compte-tenu de leurs exigences écologiques, on peut supposer que ces espèces sont bien présentes sur le site. A côté de ces 4 espèces « spectaculaires », bien d'autres espèces d'invertébrés, liées aux vieilles forêts, sont moins connues mais mériteraient tout autant d'être considérées comme de grande valeur. D'une façon générale, il convient d'entreprendre ou de poursuivre les travaux sur ces espèces, encore mal connues sur le site, de les y rechercher systématiquement et de mieux cerner les caractéristiques de leurs populations (effectifs, dynamique et répartition).

1.6.2.7. Les espèces d'intérêt communautaire à rechercher

Les investigations à mener dans les années qui viennent concernent les espèces suivantes :

- Confirmation de leur présence et/ou précision de leur répartition sur le site : Loup d'Europe (en cours d'installation dans le massif central et présent sur les sites voisins), Lynx boréal, 5 espèces de chiroptères (Grande noctule, Noctule commune, Sérotine bicolore, Sérotine de Nillson, Murin de Brandt), Ecrevisse à pieds blancs, Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Damier de la Succise, Ecaille chinée.

1.6.3. Habitats naturels d'intérêt communautaire

Un habitat naturel est un milieu naturel décrit par des conditions climatiques, géologiques et pédologiques, topographiques définis, sur lequel s'expriment une végétation et une faune spécifiques. La Directive européenne « habitats, faune, flore » de 1992 indique les types d'habitats naturels dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000, soit du fait de leur rareté, soit du fait de leur représentativité de la diversité au sein d'un domaine biogéographique.

L'ensemble des habitats naturels du site ont été inventoriés et cartographiés, qu'ils soient ou non d'intérêt communautaire. La donnée concernant les habitats naturels du site Natura 2000 "vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente" provient de deux sources :

- cartographie des habitats naturels du cœur du Parc national des Cévennes, pour les parties du site situées en cœur du parc national, soit 50% de la surface du site. Ce travail engagé par le PNC a été réalisé en 2009 et 2010, par l'ONF, le CDSL, et le conservatoire botanique du Massif central
- travail de cartographie réalisé spécifiquement pour l'élaboration du document d'objectifs, pour les parties du site situées hors cœur du Parc national, soit 50% de la surface du site. Cette cartographie complémentaire a été réalisée en 2011, par l'ONF et le CDSL.

Il s'agit d'une cartographie réalisée au 1/17 000^{ème}. Les habitats de petite taille sont identifiés soit sous forme de point, soit sont décrits au sein d'un complexe d'habitats en mosaïque. L'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire a été évalué selon deux méthodologies :

- Pour les milieux ouverts : celle élaborée par le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon, sous l'égide de la DDT 48 et en concertation avec les acteurs Natura 2000. *Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés en Lozère, CEN-LR, 2012*
- Pour les milieux forestiers : utilisation des critères retenus dans la méthodologie issue du travail de N. Carnino. *Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation des habitats forestiers* – Nathalie CARNINO – SPN / ONF 2009

L'état de conservation reflète les influences sur l'habitat qui agissent sur sa répartition naturelle, sa structure et les fonctions nécessaires à son maintien à long terme, et le maintien des espèces typiques du milieu. Pour les milieux ouverts, leur état de conservation est évalué au regard trois types de paramètres :

- la composition floristique observée, en comparaison avec la composition de référence de l'habitat
- la structure de la végétation : recouvrement des ligneux permettant de traduire une éventuelle dynamique de fermeture ; présence de litière qui indiquerait un manque de prélèvement de matière (sous-pâturage ou abandon de fauche) et donc un risque d'évolution vers la fermeture ; importance du sol nu souvent lié à un sur-piétinement et/ou érosion
- les dégradations observées

Pour les milieux forestiers, les paramètres sont similaires, mais les critères relevés sont différents :

- composition du peuplement en essence en comparaison avec le cortège typique de l'habitat, et l'état de la flore typique de l'habitat
- la fonctionnalité de l'habitat : dynamique de renouvellement du peuplement, présence de très gros bois vivants, présence de bois morts
- les atteintes comme les espèces envahissantes, les dégâts au sol, ...

La méthodologie utilisée pour le travail de cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 est détaillée dans le rapport d'étude consultable sur demande au PNC.

Tableau synthétique 8 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive 92/43)

N.B. : la cartographie des habitats naturels a été réalisée sur 11°037 ha, pour ajuster les contours à la topographie, au réseau hydrographique, et faire par endroit la jonction avec le cœur du PNC. Les résultats sont donc présentés en référence à cette surface.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Milieux aquatiques et associés						
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0-1* 91E0-6* 91E0-7*	362,5 ha 3,3%	<p>Habitat sous forme de peuplement souvent très linéaire, parfois limité à un cordon. Globalement présent le long de l'ensemble des cours d'eau permanents principaux du site (91E0-6). Généralement en contact direct avec le cours d'eau (absence de saulaie), hormis sur le Tarn, en aval de la confluence avec le Tarnon : lit majeur plus large permettant le développement d'une surface plus grande de peuplements sous influence des crues et l'apparition d'habitats élémentaires particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - saulaie arborescente (91E0-1) - aulnaie-frênaie caussenarde, plus riche (91E0-7) - saulaie non d'intérêt communautaire ou sur gravière <p>Absent des petits ruisselets, lorsque les pentes deviennent trop fortes pour permettre l'expression d'un milieu spécifique de bord de cours d'eau, laissant la place aux frênaies, voire hêtraies. Egalement absent du haut Tarn en amont de Villeneuve.</p> <p><u>Dynamique</u> : Habitat intimement lié au fonctionnement du cours d'eau. Sans modification de la dynamique fluviale, cet habitat peut être stable, en renouvellement régulier. Evolution vers la frênaie, voire hêtraie si modification du régime des crues.</p> <p>Etude menée en 2002 en préparation au SDAGE pour localiser les ripisylves sur les principaux cours d'eau en coeur du PNC : présence de ripisylve sur 60 km dans le site Natura 2000, essentiellement sur les cours d'eau principaux.</p>	<p>Favorable : 89%</p> <p>Moyen : 11%</p> <p>Mauvais : -</p> <p>Inconnu : -</p> <p><u>Atteintes notées</u> : présence ponctuelle d'espèces non typiques, allochtones, parfois envahissantes.</p>	Défavorable mauvais	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Cartographie des ripisylves (Benoit REGELE, 2002)</p> <p>Annexe 11 : Fiches habitats</p> <p>Annexe 12 : Méthodologie de cartographie des habitats naturels</p> <p>Cartes 22a à 22d : Habitats naturels d'intérêt communautaire et état de conservation</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale	3280	29,6 ha < 1%	<p>Présentes en aval des cours d'eau, lorsque le lit est assez large : aval de Vébron sur le Tarnon et aval de la Vernède sur le Tarn.</p> <p>Bien que hors contexte méditerranéen, la dynamique des crues permet l'expression d'une végétation assez similaire à celle observée en contexte méditerranéen. Structure arbustive.</p> <p>Dynamique : Habitat intimement lié au fonctionnement du cours d'eau, installé sur les gravières, régulièrement renouvelé par les crues. Sans modification de la dynamique fluviale, cet habitat peut être stable, en renouvellement régulier. Evolution vers l'aulnaie-frênaie si modification du régime des crues.</p>	<p>Favorable : 40%</p> <p>Moyen : 55%</p> <p>Mauvais : 5%</p> <p>Atteintes notées : espèces non typiques, parfois envahissantes</p>	Défavorable inadéquate	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Annexe 11</p> <p>Annexe 12</p> <p>Cartes 20a à 20d</p>
Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes	3170*	3 stations ponctuelles	<p>Très ponctuelles. Petites "dépressions" en lien avec les cours d'eau : submergées en hiver et début printemps, assec en été. Sous dépendance des crues et de la dynamique du cours d'eau.</p> <p>Mais l'échelle de cartographie n'a pas permis un recensement exhaustif. A rechercher.</p>	non évalué	Défavorable mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Zones humides						
Prairie à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410-4 6410-11	5,1 ha < 1%	Présence des 2 habitats élémentaires, sur calcaire ou acide, selon le substrat géologique. Micro-habitats présent dans la vallée du Tarn, notamment la Plaine du Tarn. Fonctionnellement en lien avec les zones humides (tourbières et bas-marais). <u>Dynamique</u> : habitat entretenu par le pâturage. Observation néanmoins d'une dynamique de colonisation par les espèces ligneuses, et notamment les pins (essences allochtones, introduites par les reboisements). Evolution possible, dans ce cas, vers des pelouses moins humides.	non évalué	Défavorable mauvais	Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010) Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011) Annexe 11 Annexe 12 Cartes 22a à 22d
Mégaphorbiaies montagnardes du Massif central	6430-8	1 unité ponctuelle	Présence très ponctuelle, mais l'échelle de cartographie n'a pas permis un recensement exhaustif. A rechercher.	non évaluée	Défavorable inadéquate	
Tourbières hautes actives / Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7110-1* 7120-1	11,8 ha < 1%	Localisées, pour le site, sur la partie amont de la vallée du Tarn (plaine du Tarn), en altitude. Se développent dans les zones à bilan hydrique positif, avec climat froid et acidité bloquant la décomposition de la matière organique. <u>Complexe d'habitats humides</u> : tourbières, tourbières de transition à l'interface entre tourbières hautes et bas marais, prairies humides, bas-marais acides, dépression sur substrat tourbeux. <u>Dynamique</u> : Les tourbières observées semblent relativement stables.	Favorable : 26% Moyen : 8% Mauvis : 8% Inconnu : 58% <u>Atteintes notées</u> : surpâturage, dégâts de sangliers, colonisation par espèces allochtones	Défavorable mauvais	Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010) Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011) Annexe 11 Annexe 12 Cartes 22a à 22d
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	2,8 ha < 1%	La plupart sont entretenues par pâturage, ce qui limite la colonisation par les ligneux, et notamment les pins (espèces allochtones). Peu de surpâturage noté. Cependant, la pression de pâturage doit restée contrôlée pour limiter la dégradation de ces milieux fragiles. Risque de colonisation par les ligneux allochtones. Pas d'évolution notée vers des tourbières boisées avec cortège d'essences autochtones.			
Sources pétrifiantes avec formation de travertin	7220*	1 unité ponctuelle	Présence très ponctuelle, mais l'échelle de cartographie n'a pas permis un recensement exhaustif. A rechercher.	non évalué	Défavorable mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Habitats forestiers						
Hêtraies calcicoles médio-européennes du cephalanthero-fagion	9150-2 9150-8	34,6 ha < 1%	<p>S'étendent sur les milieux secs sous influence des roches calcaires, sur les flancs du Causse Méjean ou des Cans (Tardonche, Balazuègues, l'Hospitalet).</p> <p>N.B. : au delà de 50% d'essences allochtones ou de châtaignier, l'habitat n'a plus été caractérisé comme d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Dynamique</u> : stade terminal d'évolution climacique. Pas de risque de régression, hors influence humaine liée à la gestion forestière (transformation d'habitat) ou impact des changements climatiques. Gestion forestière limitée sur ces milieux (potentialité faible). Habitat amené éventuellement à s'étendre dans les années à venir, si l'activité pastorale diminue : évolution des milieux ouverts vers les landes et fruticées dans un premier temps, puis milieu forestier.</p>	<p>Favorable : 67%</p> <p>Moyen : 21%</p> <p>Mauvais : 5%</p> <p>Inconnu : 7%</p> <p><u>Atteintes notées</u> : essences allochtones, faible présence de bois morts</p>	inconnu	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Annexe 11</p> <p>Annexe 12</p> <p>Cartes 22a à 22d</p>
Hêtraie-chênaie acidiphile à Houx Hêtraie (sapinière) acidiphile à Houx et Luzule des neiges	9120-3 9120-4	1 380 ha 12,5 %	<p>Couvrent une grande partie du site. Il s'agit de l'habitat climacique pour la majorité de la surface du site, en dehors des stations sous influence des cours d'eau, ou des milieux rocheux et éboulis, ou sur sol très sec (voir 9150). L'habitat de hêtraie - chênaie s'exprime jusqu'à environ 1100 m d'altitude. La hêtraie sapinière prend le relai à l'étage montagnard supérieur.</p> <p>En dehors de ces limites naturelles, l'absence de l'habitat de hêtraie acidiphile est liée aux activités humaines : milieux ouverts dévolus aux activités agricoles et pastorales, peuplements forestiers artificialisés par plantation d'essences allochtones, implantation et évolution de la châtaigneraie.</p> <p>N.B. : au delà de 50% d'essences allochtones ou de châtaignier, l'habitat n'a plus été caractérisé comme d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Dynamique</u> : stade terminal d'évolution climacique. Pas de risque de régression, hors influence humaine liée à la gestion forestière (transformation d'habitat) ou impact des changements climatiques. Habitat amené éventuellement à s'étendre dans les années à venir, si l'activité pastorale diminue : évolution des milieux ouverts vers les landes et fruticées dans un premier temps, puis milieu forestier.</p>	<p>Favorable : 67%</p> <p>Moyen : 21%</p> <p>Mauvais : 5%</p> <p>Inconnu : 7%</p> <p><u>Atteintes notées</u> : essences allochtones, faible présence de bois morts</p>	inconnu	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Annexe 11</p> <p>Annexe 12</p> <p>Cartes 22a à 22d</p>

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180-10*	14,7 ha < 1%	Habitat rencontré ponctuellement en situation de ravin, sur gros blocs ou pierriers. <u>Dynamique</u> : une meilleure connaissance de cet habitat est nécessaire pour valider son rattachement aux tillaies - érablaies de pente et éboulis en terme de fonctionnement. En effet, on ne note pas de présence d'éboulis mobiles, sous influence de falaises, permettant un renouvellement régulier de l'habitat. Evolution possible vers la hêtraie - sapinière.	Favorable : 86% Inconnu : 14% <u>Atteintes notées</u> : -	Favorable	
Forêts à chênes verts	9340-6	4,4 ha < 1%	Présence très ponctuelle et limitée, liée à une influence méditerranéenne.	Moyen : 50% Inconnu : 50% <u>Atteintes notées</u> : -	Favorable	
Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Milieux ouverts : prairies, landes et pelouses						
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	6110-1*	9,7 ha < 1%	Habitat ponctuel, présent sur dalle calcaire (sol squelettique, peu évolué), en mosaïque ou association avec les milieux rocheux (absence de sol) ou les pelouses sèches (pelouses méditerranéo-montagnardes - 34.7) ou fruticées dès que le sol est un peu plus évolué. Peu de dynamique observée. Stable du fait des conditions édaphiques.	non évalué (souvent en mosaïque)	Défavorable inadéquate	Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010) Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)
Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiphiles des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-2 8230-4	53,4 ha < 1%	Habitat ponctuel, présent sur dalle siliceuse (sol squelettique, peu évolué) : vires rocheuses en falaises, corniches, dalles, ... En mosaïque ou association avec les milieux rocheux (absence de sol) ou les landes ou fruticées des milieux siliceux dès que le sol est un peu plus évolué, voire chénaie pubescente. Peu de dynamique observée. Stable du fait des conditions édaphiques.	non évalué (souvent en mosaïque)	Favorable	Annexe 11 Annexe 12

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210 6210-22	155,1 ha 1,4%	<p>Pelouses liées aux substrats calcaires, rencontrées dans les vallées du Tarnon et de la Mimente, sur les flancs du Causse Méjean ou des cans, ainsi que sous L'Empezou.</p> <p>Variante sur marnes (6210-22) rencontrée sur les flancs du Causse Méjean</p> <p>La richesse en orchidées n'a pas été évaluée.</p> <p><u>Dynamique</u> : la conservation de cet habitat est liée aux activités agricoles et pastorales. Evolution en fruticées (fourrées à buis et pruneliers), puis chênaie pubescente calcicole ou hêtraie sèche, liée aux abandons de terres agricoles. Restauration possible par réouverture de fruticées.</p>	<p>Favorable : 9%</p> <p>Moyen : 51%</p> <p>Mauvais : 38%</p> <p>Inconnu : 2%</p> <p><u>Atteintes notées</u> : colonisation par ligneux, insuffisance de pâturage, fertilisation</p>	Défavorable mauvais	Cartes 22a à 22d
Formation herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230-4*	373,6 ha 3,4%	<p>2 variantes dominantes : gazons à Nard raide (35-11) et prairies à Agrostis et Festique (35-12)</p> <p>Pelouses sur substrat siliceux, de l'étage montagnard. De ce fait, forte concentration de cet habitat à l'amont de la vallée du Tarn (Plaine du Tarn), notamment pour la variante à Nard raide. Présence de la variante à Agrostis et fétuque disséminée dans les 3 vallées.</p> <p><u>Dynamique</u> : la conservation de cet habitat est liée aux activités pastorales. Habitat de transition, voué en absence de pâturage à une disparition au profit des landes, dont landes d'intérêt communautaire (4030). Colonisation également par les ligneux hauts allochtones (pins issus des peuplements artificiels). Restauration possible par réouverture des landes et des milieux colonisés par les pins.</p>	<p>Favorable : 43%</p> <p>Moyen : 32%</p> <p>Mauvais : 10%</p> <p>Inconnu : 15%</p> <p>Atteintes notées : colonisation par ligneux, dont espèces allochtones</p>	Défavorable mauvais	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Annexe 11</p> <p>Annexe 12</p> <p>Cartes 22a à 22d</p>
Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	4030-13	346,51 ha 3,1%	<p>3 variantes dominantes : variante dominante à Callune et genêt pileux (31.226), rencontrée dans les 3 vallées et à toutes altitudes et expositions ; variante à myrtille (31.213) au dessus de 1400 m, limitée à l'amont du Tarn ; variante à Bruyère cendrée (31.226) en situation plus chaude et étage collinéen (< 580 m) surtout sur la Mimente.</p> <p><u>Dynamique</u> : la conservation de cet habitat est liée aux activités pastorales. Habitat de transition, lui-même issu d'une évolution des pelouses, voué en absence de pâturage à une évolution en landes à genêt ou fruticée. Colonisation également par les ligneux hauts allochtones (pins issus des peuplements artificiels). Restauration possible par réouverture des landes à genêt et des milieux colonisés par les pins.</p>	<p>Favorable : 34%</p> <p>Moyen : 40%</p> <p>Mauvais : 14%</p> <p>Inconnu : 12%</p> <p>Atteintes notées : colonisation par ligneux, dont espèces allochtones, écobuage</p>	Défavorable mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Formations stables xerothermophiles à Buis des pentes rocheuses	5110-3	10,6 < 1%	Habitat présent en faible surface, sur substrat calcaire en conditions à bilan hydrique très déficitaire (flancs du Causse et des Cans, sur fortes pentes et sols superficiels). Dynamique : il s'agit de formations primaires, c'est à dire n'évoluant pas ou peu vers la chênaie pubescente ou la hêtraie sèche à buis, du fait des conditions édaphiques.	Favorable : 37% Moyen : 40% Inconnu : 23% Atteintes notées : colonisation par dynamique naturelle, gyrobroyage	Favorable	
Formations montagnardes à Genêt purgatif	5120-1	22,6 ha < 1%	Habitat présent en faible surface, sur substrat siliceux en conditions à bilan hydrique très déficitaire : corniches, vires rocheuses. Essentiellement dans la vallée de la Mimente où les falaises siliceuses sont plus développées. N.B. : la plupart des landes à genêt observées sur le site sont des landes secondaires (non stables), issues d'une évolution des pelouses et landes et vouées à évoluer vers la fruticées et forêt. Non d'intérêt communautaire. Dynamique : il s'agit ici des formations primaires, c'est à dire n'évoluant pas ou peu vers la fruticée, chênaie pubescente ou chênaie mixte acidiphile, du fait des conditions édaphiques.	Favorable : 74% Moyen : 4% Inconnu : 22% Atteintes notées : néant	Favorable	Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010) Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011) Annexe 11 Annexe 12 Cartes 20a à 20d
Formations de Genévrier commun sur landes ou pelouses	5130-1 5130-2	27,9 ha < 1%	Habitat présent en faible surface, sur substrat siliceux ou calcaire, sur sol souvent superficiel. Les formations primaires, stables, couvrent une surface faible et se rencontrent sur les vires rocheuses, corniches sur roche cristalline. Les formations secondaires sont plus fréquentes et colonisent les pelouses ou landes. Dynamique : peu d'évolution pour les formations primaires. Les formations secondaires évoluent vers des stades plus forestiers (chênaies pubescentes, chênaies mixtes) suite à régression des activités pastorales. Colonisation également par les espèces ligneuses allochtones (pins, robinier faux-acacia)	Favorable : 63% Moyen : 34% Mauvais : 3% Atteintes notées : colonisation par espèces allochtones	Défavorable mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510-7	366,4 ha 3,3%	<p>Prairies des étages collinéen et sub-montagnard, riches en espèces. Habitat présent sur les 3 vallées. Essentiellement en fond de vallée, sur sol +/- profond, notamment dans la vallée du Tarnon ou la partie aval du Tarn, plus larges. Présence également importante dans le secteur de Barre des Cévennes. Replats de versant dans la vallée de la Mimente.</p> <p>Dynamique : la conservation de l'habitat est liée au maintien de la pratique de fauche, suivie éventuellement d'un pâturage, et d'une faible fertilisation. Evolution en lande ou fruticée en cas de régression des activités agricoles, ou en prairie mésophile en cas d'intensification de la fertilisation. Risque de transformation en prairie artificielle ou culture.</p>	<p>Favorable : 28%</p> <p>Moyen : 32%</p> <p>Mauvais : 9%</p> <p>Inconnu : 31%</p> <p>Atteintes notées : espèces eutrophes (fertilisation), recouvrement en ligneux bas ou hauts, faible diversité des strates, litières (diminution de la fauche), dégâts de sanglier</p>	Défavorable mauvais	<p>Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010)</p> <p>Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011)</p> <p>Annexe 11</p> <p>Annexe 12</p> <p>Cartes 20a à 20d</p>
Prairies de fauche de montagne	6520-1	60,4 ha < 1%	<p>Prairies de l'étage montagnard, riches en espèces. Habitat essentiellement présent sur la plaine du Tarn (Tarn amont) et dans la vallée de la Mimente.</p> <p>Dynamique : la conservation de l'habitat est liée au maintien de la pratique de fauche, suivie éventuellement d'un pâturage, et d'une faible fertilisation. Evolution en lande ou fruticée en cas de régression des activités agricoles, ou en prairie mésophile en cas d'intensification de la fertilisation (peu observée : pratiques extensives du fait de l'altitude). Faible risque de transformation en prairie artificielle ou culture du fait de l'altitude.</p>	<p>Favorable : 93%</p> <p>Inconnu : 7%</p> <p>Atteintes notées : recouvrement en ligneux bas ou hauts</p>	Défavorable mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique (MNHN-SPN 2009)	Origine données Structures ressources Cartes / Annexes associées
Milieux rocheux et falaises						
Eboulis méditerranéens et thermophiles ouest	8130-22	1,4 ha < 1%	Habitat pionnier colonisant les zones de pierriers issus de roches calcaires. Influence méditerranéenne, situations chaudes. Rencontré uniquement dans la vallée de la Mimente (Can de Balazuègues). <u>Dynamique</u> : peu d'évolution du fait des conditions édaphiques très particulières, sauf instabilité de l'éboulis. Habitat peu menacé.	non évalué mais peu menacé.	Favorable	Cartographie des habitats naturels sur le Coeur du PNC (2009 - 2010) Cartographie complémentaire des habitats naturels pour le site Natura 2000 (2011) Annexe 11 Annexe 12 Cartes 22a à 22d
Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	8150-1	8,4 ha < 1%	Habitat pionnier colonisant les zones de pierriers issus de roches cristallines. Situations thermophiles. Variante avec plus d'espèces sciaphiles en forêt. Rencontré en amont de la vallée du Tarn et ponctuellement dans la vallée de la Mimente. <u>Dynamique</u> : peu d'évolution du fait des conditions édaphiques très particulières, sauf instabilité de l'éboulis. Habitat peu menacé.	Favorable : 58% Inconnu : 42% <u>Atteintes notées</u> : néant	Favorable	
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210-10	1,3 ha < 1%	Habitat sur fortes pentes rocheuses (falaises) carbonatées, fracturées, permettant l'installation de végétation dans les fissures. <u>Dynamique</u> : peu d'évolution du fait des conditions édaphiques très particulières. Habitat peu menacé.	non évalué mais peu menacé.	Favorable	
Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	46,8 ha < 1%	Habitat sur fortes pentes rocheuses (falaises) siliceuses, fracturées, permettant l'installation de végétation dans les fissures. Habitat présent dans les 3 vallées : amont du Tarnon, aval du Tarn, et toute la Mimente. <u>Dynamique</u> : peu d'évolution du fait des conditions édaphiques très particulières. Habitat peu menacé.	Favorable : 12% Inconnu : 88% <u>Atteintes notées</u> : néant	Favorable	

SYNTHESE

Diversité des habitats naturels

La grande variabilité des conditions abiotiques sur le site, et notamment la diversité géologique, la variabilité altitudinale, des pentes, induisent une grande diversité de milieux naturels. **Ainsi, 27 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été recensés, couvrant 30% de la surface du site (Cf Cartes 22a à 22d).** Beaucoup couvrent de très faibles surfaces, voire sont présents très ponctuellement. Parmi eux, **7 sont d'intérêt communautaire prioritaire, pour 7% de la surface du site.**

- **Les habitats naturels associés aux cours d'eau représentent l'enjeu majeur pour le site**, bien que couvrant de faibles surfaces. 4 habitats naturels sont d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires. Globalement, les ripisylves sont assez bien conservées le long des 3 cours d'eau structurant le site et leurs principaux affluents. Sur les petits affluents, la pente souvent forte et l'encaissement ne permettent pas le développement de la ripisylve.
- **Les milieux ouverts comptent le plus d'habitats naturels d'intérêt communautaire** : 10 habitats naturels, sur 13% de la surface du site, dont 2 prioritaires. 36% des milieux ouverts sont d'intérêt communautaire.
- **Les zones humides représentent un fort enjeu patrimonial.** Elles sont localisées essentiellement en amont de la vallée du Tarn (plaine du Tarn), du fait de conditions altitudinales et topographiques propices à leur développement. Le complexe de milieux humides observé compte 6 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires. Leur état de conservation n'a souvent pas pu être évalué. Cependant, les problématiques notées sont la fermeture des milieux par colonisation des pins, le surpâturage, le drainage.
- **Les milieux forestiers sont dominants sur le site.** 20% des milieux forestiers constituent des habitats d'intérêt communautaire. 4 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été recensés, dont un très recouvrant : les hêtraies acidiphiles couvrent à elles seules 12% de la surface du site. Ces hêtraies peuvent faire l'objet de gestion sylvicole. Les risques de dégradation de leur état de conservation peuvent être l'introduction d'essences non typiques de l'habitat, et la faible proportion de gros bois, bois en décomposition. Les forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion sont prioritaires au regard de la directive. Il s'agit cependant de formations ponctuelles, très localisées aux ravins. La gestion forestière y est souvent absente voire très limitée.

Cet inventaire correspond à une photographie à un instant donné, vouée à évoluer sous l'influence de deux facteurs principaux : la dynamique naturelle et les modifications des pratiques de gestion et activités humaines. Ces deux facteurs se contrecarrent et la représentation des différents habitats naturels à un instant donné est définie par un état d'équilibre entre dynamique naturelle et activités humaines (voir schémas ci-après).

État de conservation

L'état de conservation des différents types d'habitat traduit cet état d'équilibre et les risques d'évolution :

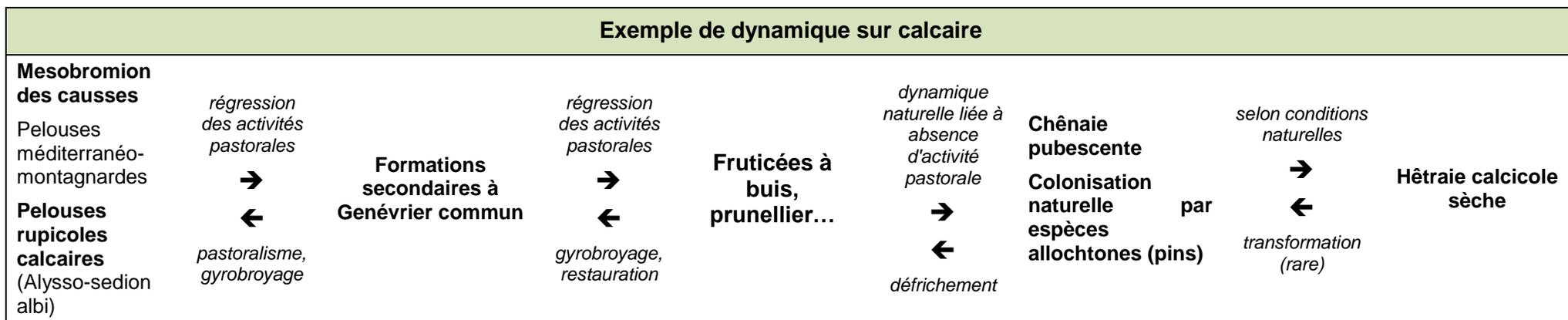
- **Les milieux associés aux cours d'eau sont majoritairement en bon état de conservation.** Leur surface limitée, et leur intérêt de plus en plus reconnu du fait des actions de sensibilisation effectuées, font que ces linéaires sont globalement maintenus. L'existence de ces habitats est liée à la dynamique des cours d'eau : ils sont naturellement renouvelés lors des crues, limitant l'évolution vers des stades forestiers plus matures. De ce fait, la principale menace est la modification du régime hydrologique (aménagements dans le lit des cours d'eau, retenues, prélèvements trop importants, rectification de lit, ...). Par ailleurs, ils peuvent être dégradés par la présence d'espèces exogènes, à caractère souvent invasif.
- **Les habitats naturels forestiers sont également souvent en bon état de conservation.** Situés en fin de dynamique naturelle, ils sont en état stable et peu voués à régresser par évolution naturelle, sauf en lien avec les changements climatiques. Les menaces à la conservation sont donc d'origine anthropique, par artificialisation du milieu : transformation de peuplements par plantation d'essences allochtones par exemple, appauvrissement liée à la gestion (faible présence d'arbres morts, faible hétérogénéité...), défrichement (reconquêtes de terres agricoles, urbanisme...), incendies... À noter que les habitats déjà artificialisés ne sont pas comptabilisés dans les habitats naturels d'intérêt communautaire.

- **Les habitats naturels de milieux ouverts sont dans un état de conservation plus variable.** 55% des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts sont jugés en état moyen à mauvais. Ces habitats sont des milieux de transition, en constante évolution. Leur conservation est fortement liée au maintien des activités à l'origine de leur présence. Deux facteurs d'évolution se dégagent de l'inventaire réalisé :

- la régression des activités pastorales ou la modification des pratiques (type de pâturage, périodes, ...) conduisant à une fermeture des milieux par les ligneux bas, puis ligneux hauts, soit d'origine naturelle (genêts, frênes, bouleaux, pins sylvestre...), soit d'origine artificielle (accrus de pins).
- l'intensification des pratiques agricoles, notamment sur les prairies de fauche, pouvant conduire à une perte des prairies naturelles, au profit de prairies artificielles ou cultures.
- l'artificialisation du milieu par urbanisation

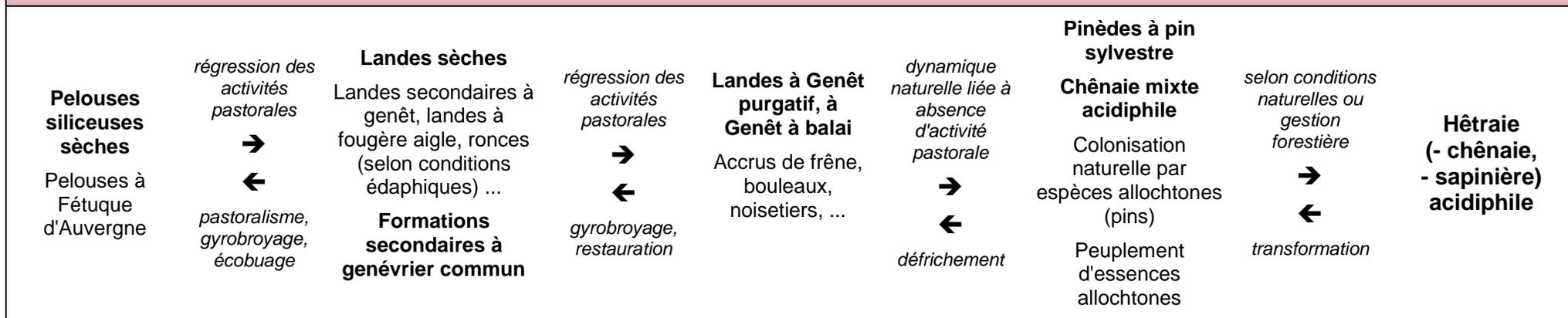
- **Les habitats de milieux rocheux, les formations primaires à buis, à genêt, à genévriers, les pelouses sur sols superficiels, sont peu soumis à évolution,** du fait des conditions édaphiques très contraignantes conduisant à leur présence (formations stables, inaccessibilité, ...).

Exemples de relations observées entre les différents habitats naturels, sous l'influence des activités pratiques et des dynamiques naturelles. Les habitats naturels surlignés en gras sont d'intérêt communautaire.





Exemple de dynamique sur roches cristallines



Exemple de dynamique en fond de vallée

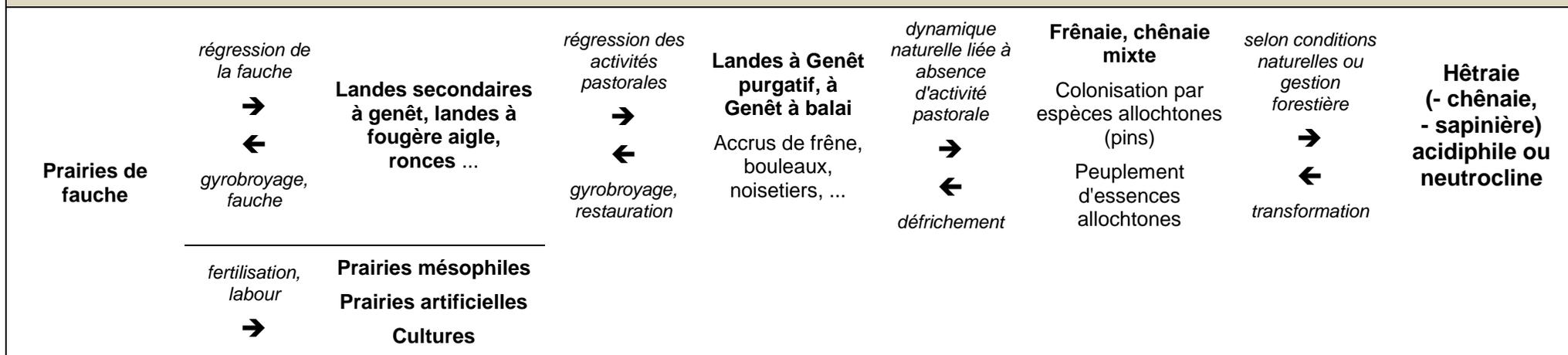


Figure 24 : Dynamique des habitats naturels

Partie 2.

HIERARCHISATION DES ENJEUX

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



2.1. Hiérarchisation des enjeux écologiques

Les inventaires menés et présentés en première partie permettent de préciser les enjeux sur le site concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire au regard de la directive européenne habitats - faune - flore. Il est nécessaire de définir une hiérarchisation au sein de ces enjeux afin de prioriser les actions à mener.

La hiérarchisation entre ces enjeux, détaillée dans cette partie, est établie par application de la méthodologie définie par le CSRPN Languedoc-Roussillon. (*Élaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, X. Rufay, M. Kleszczewski – version 18). La méthode proposée comprend deux étapes :

- Une **hiérarchisation des enjeux au niveau régional**, qui s'établit en croisant deux critères : le **niveau de responsabilité** de la région pour la conservation de chaque habitat naturel et espèce à l'échelle nationale, et le **niveau de sensibilité** pour chaque habitat ou espèce. Cette dernière note se décompose en 4 sous-critères : l'étendue de l'aire de répartition, l'amplitude écologique (habitat ou espèce contrainte, ou non, à des conditions très spécifiques), le niveau des effectifs (taille des populations ou surface de l'habitat au niveau régional) et la dynamique connue de la population d'espèce ou de l'habitat.
- Une note définie en fonction de **l'importance de la population ou de l'habitat sur le site par rapport au niveau régional** (% de la population régionale ou de la surface de l'habitat sur le site), ce qui traduit le niveau de responsabilité du site pour la préservation de l'habitat naturel ou de l'espèce.

L'addition des deux notes permet d'établir la note finale et la hiérarchisation sur le site.

À noter que la hiérarchisation se fait selon 5 niveaux. Sur le site, l'enjeu exceptionnel (le plus haut niveau) n'est pas représenté, que ce soit pour les habitats naturels ou les espèces.

Le 1^{er} paragraphe présente la hiérarchisation concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire ; le 2^{ème} paragraphe présente celle concernant les espèces d'intérêt communautaire.

2.1.1. Hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels d'intérêt communautaire

Code CORINE	Code N2000	Libellé N2000	Surface de référence régionale	Surface sur le site	% site / région	Note régionale	Note liée à la responsabilité du site	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
44.112	3280-2	Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes	absente	29,59					Enjeu très fort	BON à MOYEN	Choix d'un niveau d'enjeu élevé du fait de l'absence de référence au niveau régionale
44.3	91E0-6	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	50	360,17	720,3%	4,8	6	10,8	Enjeu très fort	BON	Nécessité d'une réactualisation des références régionales. Surface sur ZC PNC : 200 ha
41.16	9150-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche	5	3,46	69,2%	3,8	6	9,8	Enjeu très fort	BON	Nécessité d'une réactualisation des références régionales.
41.4	9180-10	Tillaies hygrosclaphiles, calcicoles à acidicoles, du Massif central et des Pyrénées	50	14,72	29,4%	4,2	5	9,2	Enjeu très fort	BON	
44.3	91E0-7	Aulnaies-frênaies caussenardes et des Pyrénées orientales	150	2,81	1,9%	6,4	1	7,4	Enjeu fort	BON	
51.1	7110-1a	Tourbières hautes actives du Massif central hors influences méditerranéennes : Lozère	300	11,29	3,8%	5,6	2	7,6	Enjeu fort	Peu évalué	
54.5	7140-1	Tourbières de transition et tremblants	100	2,75	2,8%	5,4	2	7,4	Enjeu fort	Non évalué	
22.34	3170-1	Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes (Isoetion)	5	5 unités ponctuelles		7,2	1	8,2	Enjeu fort	Non évalué	5 unités ponctuelles = faible représentation sur le site / surface régionale

Code CORINE	Code N2000	Libellé N2000	Surface de référence régionale	Surface sur le site	% site / région	Note régionale	Note liée à la responsabilité du site	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
34.11	6110-1	Pelouses pionnières des dalles rocheuses planitaires et collinéennes	10	9,73	97,3%	2,6	6	8,6	Enjeu fort	Non évalué	
34.114	8230-4	Pelouses pionnières continentales subatlantiques acidoclines des dalles siliceuses sèches et chaudes	500	53,42	10,7%	3,8	4	7,8	Enjeu fort	BON	
38.2	6510-7	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	5000	366,38	7,3%	4,6	3	7,6	Enjeu fort	BON à MOYEN	Attention : EC non évalué sur 1/3 surface
41.12	9120-3	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx	6000	991,72	16,5%	4	4	8	Enjeu fort	BON	Nécessité d'une réactualisation des références régionales. Surface sur ZC PNC : 5°936 ha
44.3	91E0-1	Saulaies arborescentes à Saule blanc	100	2,99	3,0%	4,8	2	6,8	Enjeu modéré	BON	
37.81	6430-8	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin	50	1 unité ponctuelle		4,2	1	5,2	Enjeu modéré	Non évalué	1 unité ponctuelle = faible représentation sur le site / surface régionale
51.2	7120-1	Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	500	0,50	0,1%	5	1	6	Enjeu modéré	Non évalué	
54.12	7220-1	Sources pétifiantes avec formation de travertin	250	1,00	0,4%	4,8	1	5,8	Enjeu modéré	Non évalué	
37.312	6410-11	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	1500	5,08	0,3%	4,6	1	5,6	Enjeu modéré	Non évalué	
38.3	6520-1	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	5000	60,35	1,2%	4,2	1	5,2	Enjeu modéré	BON	

Code CORINE	Code N2000	Libellé N2000	Surface de référence régionale	Surface sur le site	% site / région	Note régionale	Note liée à la responsabilité du site	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
34.322	6210-22	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus (variante sur Marne)	500	5,64	1,1%	5,2	1	6,2	Enjeu modéré	MOYEN à MAUVAIS	Utilisation de la surface de référence correspondant au 6210-13, qui semble le plus proche
34.3263	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	10000	149,51	1,5%	5,2	1	6,2	Enjeu modéré		Utilisation de la surface de référence correspondant au 6210-31, qui semble le plus proche
35.1	6230-4	Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	50000	373,63	0,7%	4,2	1	5,2	Enjeu modéré	BON à MOYEN	
31.2	4030-13	Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	15000	346,51	2,3%	3,4	2	5,4	Enjeu modéré	BON à MOYEN	
31.82	5110-3	Buxaies supraméditerranéennes	500	10,57	2,1%	3,4	2	5,4	Enjeu modéré	BON à MOYEN	
31.88	5130-1	Junipérais primaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	50	2,5	5,0%	2,6	3	5,6	Enjeu modéré		
31.88	5130-2	Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	500	25,36	5,1%	2,6	3	5,6	Enjeu modéré	BON à MOYEN	
41.12	9120-4	Hêtraies-sapinières acidiphiles montagnardes à Houx et Luzule des neiges	15000	388,25	2,6%	4	2	6	Enjeu modéré	BON	Nécessité d'une réactualisation des références régionales. Surface sur ZC PNC : 14 242 ha
41.16	9150-8	Hêtraies, hêtraies-sapinières montagnardes à Buis	2000	31,08	1,6%	4	1	5	Enjeu modéré	BON	

Code CORINE	Code N2000	Libellé N2000	Surface de référence régionale	Surface sur le site	% site / région	Note régionale	Note liée à la responsabilité du site	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Observations
45.313	9340-6	Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne	10000	4,40	0,0%	4	1	5	Enjeu modéré	MOYEN	
61.3	8130-22	Eboulis calcaires mésoméditerranéens et supraméditerranéens à éléments moyens, du Midi	500	1,41	0,3%	5,2	1	6,2	Enjeu modéré	Non évalué	
62.1	8210-10	Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnards, des Alpes du sud et du Massif central méridional	1000	1,35	0,1%	5,6	1	6,6	Enjeu modéré	Non évalué	
62.26	8220-14	Falaises siliceuses des Cévennes	2500	46,84	1,9%	5,6	1	6,6	Enjeu modéré	BON	
31.842	5120-1	Landes à Genêt purgatif du Massif central	5000	22,76	0,5%	3,6	1	4,6	Enjeu faible	BON	
61.12	8150-1	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales [à Anarrhinum, Galeopsis, Saxifraga pedemontana prostii...]	500	8,37	1,7%	3,8	1	4,8	Enjeu faible	BON	

2.1.2. Hiérarchisation des enjeux concernant les espèces d'intérêt communautaire

Espèces Directive Habitats		Note régionale retenue	effectif site / effectif régional	Note "site"	Note finale	Niveau d'enjeu	Etat de conservation
Nom français	Nom latin						
Mammifères							
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	7	< 2%	1	8	Enjeu fort	inadéquat
Petit Murin ou Murin de Blyth	<i>Myotis blythii</i>	5	2 à 5%	2	7	Enjeu fort	bon
Vespertillon de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	5	2 à 5%	2	7	Enjeu fort	inconnu
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	5	< 2%	1	6	Enjeu modéré	mauvais
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	3	2 à 5%	2	5	Enjeu modéré	bon
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	4	2 à 5%	2	6	Enjeu modéré	bon
Vespertillon à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	4	< 2%	1	5	Enjeu modéré	bon
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	4	< 2%	1	5	Enjeu modéré	inconnu
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	4	2 à 5%	2	6	Enjeu modéré	bon
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	3	2 à 5%	2	5	Enjeu modéré	bon
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferumequinum</i>	3	< 2%	1	4	Enjeu faible	bon
Crustacés							
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	6	5 à 10%	3	9	Enjeu très fort	mauvais
Insectes							
Pique-Prune	<i>Osmoderma eremita</i>	5	10 à 25%	4	9	Enjeu très fort	mauvais
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	5	inconnue	2	7	Enjeu fort	inconnu
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	5	inconnue	1	6	Enjeu modéré	inconnu
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	4	2 à 5%	2	6	Enjeu modéré	inconnu
Lucane Cerf Volant	<i>Lucanus cervus</i>	3	< 2%	1	4	Enjeu faible	inconnu

À noter que pour les chiroptères, la méthodologie de hiérarchisation a intégré des données du Groupe Chiroptères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (voir rapport d'étude de l'ALEPE : *Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 "Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente*, ALEPE, 2011).

Pour plusieurs espèces, les estimations d'effectifs des populations ne sont pas connues à l'échelle régionale et/ou à l'échelle du site. Dans ce cas, le niveau de responsabilité du site par rapport à l'effectif régional a été établi à dire d'expert.

La protection d'une espèce nécessite de bien **connaître tous les éléments constituant son milieu de vie dans les différentes phases de son cycle biologique** : sites de reproduction, sites d'hivernage, sites d'abri nécessaire, territoire de chasse et milieu d'alimentation. En effet, dans le cadre d'une politique de préservation d'espèce, les actions portent essentiellement sur les milieux de vie. Pour certaines espèces, ces phases se déroulent toutes au même endroit (cas du pique-Prune par exemple), pour d'autres espèces ces éléments sont bien distincts (cas de chauves-souris, rapaces, ...). **Le tableau suivant précise les éléments importants constitutifs de l'habitat de chacune des espèces, et les principales problématiques de conservation.**

Espèces Directive Habitats	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitat d'espèce, dans le site	Principales problématiques de conservation
Mammifères				
Minioptère de Schreibers	Enjeu fort	inadéquat	<u>Repro</u> : hors site (grotte, aven, ...) <u>Hivernage</u> : hors site (grotte, aven, ..) <u>Chasse</u> de haut vol, habitat peu spécifique. Forêts feuillues lâches avec couloirs, milieux ouverts avec haies. Importance des linéaires (lisières, cours d'eau, haies, ...)	Protéger les lieux d'hivernation (hors site) : accès, dérangement Conservation des linéaires : haies, ripisylves Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture
Petit Murin ou Murin de Blyth	Enjeu fort	bon	<u>Repro</u> : cavités souterraines <u>Hivernage</u> : cavités souterraines <u>Chasse</u> dans milieux herbacés ouverts	Protéger les lieux d'hivernation et reproduction : accès, dérangement, précautions avant travaux Favoriser le maintien des milieux ouverts Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture Favoriser maintien de lisières étagées
Vespertillon (ou Murin) de Bechstein	Enjeu fort	inconnu	<u>Repro</u> : cavités arboricoles. Importance des vieux arbres à cavités . <u>Hivernage</u> : cavités arboricoles <u>Chasse</u> dans boisements feuillus ou mixtes (préférence : hêtraie – chênaie âgée avec sous-étage), milieux arborés (vergers, haies, ...).	Préservation d'arbres à cavités, de vieux arbres ou déperissants Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes, diversifiés en structure, avec sous-étage, et vieux arbres Favoriser maintien de lisières étagées Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts, ripisylves Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture
Rhinolophe euryale	Enjeu modéré	mauvais	<u>Repro</u> : cavités souterraines ou ouvrages d'art <u>Hivernage</u> : cavités souterraines <u>Chasse</u> dans paysages semi-ouverts (si lisière arborée, arbres isolés, haies) ou forêts claires, chênaies pubescentes ou vertes.	Protéger les lieux d'hivernation et repro : accès, dérangement, précautions avant travaux. Mais pas de site actuellement en Lozère Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes, diversifiés en structure, avec sous-étage Favoriser maintien de lisières étagées Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts, ripisylves Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture

Espèces Directive Habitats	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitat d'espèce, dans le site	Principales problématiques de conservation
Barbastelle	Enjeu modéré	bon	<p><u>Repro</u> : Cavités arboricoles ou rupicoles, ou fissures artificielles (bâti)</p> <p><u>Hivernage</u> : cavités arboricoles principalement, mais très diversifié</p> <p><u>Chasse</u> dans forêts feuillus ou mixtes, mûture, avec sous-étage. Importance des arbres à cavités et des linéaires : ripisylves, lisières</p>	<p>Préservation d'arbres à cavités, de vieux arbres ou dépérissants</p> <p>Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes, diversifiés en structure, avec sous-étage, et vieux arbres</p> <p>Favoriser maintien de lisières étagées</p> <p>Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts, ripisylves</p> <p>Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture</p>
Petit Rhinolophe	Enjeu modéré	bon	<p><u>Repro</u> : bâti ou ouvrages d'art. Présence de colonies dans le site</p> <p><u>Hivernage</u> : cavité souterraine</p> <p><u>Chasse</u> : paysages semi-ouverts, diversifiés (mosaïques boisement feuillus ou mixte / friches / prairies ...). Importance des linéaires (lisières, cours d'eau, haies, ...)</p>	<p>Protéger les lieux d'hibernation et repro : accès, dérangement, précautions avant travaux (bâti).</p> <p>Favoriser maintien de lisières étagées</p> <p>Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts, ripisylves. Mosaïque de milieux.</p> <p>Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières</p> <p>Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture</p>
Vespertillon à oreilles échancrées	Enjeu modéré	bon	<p><u>Repro</u> : Bâti</p> <p><u>Hivernage</u> : cavités souterraines, ouvrages d'art</p> <p><u>Chasse</u> : ripisylves et zones humides, boisements feuillus ou mosaïques avec bois feuillus, milieux ouverts arborés</p>	<p>Protéger les lieux d'hibernation et repro : accès, dérangement, précautions avant travaux.</p> <p>Préservation des ripisylves et boisements associés au cours d'eau</p> <p>Favoriser maintien de lisières étagées</p> <p>Préservation des haies et formations arborées en milieux ouverts,</p> <p>Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières</p> <p>Maintien de milieux ouverts</p> <p>Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture</p>
Grand Murin	Enjeu modéré	inconnu	<p><u>Repro</u> : bâti, cavité chaude</p> <p><u>Hivernage</u> : grotte, cavité naturelle</p> <p><u>Chasse</u> : paysages avec sol dégagé (forêt à faible sous étage, pelouses, ...)</p>	<p>Protéger les lieux d'hibernation et repro : accès, dérangement, précautions avant travaux.</p> <p>Maintien de milieux ouverts</p> <p>Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture</p> <p>Favoriser maintien de lisières étagées</p>
Castor d'Europe	Enjeu modéré	bon	<p><u>Cours d'eau</u>. Importance de la ripisylve</p>	<p>Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau</p> <p>Préservation de la qualité de l'eau</p> <p>Limiter les modifications géomorphologiques sur les cours d'eau</p>

Espèces Directive Habitats	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Habitat d'espèce, dans le site	Principales problématiques de conservation
Loutre d'Europe	Enjeu modéré	bon	<u>Cours d'eau</u> . Importance de le ripisylve	Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau Préservation de la qualité de l'eau Limiter les modifications géomorphologiques sur les cours d'eau
Grand Rhinolophe	Enjeu faible	bon	<u>Repro</u> : bâti, cavité chaude <u>Hivernage</u> : grotte, cavité naturelle <u>Chasse</u> dans paysages semi-ouverts, diversifiés. Importance des linéaires (lisières, cours d'eau, haies, ...) Présence de colonies à proximité du site, d'où une priorité d'action sur le site malgré un enjeu évalué comme faible	Protéger les lieux d'hivernation et repro : accès, dérangement, précautions avant travaux. Favoriser maintien de lisières étagées Préservation des ripisylves Favoriser peuplements forestiers feuillus ou mixtes clairs, avec couloirs, lisières Maintien de milieux ouverts Limiter utilisation de produits chimiques en agriculture
Crustacés				
Ecrevisse à pattes blanches	Enjeu très fort	mauvais	Cours d'eau . Importance de le ripisylve	Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau Préservation de la qualité de l'eau Lutte contre espèces invasives concurrentes Limiter les modifications géomorphologiques sur les cours d'eau
Insectes				
Pique-Prune	Enjeu très fort		Espèces cavicoles : cavités à terreau formées souvent suite à la taille des arbres Complexes agro-pastoraux arboré , parfois abandonnés Chênaies , hêtraies.	Préserver les arbres à cavité favorables Favoriser les pratiques traditionnelles de taille
Rosalie alpine	Enjeu fort	inconnu	Hêtraies , mais aussi ripisylves Stade larvaire sur bois mort ou fraîchement abattu	Préservation de bois morts, déperissants, en forêt. Favoriser les peuplements feuillus mûre, avec vieux arbres : notamment hêtraies
Cordulie à corps fin	Enjeu modéré	inconnu	Cours d'eaux peu courantes, bordés de ripisylves	Préservation des ripisylves, formations boisées associées au cours d'eau Préservation de la qualité de l'eau
Grand Capricorne	Enjeu modéré	inconnu	Bois sénescents , vieilles forêts. Surtout chêne, mais aussi châtaignier	Préservation de bois morts, déperissants, en forêt. Favoriser les peuplements feuillus mûre, avec vieux arbres : notamment chênaie, châtaigneraie
Lucane Cerf Volant	Enjeu faible	inconnu	Bois sénescents , vieilles forêts. Surtout chêne, mais aussi châtaignier, frêne, ...	Préservation de bois morts, déperissants, en forêt. Favoriser les peuplements feuillus mûre, avec vieux arbres : notamment chênaie, châtaigneraie

2.1.3. Synthèse par grands types de milieux : lien entre habitats et espèces, état de conservation

La hiérarchisation des enjeux concernant les habitats naturels, ainsi que celle concernant les espèces fréquentant ces milieux, la présentation des éléments constituant le milieu de vie de chacune des espèces, permet la synthèse suivante par grands milieux.

Cette synthèse permet de mettre en lien, pour chacun des grands milieux :

- les habitats naturels concernés et leur niveau d'enjeu
- les espèces concernées par ces milieux et leur niveau d'enjeu
- les enjeux de conservation au regard du niveau d'enjeu, de l'état de conservation, du lien entre les éléments
- les activités humaines concernées : cela permet de voir ce sur quoi il serait nécessaire d'agir et de mesurer le degré de « risque »
- les principaux outils et politiques déjà en œuvre pour préserver ces milieux ou espèces : cela permet d'évaluer l'importance de l'effet « levier » que peut constituer le recours aux outils Natura 2000

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec autres politiques
Ripisylves, cours d'eau et milieux associés aux cours d'eau (eaux courantes)				
<p>Habitat IC à enjeu très fort</p> <p>44.112 - Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes</p> <p>44.3 - Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses</p> <p>Habitat IC à enjeu plutôt fort à modéré</p> <p>44.3 - / Aulnaies-frênaies caussenardes et des Pyrénées orientales / Saulaies arborescentes à Saule blanc</p> <p><u>Lien</u> avec Prairies de fauche collinéennes (38.2) souvent situées en contact. Enjeu fort</p>	<p>Espèces IC à enjeu très fort</p> <p>Ecrevisse à pieds blancs</p> <p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Minioptères de Schreibers, Murin de Bechstein (ripisylves)</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>Castor Loutre Cordulie à corps fin Plusieurs chiroptères, particulièrement Murin à oreilles échanquées</p>	<p>Enjeux fort à très fort sur ces milieux et espèces</p> <p>Globalement, bon état de conservation des habitats naturels associés aux cours d'eau. Ripisylves préservées.</p> <p>Bon état de conservation des espèces associées, ou état inconnu, hormis pour l'Ecrevisse à pieds blancs : état défavorable, fort enjeu de préservation.</p> <p>La conservation de ces milieux et espèces nécessite de préserver la qualité des milieux de contact et les pratiques favorables : prairies, cultures, gestion des infrastructures...</p>	<p><u>Agriculture</u> : enjeu sur préservation des ripisylves, maintien de surface en herbe, niveau de fertilisation des prairies et cultures en bord de cours d'eau, prélèvements en eau, piétinement des berges et des cours d'eau</p> <p><u>Urbanisme, infrastructure</u> : enjeux sur utilisation de l'espace, gestion des rejets, prélèvement en eau, pollutions accidentelles</p> <p><u>Sylviculture</u> : enjeux sur préservation des ripisylves, qualité des exploitations, traversée de cours d'eau</p> <p><u>Activités de pleine nature</u> : risques de dérangement, perturbation du milieu, infrastructures touristiques</p> <p><u>Activités d'extraction, scieries, ...</u> : enjeux sur gestion des rejets, stockage de matériaux, ...</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité</u> : Loi sur l'eau, SAGE</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Objectifs et orientation de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement</u> : Articulation à prévoir avec outil « contrat de rivière »</p> <p>Mesures agri-environnementales Contrats N2000 (restauration) Charte N2000 (bonnes pratiques)</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec autres politiques
Milieux forestiers				
<p>Habitat IC à enjeu très fort</p> <p>41.16 - Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche</p> <p>41.4 - Tillaies hygrosциaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif central et des Pyrénées</p> <p>Habitat IC à enjeu fort à modéré</p> <p>41.12 - Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx / Hêtraies-sapinières acidiphiles montagnardes à Houx et Luzule des neiges</p> <p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>41.16 - Hêtraies, hêtraies-sapinières montagnardes à Buis</p> <p>45.313 - Yeuseraies acidiphiles à Asplenium fougère d'âne</p> <p><u>Autres habitats forestiers non IC</u> Autres forêts feuillues, dont : Chênaie sessiliflore acidiphile</p>	<p>Espèces IC à enjeu très fort</p> <p>Pique-prune</p> <p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Rosalie alpine Murin de Bechtein</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>Grand capricorne Plusieurs chiroptères, particulièrement Barbastelle</p> <p>Espèces IC à enjeu faible</p> <p>Lucane cerf volant</p>	<p>Les enjeux « très forts » sont limités : habitats localisés et limités en surface et avec faible activité</p> <p>Pique-prune : enjeux très fort mais milieux spécifiques et localisés</p> <p>Globalement, bon état de conservation des habitats forestiers</p> <p>Enjeux et objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les arbres à cavités, vieux bois, bois morts, peuplements matures - Favoriser peuplements feuillus ou mixtes, diversifiés en structure 	<p><u>Sylviculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation des vieux bois, arbres à cavité - non transformation d'habitat IC, développement de peuplements feuillus ou mixtes, diversifiés <p><u>Agriculture ou sylvo-pastoralisme :</u> préservation des milieux boisés feuillus, préserver le bois morts, vieux bois.</p> <p><u>Sur secteurs à Pique-prune :</u> préservation des gîtes, pratique de taille</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Objectifs et orientation de la charte du PNC, réglementation PNC Evaluation des incidences Réglementation et planification forestière</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> (MAEt sylvopastorale) Contrats N2000 Charte N2000 Chartes forestières de territoire Objectifs et orientations de la charte du PNC</p>
Prairies de fauche				
<p>Habitat IC à enjeu fort</p> <p>38.2 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques</p> <p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>38.3 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central</p> <p>Lien fonctionnel entre prairies de fauche collinéennes et milieux aquatiques</p>	<p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Petit Murin</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>La plupart des chiroptères chassant dans les milieux ouverts, particulièrement Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées</p> <p>Lien fonctionnel entre prairies de fauche collinéennes et espèces de milieux aquatiques</p>	<p>Enjeu fort sur les prairies de fauche, notamment de fond de vallée et tête de bassin versant, en lien avec milieux aquatiques</p> <p>Etat de conservation bon à moyen (évaluation à compléter)</p> <p>Enjeux et objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de prairies naturelles diversifiées. Limiter l'artificialisation - Limiter la fertilisation - Maintien des linéaires arborés et bosquets 	<p><u>Agriculture :</u> enjeu surtout sur prairies de fauche collinéennes : maintien des prairies naturelles diversifiées, niveau de fertilisation, date de fauche,</p> <p>+ de la moitié des prairies de fauche de montagne déjà engagées en MAEt</p> <p>Importance des prairies dans l'économie des exploitations.</p> <p><u>Urbanisme :</u> utilisation de l'espace</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité :</u> Objectifs et orientations de la charte du PNC, réglementation PNC Evaluation des incidences Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Mesures agri-environnement (Contrats N2000) (Charte N2000) Objectifs et orientations charte PNC Projet Terra Rural</p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec autres politiques
Complexes tourbeux, zones humides associées, prairies humides				
<p>Habitat IC à enjeu fort</p> <p>51.1 - Tourbières hautes actives du Massif central hors influences méditerranéennes / 54.5 - Tourbières de transition et tremblantes</p> <p>22.34 - Mares temporaires méditerranéennes à Isoetes (Isoetion)</p> <p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>51.2 - Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration</p> <p>37.81 - Megaphorbiais hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>54.12 - Source pétrifiantes</p> <p>37.312 - Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central</p>	<p>Espèce IC à enjeu modéré</p> <p>Loutre</p> <p>Participe au maintien en bon état du réseau hydrographique et milieux et espèces associées, dont Ecrevisse à pieds blancs (enjeu très fort)</p>	<p>Milieux à fort enjeu de conservation mais responsabilité du site limitée _(surface faible)</p> <p>Etat de conservation non évalué</p> <p>Situé principalement en cœur du PNC. Milieux déjà bien protégés par mesures et réglementations actuelles</p> <p>Enjeux et objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre fermeture des milieux - Risque de drainage, fertilisation, surpâturage, écobuages trop fréquents 	<p>Agriculture : enjeux sur niveau de fertilisation, maintien du milieu ouvert, pression de pâturage, écobuage</p> <p>+ de la moitié des milieux tourbeux déjà engagés en MAET</p> <p>Sylviculture : préservation lors des exploitations, gestion des lisières, maintien de ces milieux ouverts</p> <p>Urbanisme : risque limité vue la localisation de ces milieux, mais existant sur petites zones humides alcalines</p>	<p>Règlementaire, compatibilité :</p> <p>Loi sur l'eau</p> <p>Objectifs et orientation de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Mesures d'accompagnement :</p> <p>Mesures agri-environnement</p> <p>Contrats N2000</p> <p>Charte N2000</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p> <p>Projet Terra Rural</p>
Pelouses sèches, pelouses pionnières				
<p>Habitat IC à enjeu fort</p> <p>34.11 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses planitaires et collinéennes</p> <p>34.114 - Pelouses pionnières continentales subatlantiques acidoclines des dalles siliceuses sèches et chaudes</p> <p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>34.322 - Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus (variante sur Marne)</p> <p>34.3263 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p>35.1 - Pelouses acidoclines montagnardes du Massif central</p>	<p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Petit Murin</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>La plupart des chiroptères chassant dans les milieux ouverts, particulièrement Grand Murin, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées</p>	<p>Les enjeux forts sont limités à des milieux peu exploités (dynamique naturelle). Enjeu modéré sur autres pelouses (responsabilité du site limitée)</p> <p>Spécificité des pelouses marnicoles sur les flancs du causse : souvent en limite du site</p> <p>Etat de conservation globale moyen, voire mauvais</p> <p>Enjeux et objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité pastorale appropriée pour maintien des milieux ouverts - Maintien des haies, lisières, ... 	<p>Agriculture : favoriser une gestion pastorale appropriée au maintien des milieux ouverts</p> <p>Maintien des haies, bosquets, ...</p> <p>Urbanisme : utilisation de l'espace</p>	<p>Règlementaire, compatibilité :</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p>Mesures d'accompagnement :</p> <p>Mesures agri-environnement (Contrats N2000) (Charte N2000)</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p> <p>Projet Terra Rural</p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec autres politiques
Milieux de landes				
<p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>31.2 - Landes acidiphiles montagnardes du Massif central</p> <p>31.82 - Buxaies supraméditerranéennes</p> <p>31.88 - Junipérais primaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun</p> <p>31.88 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun</p> <p>Habitat IC à enjeu faible</p> <p>31.842 - Landes à Genêt purgatif (primaires) du Massif central</p>	<p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Petit Murin</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>La plupart des chiroptères chassant dans les milieux ouverts</p>	<p>Enjeu globalement modéré sur ces milieux (responsabilité du site limitée)</p> <p>Etat de conservation globalement bon à moyen</p> <p>Enjeux et objectifs communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de milieux ouverts par activité pastorale appropriée, réouverture - Maintien des haies, lisières, bosquets 	<p><u>Agriculture</u> : favoriser une gestion pastorale appropriée au maintien des milieux ouverts</p> <p><u>Urbanisme</u> : utilisation de l'espace</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité</u> : Objectifs et orientations de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p><u>Mesures d'accompagnement</u> : Mesures agri-environnement</p> <p>Contrats N2000 (Charte N2000)</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p> <p>Projet Terra Rural</p>
Milieux rocheux, falaises				
<p>Habitat IC à enjeu modéré</p> <p>61.3 - Eboulis calcaires mésoméditerranéens et supraméditerranéens à éléments moyens, du Midi</p> <p>62.1 - Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du sud et du Massif central méridional</p> <p>62.26 - Falaises siliceuses des Cévennes</p> <p>Habitat IC à enjeu faible</p> <p>61.12 - Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales [à Anarrhinum, Galeopsis, Saxifraga pedemontana prostii...]</p>	<p>Pas d'espèces d'intérêt communautaire inféodées spécifiquement à ces milieux</p>	<p>Enjeu globalement modéré à faible sur ces milieux</p> <p>Risques de dégradation très limités (peu d'accessibilité, peu d'activité)</p>		<p><u>Règlementaire, compatibilité</u> : Objectifs et orientations de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p><u>Mesures d'accompagnement</u> : Charte N2000</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p>

Habitats naturels	Espèces associées	Enjeux de conservation	Principales activités concernées	Outils principaux d'action, lien avec autres politiques
Eléments du paysage et du bâti				
Aucun	<p>La plupart des chiroptères sont inféodés à des éléments ponctuels du paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gîtes de reproduction ou hivernage : cavités naturels, greniers ou éléments bâti, cavités arboricoles - territoire de chasse et déplacement : importance des haies, bosquets, mosaïque de milieux. <p>Espèces IC à enjeu fort</p> <p>Petit Murin, Murin de Bechstein, Minioptère de Schreibers Pique-prune</p> <p>Espèces IC à enjeu modéré</p> <p>Grand et petit rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand Murin</p>	<p><u>Les enjeux sont forts à modérés sur ces espèces</u></p> <p>Mais l'enjeu est prioritaire sur la préservation des sites de reproduction et d'hivernage.</p> <p>Risque de disparition de colonies</p>	<p><u>Agriculture</u> : enjeu sur le maintien de haies, bosquets, arbres à cavité abritant des espèces, mares, gourgues</p> <p><u>Sylviculture</u> : enjeux sur le maintien d'arbres à cavités abritant des espèces</p> <p><u>Urbanisme</u> : enjeu sur le maintien de haies, mosaïque de milieux, protection de sites de reproduction</p>	<p><u>Règlementaire, compatibilité</u> :</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC, réglementation PNC</p> <p>Evaluation des incidences</p> <p>Urbanisme : PLU compatibles avec objectifs (PNC, Natura 2000), évaluation environnementale</p> <p><u>Mesures d'accompagnement</u> :</p> <p>Charte N2000</p> <p>Contrats Natura 2000</p> <p>Mesures agri-environnement</p> <p>Objectifs et orientations de la charte du PNC</p> <p>Projet Terra Rural</p>

2.2. Synthèse et priorisation

Le croisement entre les enjeux de conservation écologiques (habitats et espèces), les activités concernées et les risques évalués permet de dégager trois niveaux de priorité :

Priorité 1	<ul style="list-style-type: none">- milieux contenant des habitats naturels et espèces à enjeu très fort- habitats naturels à fort enjeu très menacés- gîtes avérés d'espèces d'intérêt communautaire
-------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Les milieux associés aux cours d'eau présentent le niveau d'enjeu le plus élevé** pour le site Natura 2000 des Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente, à la fois en tant qu'habitats naturels mais également comme habitats d'espèces à très fort enjeu comme l'écrevisse à pieds blancs.
- De nombreuses activités peuvent avoir un impact sur ces milieux. Cependant, les réglementations en vigueur et programmes d'actions en cours (SAGE et Contrat de rivière) peuvent déjà apporter de nombreuses réponses aux problématiques de préservation ou de restauration des milieux aquatiques et milieux associés. **Les actions proposées par le Docob Natura 2000 s'inscrivent donc en complément**, par la mise en œuvre d'outils spécifiques.
- **Les prairies naturelles de fauche de fond de vallon ou de montagne**, présentent un niveau d'enjeu un peu moins élevé, en tant qu'habitat naturel ou habitat d'espèces. Cependant, elles sont **parmi les milieux les plus menacés** du site. Elles disparaissent progressivement au profit de l'urbanisme (seules surfaces planes en bordure des bourgs), de la mise en culture (luzerne, maïs...) ou par abandon (prairies éloignées des sièges d'exploitation). Elles sont indispensables au maintien de l'élevage local car elles représentent plus des deux tiers des surfaces fourragères du site.
- De plus, **leur contact très souvent direct avec cours d'eau** y nécessite le maintien de bonnes pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau et des espèces aquatiques. **Il semble donc important de proposer, via la politique Natura 2000, des mesures d'accompagnement pour le maintien et une bonne gestion de ces milieux.**
- Les **gîtes de reproduction connus de chiroptères**, ainsi que les **arbres abritant des populations de Pique-prune** doivent être protégés en priorité. En effet, la suppression de ces gîtes (exploitation de l'arbre, condamnation des accès, ..) condamne ces populations.
- **Les zones humides** sont des milieux à fort enjeu. Leur faible représentation fait que la responsabilité du site Natura 2000 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente » est limitée dans leur conservation. De plus, la grande majorité de ces milieux est située en cœur du Parc national des Cévennes et donc dans le site Natura 2000 de la ZPS « Cévennes » (plaine du Tarn sur le Mont-Lozère). A ce titre, elles bénéficient déjà d'un bon niveau de protection et de mesures possibles d'accompagnement pour une gestion appropriée ou une restauration. Cependant, le second Copil du site a statué que les zones humides devaient être affichées comme prioritaires afin de ne pas relâcher la vigilance sur ces milieux très sensibles.

Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> - milieux contenant des habitats naturels à enjeu fort. - habitats naturels à enjeu très fort mais sur des surfaces limitées et avec des risques de dégradation faibles - milieux sur de grandes surfaces mais dont la configuration ne permet pas de mener une politique pertinente de protection.
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Les milieux de pelouse, présentent un enjeu fort à modéré. **L'enjeu est fort sur les pelouses pionnières** mais celles-ci font l'objet d'une gestion très extensive voir absente. **Une attention particulière doit être portée sur les pelouses marnicoles** du flanc du Causse Méjean : elles présentent un enjeu modéré, du fait de leur faible superficie dans le site Natura 2000 selon ses limites actuelles. Cependant, au vu de leur typicité, ces milieux mériteraient une plus forte considération. Pour le reste, c'est-à-dire la majorité des pelouses, l'enjeu est modéré, à la fois en tant qu'habitat naturel et habitat d'espèces, essentiellement du fait que la configuration du site (fortes pentes) ne permet pas une politique pertinente de gestion de ces milieux. Leur préservation passe surtout par **le maintien d'une activité pastorale appropriée à la conservation des milieux ouverts**
- Les milieux forestiers présentent un niveau d'enjeu globalement fort à modéré, sauf pour certains milieux ou espèces spécifiques. Il s'agit de milieux ou espèces localisés, et dont l'enjeu économique est faible pour les hêtraies calcicoles et tillaies de ravin. Les réponses à apporter pour leur préservation pourront donc être ciblées.
- Les autres milieux forestiers présentent un niveau d'enjeu modéré. Une grande partie de l'espace forestier n'est l'objet d'aucun document de gestion. Des mesures d'accompagnement peuvent permettre d'inciter à **une gestion favorable à la préservation de la biodiversité générale des écosystèmes forestiers, favorisant la diversité et la maturité des peuplements**. Une attention particulière devra être portée sur les arbres à cavité pouvant être favorable à la nidification d'espèces.

Priorité 3	<ul style="list-style-type: none"> - milieux à enjeux modérés ou faible, faisant l'objet de risques limités de dégradation - milieux étendus sur de grandes surfaces, pour lesquels la configuration du site ne permet pas de mener une politique pertinente de protection
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Les milieux de landes** présentent un enjeu modéré, à la fois en tant qu'habitat naturel et habitat d'espèces. Leur préservation passe surtout par le maintien d'une activité pastorale appropriée au maintien du milieu ouvert. Cependant, la configuration du site (fortes pentes) ne permet pas une politique pertinente de gestion de ces milieux.
- **Les milieux d'éboulis et de falaise** présentent un enjeu modéré en tant qu'habitat naturel, et participent peu à la préservation des espèces d'intérêt communautaire spécifiques au site. Ils hébergent plusieurs espèces faunistiques et floristiques remarquables mais, du fait de leur situation, ils sont très peu exposés à des menaces anthropiques. Il n'est donc pas nécessaire d'appliquer une quelconque gestion sur ces milieux avec les outils Natura 2000.

2.3. Objectifs de développement durable

2.3.1. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Le travail de priorisation effectué dans la partie précédente permet de formuler les grands objectifs de développement durable dont l'esprit est détaillé ci-dessous. Le Tableau synthétique 9 présente le lien entre ces objectifs, les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les fiches-actions répondant aux objectifs sont détaillés dans le volume 2 du Docob.

A - Maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces dépendants des cours d'eau

Ce premier objectif répond au besoin de préservation des habitats et espèces des cours d'eau (priorité 1) qui justifient en partie la désignation du site. Les actions opérationnelles se concentrent sur les berges et les ripisylves

Les milieux dépendants des cours d'eau sont prioritaires pour le site. Les outils Natura 2000 sont prévus pour intervenir sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire à travers une démarche contractuelle auprès d'ayants droit. Or, pour les problématiques touchant l'eau et les milieux rivulaires (continuité, ripisylves...), il est plus cohérent de recourir à des démarches collectives à l'échelle de segments de cours d'eau voire de bassins versant. Dans cette optique, c'est le Contrat de rivière, bras opérationnel du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui propose les outils les mieux adaptés avec des financements développés par les Agences de l'eau et les collectivités territoriales. Natura 2000 peut être utilisé de façon ponctuelle pour intervenir, par exemple, sur une exploitation agricole où les ripisylves sont endommagées.

L'écrevisse à pieds blancs est une espèce prioritaire pour le site. Plusieurs organismes (PnC, FDAAPPMA, ONEMA) cherchent actuellement des solutions techniques pour lutter contre la problématique des écrevisses exotiques envahissantes. Dans l'état actuel des connaissances, aucune solution réellement efficace n'existe, c'est pourquoi le programme d'action ne comporte pas d'action spécifique sur cette espèce. Certaines actions du programme peuvent cependant contribuer à améliorer son milieu naturel et à améliorer les connaissances sur sa répartition.

B - Maintenir la richesse biologique des prairies naturelles de fauche

La partie précédente conclue sur un enjeu fort pour les prairies naturelles de fauches, notamment pour les diverses menaces qui pèsent sur cet habitat. Les outils Natura 2000 peuvent permettre d'en conserver une partie par l'approche contractuelle. La clé dans le maintien de ce type de prairie est de communiquer sur leur intérêt auprès des acteurs agricoles et de parvenir à établir un dialogue avec les propriétaires pour éviter qu'elles disparaissent au moment de la transmission d'exploitations ou de départs en retraite. Des actions territoriales vont dans ce sens comme le concours agricoles des prairies fleuries qui permet de réunir des spécialistes sur le terrain pour valoriser de bonnes pratiques de gestion ou le projet Terra rural avec une approche d'animation foncière.

C - Favoriser la diversité d'espèces et d'habitats en milieu forestier

Dans un contexte de production sylvicole, Natura 2000 apporte peu de réponses pour la préservation des habitats et des espèces. Les habitats d'intérêt communautaire peuvent être préservés par la signature de chartes et des actions ponctuelles peuvent être envisagées pour préserver des arbres d'intérêt écologique et des arbres-gîtes pour le Pique-prune (priorité 1) et les chiroptères cavicoles. Malgré cet état de fait, une action de diversification des essences et des structures est affichée dans le programme d'actions pour anticiper d'éventuelles évolutions dans les outils Natura 2000 et pour pouvoir mobiliser d'autres programmes. Les actions du Parc national des Cévennes et les orientations de la charte forestière de territoire vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans ces milieux.

D - Conserver et gérer les éléments du paysage et du bâti favorables à la biodiversité

Les éléments du paysage et du bâti ne sont pas en soi des milieux prioritaires car ils ne comportent pas d'habitat d'intérêt communautaire. Ils constituent cependant des habitats et des corridors écologiques de première importance pour la faune et notamment les chiroptères. Les actions correspondant à cet objectif vont donc dans le sens de la préservation des haies, des vergers et de la protection ou de l'aménagement des gîtes à chiroptères (dans le bâti ou les milieux cavernicoles). Elles sont cohérentes avec le cadrage de la Trame Verte et Bleue (TVB) et s'effectuent en collaboration avec les actions de conservation du Parc national des Cévennes ou des associations de protection de la nature.

E - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats ouverts et des zones humides d'intérêt communautaire

Les pelouses et landes ne sont pas une priorité pour le site mais des actions sont prévues pour maintenir leur caractère ouvert dont dépend en partie sa richesse en espèces. La configuration des vallées limite les possibilités d'intervention mais des actions sont envisagées pour assurer le maintien de ces espaces notamment grâce à la gestion pastorale. Elles vont dans le sens de la politique de maintien de l'ouverture des milieux et de redéploiement pastoral portée par plusieurs partenaires (collectivités, chambre d'agriculture, PnC...). Les zones humides sont des milieux précieux (priorité 1) et liés aux cours d'eau. Les outils disponibles et la faible surface de cet habitat sur le site fait qu'il est possible d'en assurer la protection d'autant que les zones humides sont en grande partie dans le territoire de la Zone Cœur du PnC et du site Natura 2000 des « Cévennes ».

Tableau synthétique 9 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Milieux et objectifs liés	Habitats	Espèces	Fiches actions concourant à la réalisation de l'objectif	Activités concernées	Programmes en lien
<p><i>Eau et milieux aquatiques</i></p> <p>A - Maintenir le bon état de conservation des habitats et espèces dépendants des cours d'eau</p>	<p>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</p> <p>3280-2 - Saulaies riveraines des cours d'eau des Pyrénées et des Cévennes</p>	<p>1041 Cordulie à corps fin, 1092 Ecrevisse à pieds blancs, 1337 Castor d'Europe, 1355 Loutre d'Europe, 1303 Petit Rhinolophe, 1304 Grand Rhinolophe, 1307 Petit Murin, 1308 Barbastelle d'Europe, 1310 Minioptère de Schreibers, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1321 Murin de Bechstein, 1324 Grand Murin</p>	<p>GHE01. Entretien et restauration des ripisylves et de la végétation des berges</p> <p>GHE02. Mise en défens du cours d'eau et des berges en zone d'élevage</p> <p>GHE03. Gestion raisonnée des milieux agricoles en lien avec les cours d'eau</p> <p>AC01. Réalisation d'une étude sur les différents usages de l'eau et les rejets pouvant avoir un impact sur la qualité de la ressource et sur la faune aquatique</p> <p>AC02. Réalisation d'un diagnostic sur les ripisylves dans le site</p> <p>AC03. Suivi, prospection et étude des espèces du site</p> <p>AC04. Réalisation d'une étude sur des cultures fourragères compatibles avec les enjeux écologiques du site</p> <p>AC05. Compléments à la cartographie des habitats naturels</p> <p>SC01. Actions de sensibilisation et de conseil autour des enjeux écologiques du site</p>	<p>Agriculture Sylviculture Urbanisme</p>	<p>Charte du PnC SAGE/SDAGE Contrat de rivière TVB ZPS « Les Cévennes »</p>
<p><i>Prairies naturelles de fauche</i></p> <p>B - Maintenir la richesse biologique des prairies naturelles de fauche</p>	<p>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne</p>	<p>1304 Grand Rhinolophe, 1307 Petit Murin, 1310 Minioptère de Schreibers, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand Murin</p>	<p>GHE04. Gestion extensive des prairies naturelles de fauche</p> <p>AC05. Compléments à la cartographie des habitats naturels</p> <p>SC01. Actions de sensibilisation et de conseil autour des enjeux écologiques du site</p>	<p>Agriculture Urbanisme</p>	<p>Charte du PnC ZPS « Les Cévennes » PLU, POS, CC TVB</p>
<p><i>Forêt</i></p> <p>C - Favoriser la diversité d'espèces et d'habitats en milieu forestier</p>	<p>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>), 9120-3 - Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx, 9120-4 - Hêtraies-sapinières acidiphiles montagnardes à Houx et Luzule des neiges, 9150-8 - Hêtraies, hêtraies-sapinières montagnardes à Buis, 9180-10 - Tillaies hygroscoaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif central et des Pyrénées, 9340-6 - Yeuseraies acidiphiles à <i>Asplenium fougère</i> d'âne</p>	<p>1083 Lucane cerf-volant, 1084 Pique-prune, 1087 Rosalie alpine, 1088 Grand Capricorne, 1303 Petit Rhinolophe, 1304 Grand Rhinolophe, 1308 Barbastelle d'Europe, 1310 Minioptère de Schreibers, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1323 Murin de Bechstein, 1324 Grand Murin</p>	<p>GHE05. Maintien d'un réseau de gîtes arboricoles et de bois sénescents pour les espèces d'intérêt communautaire</p> <p>GHE06. Accompagner des modes de sylviculture favorisant la diversité des peuplements en essences et en structures</p> <p>GHE07. Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes ou exploitations sur les milieux</p> <p>GHE08. Accompagner la gestion de milieux intermédiaires par le sylvopastoralisme ou le pâturage sous bois</p> <p>GHE09. Taille d'arbres pouvant développer des cavités favorables au Pique-prune</p> <p>AC03. Suivi, prospection et étude des espèces du site</p> <p>SC01. Actions de sensibilisation et de conseil autour des enjeux écologiques du site</p>	<p>Sylviculture Agriculture</p>	<p>Charte du PnC DRA et SRA SRGS Chartes forestières « ZPS Les Cévennes »</p>
<p><i>Eléments du paysage</i></p> <p>D - Conserver et gérer les éléments du paysage et du bâti favorables à la biodiversité</p>		<p>1303 Petit Rhinolophe, 1304 Grand Rhinolophe, 1307 Petit Murin, 1308 Barbastelle d'Europe, 1310 Minioptère de Schreibers, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1323 Murin de Bechstein, 1324 Grand Murin</p>	<p>GHE10. Maintien et entretien des haies</p> <p>GHE11. Protection ou aménagement des gîtes de reproduction et d'hivernage des chiroptères</p> <p>GHE12. Entretien et renforcement des vergers et prés vergers</p> <p>AC03. Suivi, prospection et étude des espèces du site</p> <p>SC01. Actions de sensibilisation et de conseil autour des enjeux écologiques du site</p>	<p>Agriculture Urbanisme</p>	<p>Charte du PnC TVB ZPS « Les Cévennes »</p>
<p><i>Milieux ouverts et zones humides</i></p> <p>E - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats ouverts et des zones humides d'intérêt communautaire</p>	<p>4030-13 - Landes acidiphiles montagnardes du Massif central, 5110-3 - Buxaies supraméditerranéennes, 5120-1 - Landes à Genêt purgatif du Massif central, 5130-1 - Junipérais primaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun, 5130-2 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun, 8230-4 - Pelouses pionnières continentales subatlantiques acidiclinales des dalles siliceuses sèches et chaudes, 6110-1 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses planitaires et collinéennes, 6210-22 - Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (variante sur Marne), 6362-10 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6230-4 - Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central</p>	<p>1303 Petit Rhinolophe, 1304 Grand Rhinolophe, 1307 Petit Murin, 1310 Minioptère de Schreibers, 1324 Grand Murin</p>	<p>GHE13. Maintien du caractère ouvert des pelouses et landes d'intérêt communautaire</p> <p>GHE14. Restauration de pelouses et de landes embroussaillées</p> <p>GHE15. Gestion extensive et restauration des habitats naturels humides</p> <p>SC10. Aide au maintien d'une agriculture dans les milieux ouverts du site</p>	<p>Agriculture Sylviculture</p>	<p>Charte du PnC Terra rural SAGE/SDAGE Contrat de rivière ZPS « Les Cévennes »</p>

CONCLUSION

Les deux années nécessaires à l'élaboration de ce Document d'objectifs ont permis de définir de grands objectifs à partir d'un état des lieux complet. Grâce à cet état des lieux et à la consultation des principaux acteurs du territoire, des actions nécessaires à la conservation du patrimoine naturel du site ont été construites.

Le site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente présente une diversité de substrats géologiques, de sols, d'altitudes, de pentes qui lui confèrent une richesse en espèces et en habitats naturels. Le site a la responsabilité de protéger plusieurs habitats sensibles : les ripisylves, les prairies naturelles de fauche, les habitats humides... ainsi que des espèces en grave raréfaction comme l'Ecrevisse à pieds blancs et le Pique-prune. Leur conservation est intimement liée aux activités humaines présentes sur le territoire, principalement l'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme.

Pour l'agriculture, c'est l'élevage qui domine en termes de surface et de nombre d'exploitations. Cette activité gère la majeure partie des espaces ouverts du site : pelouses, landes, prairies et cultures. La gestion de l'eau est un enjeu primordial pour le maintien de cette activité et pour la conservation des espèces aquatiques. La perte d'espaces ouverts et l'artificialisation des prairies de fauche sont également des problématiques majeures qu'il convient de juguler par des actions appropriées.

La majorité des espaces boisés du site sont des propriétés privées sans document de gestion. Le parcellaire y est très morcelé ce qui complique l'action. Le site comporte également des forêts publiques et privées disposant de documents de gestion. Les enjeux principaux dans ces milieux sont la structuration de peuplements favorables aux espèces (coléoptères saproxyliques, chiroptères) et la préservation des habitats d'intérêt communautaires comme la hêtraie acidiphile.

Natura 2000 permet de porter tous ces enjeux de biodiversité à la connaissance du territoire et de proposer des outils pour y répondre. Les problématiques liées à d'autres activités humaines et notamment à l'urbanisme sont l'objet d'autres politiques avec lesquelles il convient de trouver une synergie.

BIBLIOGRAPHIE

Références généralistes

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- CSRPN Languedoc-Roussillon. *Élaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, 2008, 10 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Castor

- FLAYOL S. (1999). *Etude cartographique des habitats favorables au castor dans le Parc national des Cévennes*. PNC.
- LENUZ E. (1997). *Mise au point d'une méthodologie de description et cartographie d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire*. PNC.
- ONC FS (1997). *Le castor dans le Sud-Est de la France*. ONC FS
- PATINAUD C. (2010). *Une "cohabitation" à pérenniser (3 volumes)*. PNC.
- PNC (1977-1987). *Le castor en Cévennes (histoire de la réintroduction dans le PNC)*. PNC

Loutre

- BOUCHARDY Ch et BOULADE Y. (1989) *Statut de la loutre (Lutra lutra) dans le parc naturel régional des volcans d'Auvergne (France)*.
- JANSSENS X. (2004). *Modélisation spatio-temporelle de la dynamique de recolonisation de la loutre dans les Cévennes*. Thèse université de Louvain (Belgique).
- MEDAD (2010) - *Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015*.
- ROSOUX R. (1997). *Cycle journalier d'activités et utilisation des domaines vitaux chez la loutre d'Europe (Lutra lutra L.) dans le Marais Poitevin*.
- SFPEM et MNHN (1993). *Evolution de la répartition de la loutre d'Europe (Lutra lutra) en France*.

Rapaces diurnes – Circaète Jean-le-blanc

- ALUSSE-MALAFOSSE I. (1995). *Concilier gestion forestière et protection des rapaces dans le PNC - cas du Circaète Jean-le-Blanc*.
- DUGUEPEROUX F. (1991). *Etude sur 3 espèces de rapaces dans un secteur du PNC : proposition pour la mise en place d'un suivi et de mesures de protection*. PNC.
- LPO (2010) - *Les Cahiers de la surveillance rapaces - bilan 2010*.
- PNC/ONF (2004). *Rapaces forestiers et gestion forestière*. Les cahiers techniques du Parc national des Cévennes.

Insectes

- ABERLENC H. P. *et al.* (1982). *Quelques coléoptères intéressants du Sud-Est de la France*.
- ABERLENC H. P. *et al.* (2003). *L'entomofaune souterraine du PNC et de sa zone périphérique*.
- CONSEIL DE L'EUROPE (indéterminé) - *Les invertébrés saproxyliques et leur protection*.

- DEMAISON A. (1982) - *Le peuplement d'insectes des formations végétales cévenoles : l'entomofaune aérienne des landes à genêt purgatif. Le peuplement d'insectes des formations végétales cévenoles : l'entomofaune aérienne des landes à genêt purgatif*
- DUGUEPEROUX F. (1996). Compte-rendu de l'opération de piégeage et synthèse des observations de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) - 1978/1996 - *Interprétation*. PNC.
- LEMONNIER-DARCEMON M. (2002) - *Etude des peuplements d'orthoptères du PNC*.
- LUMARET J. P. (2002) - *Préconisation d'usage des produits vétérinaires en LR. Proposition pour un cahier des charges (code de bonne conduite)*.
- LUMARET J. P. ; ERROUISSI Faiek (2002) – *Use of anthelmintics in herbivores and evaluation of risks for the non target fauna of pastures*.
- NOBLECOURT Th. (1997). *Recommandations sylvicoles pour la conservation de Rosalia alpina dans le PNC*.
- PNC (2000) - *Bilan du protocole Odonates*. PNC.
- TREMBLAY L. A. ; WRATTEN S. D. (2002) – *Effects of ivermectin in dairy discharges on terrestrial and aquatic invertebrates*.

Gestion de l'eau

- *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, 2010-2015*
- *Contrat de rivière Tarn-Amont 2010-2014*
- *Schéma départemental de mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques de la Lozère (SDVMA), rapport de synthèse, 48 pages + Annexe Bassin du Tarn, 15 pages, 2011*
- *Plan départemental de gestion piscicole (PDPG) de la Lozère, Fédération départementale de pêche de la Lozère, 49 pages + Dossier technique Bassin du Tarn, 30 pages, Novembre 2006.*

DFCI

- *Plan départemental de protection contre les incendies de la Lozère (PPFCI 48) 2006-2012, décembre 2005, 93 pages*
- *Plan de massif de protection de la forêt contre les incendies (PMPFCI) Moyennes Cévennes et Mont Lozère, Union des ASA DFCI de la Lozère, 2009*
- *Plan de massif de protection de la forêt contre les incendies (PMPFCI) Aigoual et vallées de la Jonte, du Tarnon, du Haut-Tarn et de la Mimente, Union des ASA DFCI de la Lozère, 2010, 116 pages.*

LISTE DES SIGLES UTILISES

ALEPE : Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

APN : Association de Protection de la Nature

CA : Chambre d'Agriculture

CBN : Conservatoire Botanique National

CC ; Communauté de Communes

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

COPAGE : COmité pour la mise en œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace

COFIL : Comité de Pilotage

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DFCI : Défense des Forêts contre l'Incendie

DH : Directive Habitats

Docob : Document d'objectifs

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FDC : Fédération des Chasseurs

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FSD : Formulaire Standard des Données

GAL : Groupe d'Action Locale

GHE : Gestion des Habitats et des Espèces

GTJC : Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses (Syndicat mixte des...)

Ha : Hectare

K : potassium

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MAEt : Mesure Agro-Environnementale Territorialisées

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

N : Azote

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

P : Phosphore

PAC : Politique Agricole Commune

PAE : Programme Agro-Environnemental

PDR : Programme de Développement Rural

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PnC : Parc national des Cévennes

POS : Plan d'Occupation des Sols

PSG : Plan Simple de Gestion

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SUAMME : Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage

TFNB : Taxe Foncière sur le Non-Bâti

TVB : Trame Verte et Bleue

UGB : Unité Gros Bétail

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

SOMMAIRES DES FIGURES, TABLEAUX ET TABLEAUX SYNTHETIQUES

Sommaire des figures

Figure 1 : Représentation géographique du réseau des sites Natura 2000 en France (Source : Service du patrimoine naturel, 2007).....	9
Figure 2 : Localisation du site transmis dans le département de la Lozère Localisation du site transmis dans le département de la Lozère	9
Figure 3 : Etages de végétation.....	28
Figure 4 : Statut du foncier sur le site Natura 2000.....	34
Figure 5 : Nombre de propriétaires par classe de propriété	35
Figure 6 : Surface en hectare par classe de propriété	35
Figure 7 : Répartition spatiale des propriétés forestières privées de moins de 10 hectares et celles de plus de 10 hectares.....	36
Figure 8 : Etude foncière des îlots PAC.....	36
Figure 9 : Espace géré / Espace « non géré » sur le site Natura 2000	41
Figure 10 : Importance relative des différentes activités gestionnaires	41
Figure 11 : Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles entre 1979 et 2000 sur les communes du site Natura 2000 (RGA).....	42
Figure 12 : Âge des exploitants agricoles sur le site (BD Sol 2011).....	43
Figure 13 : Occupation du sol sur les parcelles agricoles (BD Sol 2011)	44
Figure 14 : Occupation des parcelles agricoles productives, hors parcours (BD Sol 2011).....	44
Figure 15 : Productions secondaires des exploitations	45
Figure 16 : SAU moyenne des exploitations agricoles par production principale (ha)	46
Figure 17 : Proportion de la SAU totale des exploitations incluse dans le site Natura 2000 par production principale	46
Figure 18 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire par type de milieu	49
Figure 19 : Répartition des différents types de MAE contractualisées sur les îlots agricoles intersectant le site (ha)	51
Figure 20 : Statut de l'espace forestier sur le site Natura 2000.....	53
Figure 21 : Détail de la forêt publique sur le site Natura 2000.....	53
Figure 22 : Distribution des grands types de milieux dans le site Natura 2000	78
Figure 23 : Représentation des types de milieu et de leur statut (ha)	84
Figure 24 : Dynamique des habitats naturels.....	112

Sommaire des tableaux

Tableau 1 : Sources de perturbation des milieux aquatique, renvoi aux chapitres du DOCOB	31
Tableau 2 : Résultats du croisement des données cadastrales et des peuplements forestiers	35
Tableau 3 : Productions secondaires des exploitations	45
Tableau 4 : Surface agricole gérée par système d'élevage, sur l'exploitation et à l'intérieur du site Natura 2000	46
Tableau 5: Répartition des surfaces agricoles par habitat d'intérêt communautaire.....	50
Tableau 6 : Surface et % d'habitat naturel d'intérêt communautaire contractualisés.....	52
Tableau 7 : Liste des forêts avec document de gestion durable sur le site Natura 2000	55
Tableau 8 : Essences majoritaires dans les grands milieux forestiers	56
Tableau 9 : Objectifs de gestion en forêt publique	57
Tableau 10 : Synthèse des habitats en forêt publique, et objectifs de gestion associés (analyse sur l'habitat naturel dominant).....	60
Tableau 11 : Habitats naturels présents dans l'ensemble de l'espace forestier privé.....	61
Tableau 12 : Habitats naturels en forêts privées dotées d'un document de gestion durable	61
Tableau 13 : Surfaces de hêtraie-chênaie acidiphile d'intérêt communautaire en forêt privée	62
Tableau 14 : Etat de conservation de la hêtraie acidiphile en forêt publique.....	63
Tableau 15 : AAPPMA présentes sur le site Natura 2000.....	70
Tableau 16 : Perturbations majeures et incidences sur les populations de Truite fario	72
Tableau 17 : Processus de décision de la réglementation en matière de chasse en cœur et AOA du Parc national des Cévennes.....	74
Tableau 18 : Fréquentation annuelle de quelques points d'accueil du public.....	75

Sommaire des tableaux synthétiques

Tableau synthétique 1 : Données administratives.....	17
Tableau synthétique 2 : données abiotiques générales	25
Tableau synthétique 3 : Répartition des statuts fonciers dans le site	33
Tableau synthétique 4 : Activités humaines et occupation du sol	38
Tableau synthétique 5 : Grands milieux.....	80
Tableau synthétique 6 : Espèces d'intérêt patrimonial	86
Tableau synthétique 7 : Espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats	93
Tableau synthétique 8 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive 92/43).....	101
Tableau synthétique 9 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	133